L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1398 - VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Concours Bovins





Ça fait du bien de sortir !





Le soleil a eu la bonne idée d'accompagner tous les concours bovins qui ponctuent ces mois d'automne. Une façon de réchauffer l'atmosphère et d'éloigner un temps la morosité ambiante. Si la participation n'est pas toujours au top, les éleveurs fidèles à ces différentes manifestations sur l'ensemble des départements de Bourgogne, ont a cœur de présenter le meilleur de leurs élevages. Ces concours de proximité, qui peinent à maintenir leurs effectifs, méritent pourtant le détour, car ils offrent un panel d'animaux et de jeunes reproducteurs propres à satisfaire les éleveurs de *«base»* qui bénéficient ainsi localement d'un potentiel de choix accessible, correspondant à leurs besoins et à leurs attentes, comme ces charolais typiquess du Morvan présents à Moulins-Engilbert *«avec plus de viande et moins d'os»*. Concours à suivre donc et à pérenniser.

Pages 4 - 5 - 10



Côte d'Or

› Maïs

Dans la logique de 2016



Nièvre

› Viticulture

Recherche Pouilly-Fumé désespérément



Yonne

› Crise agricole

«Une situation très compliquée…»







Sommaire

Côte d'Or

04 • Auxois-Sud: Ça fait du bien de sortir
05 • Charolais: Cap sur Semur-en-Auxois
06 • Productions végétales: Le maïs, dans la logique de 2016
07 • Foire gastronomique: La gastronomie locale à l'honneur

Nièvre

08-09 • Viticulture: Amateur recherche Pouilly-Fumé désespérément
10 • Foire-concours de Moulins-Engilbert: Sous le soleil et conviviale

Yonne

11 • Alysé: Ils ont investi pour rationaliser, développer ou diversifier leur élevage
12 • Crise agricole: «Une situation très compliquée...»
13 • Jardins de la Croisière: ça «gaze» pour les jardins...

Bourgogne et ailleurs

14 • Innovation alimentaire: 1er concours Miam de Bourgogne-Franche-Comté

Dossier

15-20 • Dossier Spécial Moissonneuses batteuses

Filières

21 • Élevage Pâturage: Passer d'un système maïs à un système pâturant
22 • Élevage GTV Bourgogne: Les conditions d'élevages comptent aussi…

Infos Services

24-25 • Analyses et tendances
26-27 • Petites annonces
28-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: Rotopicardie - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

en bref

Phytos Le futur arrêté sera «*pour l'essentiel*» celui de 2006 promet Manuel Valls

Manuel Valls a assuré le 27 octobre que le futur arrêté phytos sera «*pour l'essentiel*» celui de 2006. «*Le nouvel arrêté, tant dans son architecture que dans les mesures de fond, sera pour l'essentiel le même que celui de 2006*», a-t-il déclaré en marge d'un déplacement en Gironde. Il «*ne sera pas en recul*» par rapport à 2006, a affirmé Manuel Valls, face à des professionnels de la viticulture notamment inquiets de possibles entraves aux phytos près des zones habitées, indépendamment des précautions. Mais le Premier ministre a aussi indiqué que le futur texte devra, si des «*mesures consensuelles*» se dégagent, intégrer de nouvelles précautions «*car la société française toute entière regarde avec plus d'acuité les questions de santé et de protection de la biodiversité*». Manuel Valls a aussi insisté sur les leviers, autres que réglementaires, qui doivent être actionnés «*pour atteindre une meilleure protection des exploitants agricoles eux-mêmes, de leurs ouvriers agricoles, des riverains, des cours d'eau et de la biodiversité*» : notamment l'amélioration du matériel d'épandage, le recours à des produits de substitution et des changements de pratiques. Le futur arrêté doit faire l'objet d'un avis du Comité national sur les pratiques fertilisantes et supports de cultures, attendu en novembre, puis d'une consultation publique avant d'être transmis à Bruxelles.

Plan de refinancement des exploitations L'accès à la garantie trop compliqué, selon la FNSEA

La FNSEA a critiqué le 28 octobre la lourdeur du plan de refinancement des exploitations, jugeant l'accès à la garantie de la BPI (Banque publique d'investissement) trop compliqué. «*L'État aura réussi son coup : l'accès à la garantie devient tellement compliqué qu'elle ne lui coûtera pas cher*», selon un communiqué à la suite d'une circulaire diffusée le même jour par le ministère de l'Agriculture. «*Nous voulions un dispositif de garantie simple, rapide et massif. La circulaire publiée ce jour par le ministre de l'Agriculture le rend complexe, lent et sélectif*», déclare l'organisation pour qui le plan de refinancement «*s'enlise dans des méandres administratifs et des lourdeurs de procédure incompréhensibles par les agriculteurs*». Contrairement au souhait de la FNSEA, il n'est pas prévu que BPIfrance délègue aux banques l'instruction de la demande de garantie, explique-t-elle. Son «*circuit du paiement et remboursement*» constitue un autre motif d'insatisfaction : la FNSEA aurait préféré une prise en charge de la garantie, au lieu que l'agriculteur la paye puis remplisse un formulaire de demande d'aide auprès de la direction départementale des Territoires.

PRI info

Côte d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'État).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

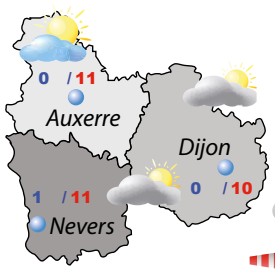
Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03-86-93-40-99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations au 03.86.94.21.99.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 04 au 13 novembre 2016

Vendredi 04 Novembre

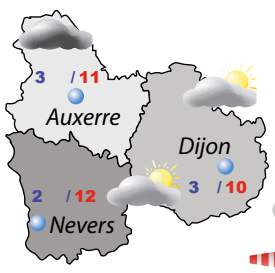


Variable
Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

St Charles
Soleil : 07:36 - 17:25
Lune : 11:33 - 20:58

Samedi 05 Novembre



Nuageux
Le ciel sera très nuageux et le soleil bien timide ce samedi. Les vents seront modérés.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

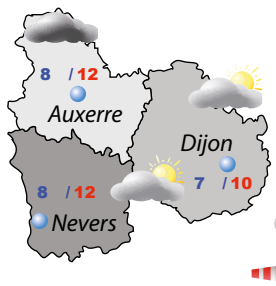
Ste Sylvie
Soleil : 07:37 - 17:23
Lune : 12:20 - 21:51

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 06 Novembre



Timides éclaircies
De nombreux nuages et quelques timides apparitions du soleil localement. Les températures seront en hausse en matinée.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Ste Bertille
Soleil : 07:39 - 17:22
Lune : 13:03 - 22:49

Prévisions à 7 jours

Lundi 07 au Mercredi 09 Novembre :

De nombreuses précipitations en perspective.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : 0 à 6 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Jeudi 10 au Dimanche 13 Novembre :

Le ciel restera chargé de nuages et les précipitations persisteront.

Vents : Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini. : -2 à 13 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

UE-CANADA Les instances belges sont parvenues à un compromis qui pourrait rouvrir la voie à la signature de l'accord de libre-échange. Un accord jugé inquiétant par la filière bovine française.

Un compromis belge relance la signature de l'accord commercial

Le sommet UE-Canada prévu le 27 octobre à Bruxelles pour la signature de l'accord de libre-échange (Ceta) n'a pas eu lieu, l'échec d'une énième réunion de concertation entre les représentants des différentes régions et communautés linguistiques et le gouvernement central de la Belgique n'ayant pas permis à cet État membre, et donc à l'Union, de donner son feu vert.
Les instances belges sont cependant parvenues le 27 octobre à un compromis dont elles ont transmis les termes aux représentants des Vingt-huit auprès de l'UE et sur lequel leurs parlements respectifs devaient se prononcer au plus tard le 28 octobre à minuit.
Chef de file des opposants au Ceta en Belgique, le ministre président du gouvernement wallon, Paul Magnette, s'opposait surtout aux modalités du mécanisme prévu en cas de conflit entre un investisseur et un État. Mais il redoutait aussi que l'accord avec le Canada ne porte atteinte à la filière agricole, enjeu majeur dans sa région. Dans ce secteur, il stigmatisait « *une clause de sauvegarde au profit des Canadiens* » et non réciproque envers l'UE en cas de distorsions du marché.
Ministre wallon de l'agriculture de 2004 à 2011, Benoît Lutgen, président du parti francophone belge CDH (Centre démocrate humaniste), a précisé le 27 octobre que, selon le compromis intrabelge intervenu le 27 octobre, l'accord de libre-échange avec le Canada devrait comporter un mécanisme de sauvegarde pour les agriculteurs permettant de prendre au niveau régional des mesures de soutien du secteur en cas de crise, ce qui n'était pas possible dans la version actuelle du Ceta.
Selon le texte du compromis, qui prend la forme d'une déclaration de la Belgique, les différentes entités du pays garderont un droit de regard, notamment en matière d'agriculture, pendant l'application provisoire et partielle du Ceta, en attendant sa ratification par l'ensemble des Parlements de l'UE, ce qui peut prendre des années.



UNION EUROPÉENNE
De gauche à droite lors de la signature du Ceta : Justin Trudeau, Premier ministre canadien ; Donald Tusk, président du Conseil européen ; Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne.

« Courageux parlement wallon »

Si l'industrie agroalimentaire de l'UE, réunie au sein de FoodDrinkEurope, a tenu à saluer le compromis interne auquel est parvenue la Belgique, les professionnels de la filière bovine européenne, française notamment, s'étaient félicités, pour leur part, de la ténacité du « *courageux parlement wallon* », les éleveurs n'étant pas à même, selon eux, de « *supporter la concurrence déloyale de viandes canadiennes produites au sein de véritables usines à viandes* ».
Dans ce secteur, le Ceta prévoit, pour les importations en provenance du Canada, deux contingents tarifaires qui augmenteront sur une période de 6 ans : de 5 140 à 30 840 tonnes de viande fraîche et réfrigérée et de 2 500 à 15 000 t de viande congelée. Des quantités qui incluent le marché du Royaume-Uni, en dépit du Brexit annoncé.
Pour leur part, les organisations et coopératives agricoles de l'UE réunies au sein du Copa-Cogeca jugent que l'accord avec le Canada constitue dans l'ensemble un « *paquet acceptable* » à condition que les contingents tarifaires d'importation et d'exportation pour les produits sensibles soient gérés de manière à éviter des perturbations du marché, ce qui, selon elles, est potentiellement le cas pour le bœuf et le porc.

AGRA PRESSE

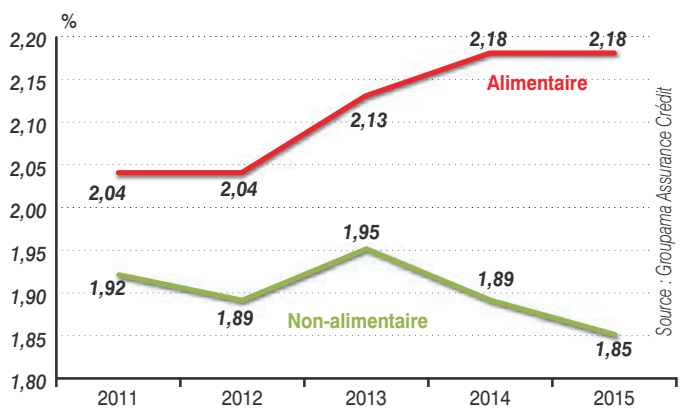
VOLET AGRICOLE

L'État fédéral ou une entité fédérée compétente en matière agricole se réserve le droit d'activer la clause de sauvegarde en cas de déséquilibre de marché, y compris lorsque ce déséquilibre est identifié pour un seul produit. Des seuils précis seront déterminés dans les 12 mois qui suivent la signature du Ceta déterminant ce que l'on entend par déséquilibre de marché.
La Belgique réaffirme que le Ceta n'affectera pas la législation de l'Union européenne concernant l'autorisation, la mise sur le marché, la croissance et l'étiquetage des OGM et des produits obtenus par les nouvelles technologies de reproduction, et en particulier la possibilité des États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire.

le chiffre de la semaine

2,18 % de taux de défaillances dans l'agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire plus fragile que les autres
Taux de défaillance des industries françaises



L'industrie agroalimentaire n'a pas profité de la réduction générale des taux de défaillance ces dernières années. Avant tout constituée de petites et moyennes structures, elle conserve une fragilité financière, selon les données de Groupama. Et elle est davantage que d'autres soumise à la pression des grandes surfaces de distribution.

LE POINT SUR PAC ET BUDGET EUROPÉENS Promotion de l'agriculture européenne, adoption du budget et emplois agricoles au menu

L'actu européenne en bref

Exportations

La promotion du secteur agricole de l'UE, en quête de nouveaux débouchés pour surmonter les crises qui le frappe, porte ses fruits, s'est félicité le commissaire européen à l'Agriculture Phil Hogan. Le secteur agricole dans l'UE enregistre « un surplus de 16 milliards d'euros, une progression majeure » depuis 2010.
La valeur des exportations dans le secteur a atteint 129,5 milliards d'euros (Md€) entre septembre 2015 et août 2016, en hausse de 1,3 % par rapport à la même période un an plus tôt. Les exportations vers la Chine ont augmenté de 16 % et de 10 % vers les États-Unis. L'UE a dépensé 111 millions d'euros (M€) en 2016 pour promouvoir son agriculture en difficulté. Ce montant grimpera jusqu'à 123 M€ l'an prochain.

Budget européen

Le Parlement européen a adopté sa position sur le projet de budget communautaire 2017, ouvrant ainsi une période de « conciliation » de trois semaines avec le Conseil des Vingt-huit.
Il se prononce pour une dotation de 160,7 milliards d'euros (Md€) en engagements et 136,7 Md€ en paiements, supérieure de respectivement 4,1 et 2,5 Md€ à celle proposée à l'origine par Bruxelles, et supprime au passage les réductions opérées en septembre par les États membres. À ce stade, ceux-ci prévoient 156,38 Md€ d'engagements et 133,8 Md€ de paiements. Les députés ont notamment augmenté de 600 millions d'euros les crédits pour l'agriculture afin de contrer la crise du lait et les effets de l'embargo russe.

Accord UE-Canada : signature officielle du traité

Alors que la Belgique représentait le dernier point de blocage à la signature du traité entre l'Union européenne et le Canada, la levée de son véto a permis officiellement la signature de l'accord à l'occasion du 21ème Sommet UE-Canada, tenu le 30 octobre dernier. Dirigeants canadiens et européens se sont conjointement félicités après plusieurs années de travail en commun. « La signature du CETA est un évènement historique […] Cet accord moderne et progressiste resserrera les liens déjà forts entre le Canada et l'Union européenne et créera de nombreuses opportunités pour les canadiens et européens », a déclaré Justin Trudeau, premier ministre canadien. La prochaine étape consistera en l'approbation du texte par le Parlement européen en début d'année prochaine. En cas de vote positif des eurodéputés, l'accord pourra s'appliquer de manière provisoire. Le processus de ratification au sein des Etats membres débutera en parallèle. Le CETA ne sera considéré comme définitif qu'à la fin de ce processus.

Concours charolais de l'Auxois-Sud

Ça fait du bien de sortir

Le concours de l'Auxois-Sud s'est déroulé samedi dernier à Créancey.



L'EARL Tursin (Villargoix) remporte le premier prix d'honneur, le trophée viande et le prix du public.



Deuxième prix d'honneur pour le Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux).



Le Gaec de Pergeot (Chatellenot) complète le podium des prix d'honneur.

Seize éleveurs avaient amené 67 animaux le week-end dernier au pôle agricole de Créancey. L'évènement du comice agricole de Pouilly-en-Auxois et de la Fédération Charolaise a bénéficié d'une météo très favorable et attiré bon nombre de personnes malgré la conjoncture, s'étant ressentie par une baisse assez sensible du nombre de bovins. Le président du comice Éric Bize et les différents juges du concours ont salué l'excellente présentation des éleveurs, venus au pôle agricole avec des animaux de qualité. Le tout, en passant un agréable moment et en dégustant une très bonne entrecôte charolaise au cours du repas.

Aurélien Genest



Le super prix d'ensemble est remporté par le Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres).



Le Gaec Virely (Ecutigny), termine premier du prix d'ensemble mâles inscrits en faible effectif.



À l'occasion de la présence de Terres de Bourgogne au concours charolais de l'Auxois-Sud, un jeu concours était organisé sur notre stand. Le gagnant du panier de produits du terroir est M. Noireaut Guy de Meilly-sur-Rouvres

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

Le palmarès

Premiers prix de sections

Mâles inscrits. -Première section : 1,1 Gaec Virely, 1,2 : Gaec Noireaut, 1,3 : EARL Guenot Nicolas. Deuxième section : 1,1 : Gaec Froidurot, 1,2 : Gaec de Pergeot. Troisième section : 1,1 : Gaec de Pergeot, 1,2 : Gaec Baulot Yannick et Sylvianne, 1,3 : SCEA Lucotte Jean-Marc. Quatrième section : 1,1 : SCEA Lucotte Jean-Marc, 1,2 : Gaec Ménétrier Parizot. Cinquième section : 1,1 : Gaec Virely, 1,2 : Gaec de la Fontaine, 1,3 : EARL Tursin. Sixième section : 1,1 : Gaec Baulot Yannick et Sylvianne. Septième section : 1,1 : Gaec de la Fontaine, 1,2 : Gaec de Pergeot. Huitième section : 1,1 : Gaec de la Fontaine. Mâles non inscrits.- Première section : 1,1 : EARL Tursin. Génisses inscrites.- Première section : 1,1 : Gaec Froidurot. Taureaux 18 mois inscrits- Première section : 1,1 : Gaec Desplantes.

Prix spéciaux

Prix d'honneur mâles.- Premier prix : EARL Tursin, deuxième prix : Gaec Froidurot, troisième prix : Gaec de Pergeot. Prix d'ensemble mâles inscrits (fort effectif).- Premier prix : Gaec Noireaut, deuxième prix : Gaec de Pergeot, troisième prix : Gaec de la Fontaine. Prix d'ensemble mâles inscrits (faible effectif).- Premier prix : Gaec Virely, deuxième prix : EARL Lechenault, troisième prix : SCEA Lucotte Jean-Marc. Super prix d'ensemble mâles inscrits : Gaec Noireaut. Trophée viande : EARL Tursin. Trophée vêlage facile : EARL Lechenault. Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois : SCEA Lucotte Jean-Marc. Prix de la communauté de communes de l'Auxois-Sud : Gaec Ménétrier-Parizot. Prix du public : EARL Tursin.



L'EARL Lechenault (Foissy), second du prix d'ensemble en fort effectif, s'adjuge également le trophée vêlage facile.



La SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey) se classe à la troisième place du prix d'ensemble en faible effectif, et repart avec le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois.

Charolais

Cap sur Semur-en-Auxois

Les concours d'automne sont lancés depuis Avallon le 22 octobre. Rencontre avec un éleveur de Côte d'Or en pleine préparation du rendez-vous semurois.



Thibaut Malnoury, fidèle à Semur, a réalisé une très belle performance à Avallon.

Le concours de Semur-en-Auxois prépare sa 57ème édition. Très attendu chaque année par les éleveurs, le seul évènement côte d'orien reconnu par le Herd Book Charolais se déroulera mercredi 16 et jeudi 17 novembre sous le hall de l'agriculture. Les plus beaux spécimen de la race Charolaise seront une fois encore présents et viendront de cinq départements. Thibaut Malnoury, éleveur à Recey-sur-Ource, fait partie des exposants inscrits comme tous les ans. Il s'agira de sa deuxième sortie de l'année après celle d'Avallon, couronnée d'un résultat exceptionnel avec trois prix d'honneur, trois premiers, un deuxième et un troisième prix remportés avec cinq bêtes. L'éleveur de 34 ans se déplacera à Semur avec six veaux et trois taureaux, avec l'espoir de briller à nouveau et vendre un ou plusieurs animaux. Sa troisième et dernière sortie de 2016 sera le concours de Moulins début décembre où Thibaut Malnoury emmènera Mojito, l'un de ses prix d'honneur obtenu à Avallon.

Installé depuis 2008 au Gaec de Saint-Roch, Thibaut Malnoury est un grand passionné de génétique et sa participation au concours semurois était une *«évidence»* : *«J'ai à cœur de participer à chaque édition pour plusieurs raisons. Il y a tout d'abord une très belle compétition entre les animaux. Reconnu au HBC, le palmarès de Semur offre de belles répercussions. Nous nous retrouvons également entre collègues éleveurs et c'est toujours très intéressant sur le plan convivial, même si la crise agricole sera forcément abordée à un moment ou à un autre»*. Présent à la dernière assemblée générale de la Fédération Charolaise de Côte d'Or, Thibaut Malnoury a assisté à un exposé présentant la baisse d'effectifs enregistrée depuis plusieurs années dans les manifestations d'élevage. *«C'est malheureusement le reflet de la conjoncture et cette tendance est constatée un peu partout. J'espère qu'il y aura encore assez d'animaux cette année, c'est beaucoup mieux pour tout le monde et aussi pour la compétition»*.

Combien de ventes ?

L'aspect commercial est aussi *«capital»* dans un événement de ce type : *«j'avais une bête à vendre à Avallon et j'ai trouvé un acheteur. J'espère vendre également à Semur, même si on sent que l'année est vraiment difficile pour tout le monde. Les éleveurs font de plus en plus attention à leurs investissements, ce qui se comprend facilement. J'espère que la situation ne va pas trop tarder à se débloquer car plus les années passent et plus les difficultés se ressentent. Pour que l'horizon de l'élevage s'éclaircisse enfin, il faudrait que les producteurs arrivent à vivre de leur métier. La solution selon moi ? Que nos intermédiaires se prennent un peu moins de marges. Les éleveurs vivraient beaucoup mieux avec quelques centimes en plus et des charges moins conséquentes»*.

AURÉLIEN GENEST

► Formations

Les formations proposées par la Chambre d'agriculture

- Quels antibiotiques demain en élevage bovin ? le 10/11 à Créancey

Approcher les problèmes de santé en élevage ovin et caprin, le 16/11, secteur Auxois
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

- Être autonome pour vérifier ses engins de levage, le 24/11 à Chatillon sur Seine
- Décrypter et utiliser Internet (courriel, site prof, etc) et les réseaux sociaux, les 2 et 9/12 à Bretenière

Aline Parize, CA21 – 03.80.68.66.28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

- Améliorer la fertilité de ses sols, le 10/11 à Pont et Massène
- Examiner tous les éléments de son projet Energie, le 1/12 à Montbard
- Désherbage mixte : le guide pour bien démarrer, le 6 décembre à Chatillon et le 8 décembre à Bretenière.

Mathilde Matrat, CA21 03.80.91.06.76 – mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Rédiger son document unique d'évaluation des risques (DUER)

Toute entreprise accueillant des travailleurs, comme par exemple des salariés, apprentis ou stagiaires, doit avoir en sa possession un DUER. Pour accompagner les agriculteurs et viticulteurs dans cette démarche, la FDSEA met en place une formation d'une journée. L'objectif est de rendre le stagiaire autonome pour évaluer les risques sur son exploitation, pour les retranscrire dans le DUER et pour prendre des mesures de prévention adaptées à son entreprise. Dates : le jeudi 17 novembre 2016 pour le groupe agriculteurs / courant janvier pour le groupe viticulteurs. Lieu : Bretenière ou Pouilly-en-Auxois selon la localisation des inscrits. Tarif : 40 € (ayant droit Vivéa). Renseignements et inscriptions : sje@fdsea21.fr ou 03.80.68.67.68



▸ Agenda

16-17/11 Concours Charolais de Semur-en-Auxois

Le 57ème Concours de reproducteurs Charolais se tiendra les mercredi 16 et jeudi 17 novembre prochains sous le Hall agricole de Semur-en-Auxois.
Vente permanente de reproducteurs - Entrée gratuite au public

Du 08 au 18/11 Journées d'échanges de Côte d'Or Conseil Elevage

Côte d'Or Conseil Élevage organise quatre journées journées d'échanges aux Maillys (le 8 novembre), à Véronnes (le 10 novembre), à Saint-Seine-l'Abbaye (le 16 novembre) et Aignay-le-Duc (le 18 novembre). Le rendez-vous sera à chaque fois donné à 9h45. Des exposés en salle seront proposés en matinée avec l'analyse des résultats Galacsy (tendances et repères 2015/2016, prévision 2016/2017, niveaux de produits, composantes des charges opérationnelles, coûts de production globaux, comparaison et analyse de vos résultats individuels). Après un repas (à réserver impérativement à l'avance), une visite d'élevage sera proposée l'après-midi à partir de 14 heures avec une présentation de la qualité des fourrages herbe et maïs 2016, le rationnement à mettre en place et des informations sur les méteils. Les élevages visités: EARL du Château à Saint-Seine-en-Bache le 8 novembre, Gaec Magnière le 10 novembre à Chazeuil, Gaec Chevalier le 16 novembre à Saint-Martin-du-Mont et l'EARL de la Renière le 18 novembre à Étalante.

Productions végétales

Le maïs, dans la logique de 2016

Les récoltes de maïs grain avancent en Côte d'Or. Les plupart des résultats apparaissent décevants, aussi bien dans le Val de Saône qu'en plaine dijonnaise.



Les rendements ne sont pas à la hauteur des attentes, si attentes il y avait.

Bon, ce n'est pas le maïs qui rattrapera la donne de 2016. Certains exploitants venant de terminer leur récolte ne diront pas le contraire. Aurélien Viellard, à Labergement-lès-Seurre, considère *«pitoyable»* cette campagne. Une baisse de chiffres d'affaires de plus de 50% est constatée dans ses parcelles de maïs grain. Sur dix-neuf hectares semés, seulement onze ont été finalement récoltés ces derniers jours, faute aux conséquences des nombreuses inondations du printemps. *«En zones inondables, en vallée de Saône, je termine sur une moyenne de 22q/ha secs. C'est du jamais vu avec les aléas que nous avons connus. L'année a été très difficile avec parfois trois passages pour les semis»* déplore le Côte d'orien. Ses champs non inondables sauvent quelque peu la mise en terminant à un rendement de 82q/ha secs, pour une moyenne finale de l'exploitation à 47q/ha.

Des zones non récoltées

Aurélien Viellard se situe lui-même dans la *«moyenne basse»* de son secteur : *«il semble y avoir un peu de tout en termes de résultats. Certains collègues s'en sortent mieux, mais il n'y a rien d'extraordinaire pour autant cette année. Les premiers échos de Bourgogne du Sud font ressortir d'énormes écarts allant de 18 à 115q/ha secs selon les parcelles et les inondations à répétitions. Un certain nombre d'agriculteurs n'ont rien récolté cette année, cela va considérablement accroître les difficultés»*. Aurélien Viellard prévoyait un tel niveau de récolte chez lui depuis un petit moment, *«dans la continuité de cette année extrêmement décevante, un peu à l'image des récoltes de cet été. Et ce n'est pas l'élevage qui va rattraper la donne»*. Le polyculteur-éleveur ne s'attend pas à la moindre remontée des prix à court terme : *«ils doivent se situer aujourd'hui aux environs de 140€/t en cours de ferme, avant les pénalités de séchage. Ce niveau est du même acabit que l'an passé et cela risque malheureusement de durer. Nous nous dirigeons vers une abondance de maïs au niveau mondial avec de bons résultats annoncés aux États-Unis et au Canada, même si ce dernier pays rencontre des difficultés de récolte avec des neiges précoces. Les producteurs historiques comme l'Ukraine et le Kazakhstan annoncent également de belles moissons. Il ne va pas falloir s'attendre à des miracles en termes de prix»*.

La plaine au diapason

Didier Lenoir, agriculteur à Charmes, n'avait récolté que dix de ses quarante hectares de maïs grain la semaine dernière, mais la tendance semblait la même dans son secteur situé à la limite du Val de Saône et de la plaine dijonnaise : *«C'est très hétérogène chez moi avec des rendements allant de 35 à 75q/ha payables. D'ordinaire, nous pouvons espérer une moyenne de 85q/ha, c'est donc très décevant pour le moment»*. Didier Lenoir espérait des résultats un peu meilleurs sur ses trente hectares restants, normalement fauchés ces tout derniers jours, sans toutefois s'attendre à de grandes surprises : *«certains champs ont peut-être un peu moins souffert que d'autres. Nous avions un peu anticipé par endroits en implantant des variétés plus précoces. Nous verrons bien. Dans tous les cas, ce ne sera guère mieux car la fin du printemps a été très difficile d'un point de vue climatique. L'été n'a pas été forcément favorable au maïs et nous avons encore d'énormes vagues dans les parcelles. Des épis sont souvent de petite taille»*. Pour Didier Lenoir, la récolte de maïs va contribuer à *«augmenter le déficit de l'année»* après des rendements de 41q/ha en blé et de 48q/ha en orges cet été.

AURÉLIEN GENEST



Bonne nouvelle pour ceux qui ont pu récolter : les coûts de séchage seront moindres cette année avec des taux d'humidité généralement inférieurs à 30%.





Foire gastronomique

La gastronomie locale à l'honneur

Plusieurs stands dédiés aux produits 100% Côte d'Or sont proposés au Parc des Expositions.



La planche proposée au Comptoir fermier est directement cuisinée sur place par quatre producteurs fournissant l'intégralité des produits.

La foire gastronomique de Dijon a ouvert ses portes ce mardi. Le monde agricole prend sa place sur l'espace Bienvenue à la ferme situé tout près de la table de Lucullus et hisse les couleurs de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et du réseau Bienvenue à la ferme. Trois stands au nom évocateur accueillent le public : l'Épicerie fermière, la Grange et le Comptoir fermier. Sur celui-ci, les producteurs cuisinent sur place et servent eux-mêmes le public avec une ardoise composée d'un burger de bœuf, six escargots, une cassolette de poulet à l'Époisses, un petit velouté de butternut et un verre de crémant. Quatre exploitations de Côte d'Or avec La Ptite Ferme (Poiseul-la-Ville), l'Escargot Bourguignon (Vernot), Crémant Henri Mutin (Massingy) et Poul'Et Compagnie (Saulon-la-Chapelle) ont fait le choix de se lancer dans ce projet depuis un an. *«Chaque assiette est vendue 17 euros. Nous voulons montrer qu'il est possible de bien manger à la Foire, à des prix raisonnables»* indique Ludovic Maret de Poul'Et Compagnie, très motivé à l'idée de promouvoir les produits locaux.

Clin d'œil au drive fermier

Ludovic Maret, président du drive fermier de Côte d'Or, veut également profiter de l'événement incontournable qu'est la foire, pour faire la promotion, aux côtés du Conseil départemental, du Drive fermier qui a ouvert ses portes en juin dernier à Dijon, avec une trentaine de producteurs : *«la foire de Dijon, palais de la gastronomie est l'endroit idéal pour communiquer sur les produits locaux et sur ce nouveau mode distribution. Le Conseil départemental en fait son fer de lance cette année sur son stand institutionnel à l'entrée de la foire»*. Les débuts du drive fermier côte d'orien sont globalement encourageants selon son président : *«tous les retours que nous avons aujourd'hui sont positifs. Nous voulons encore progresser et être plus performants en étoffant notre offre. Les derniers aléas climatiques ne nous ont pas aidés sur ce point»*. Les profils des clients réguliers sont très variés selon Ludovic Maret : *« étudiants, cadres supérieurs, famille ou retraités, le drive fermier n'a pas de profil type. La seule motivation est le bien manger ! Le côté familial et humain séduit»*.

AURÉLIEN GENEST

Dijon Céréales

Bonne retraite à Michel Quillay



Responsable agriculture durable au service technique de Dijon Céréales, Michel Quillay vient de faire valoir ses droits à la retraite.
Une soirée de départ était organisé la semaine dernière au siège de Longvic, en présence d'une centaine de collègues et d'adhérents. Depuis le terrain à la coopérative de Genlis en 1978, le secteur Qualité avec les moulins Dijon Céréales Meunerie et Decollogne, la Recherche et Développement et l'expertise environnementale avec Damier Vert, Michel aura consacré trente-huit années au groupe Dijon Céréales et à la coopération agricole.

▸ Agenda

Novembre Réunions locales FDSEA

La FDSEA de Côte d'Or organise des réunions locales ouvertes à tous les agriculteurs. La série entamée le mois dernier se poursuit avec des rendez-vous à Normier le 10 novembre à 9h30 (pour le secteur Précy-Vitteaux-Semur), à Genlis le 15 novembre à 9h30 à la Salle les Glorieux, à Seurre le 15 novembre à 14 heures à la salle de la coopérative, à dijon le 18 novembre à 09h30 à laMaison de l'agriculture à Bretenière.

09/11 Visite de bâtiment d'élevage

L'Éleveur Bourguignon organise une visite de bâtiment d'élevage le 9 novembre prochain. Rendez-vous de 14h à 17h sur l'exploitation de l'EARL Sauvadet à Chanceaux.
Au programme : transformation, agrandissement d'un bâtiment vaches allaitantes ; éclairage à induction ; filets brise-vent ; désinfection de bâtiment ; démonstrations d'écornage, de détection de vêlage et d'un lève-tête...
Renseignement auprès de Jean-Paul Clerget au 06 80 34 11 73.

En image

En voyage dans le Morvan



Des jeunes de la Maison familiale rurale de Quetigny viennent de passer une semaine entière dans le Morvan. La classe de Première Bac pro était à la découverte d'autres productions et d'un autre territoire que ceux de la plaine dijonnaise, là où la majorité des travaux sont habituellement réalisés. Les apprentis ont résidé dans un centre à Saint-Léger-sous-Beuvrey, doté d'un notamment d'un centre équestre. Une activité forestière s'est intéressée au repérage de forêts naturelles et artificielles. Un élevage avec des ateliers avicoles et bovins allaitants a été visité à La-Grande-Verrière chez Isabelle Lagrost. Les jeunes ont également visité le musée du Mont Beuvray et appris plusieurs éléments sur la gestion touristique d'un territoire.



► Agenda

05/11 Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour

Le 5 novembre aura lieu la 5ème édition de la Fête de l'élevage à Cercy la Tour (au lieu-dit La croix de Vauilly). L'occasion de rencontrer les différents acteurs du monde agricole et de l'élevage en particulier, à travers divers stands et expositions.
Le concours de reproducteurs charolais débutera dès 8h et la vente aux enchères des plus beaux spécimens se déroulera à partir de 11h30.
Nombreuses animations toute la journée: démonstration de tonte de moutons, marché du terroir, potier, quiz pour les enfants… Restauration sur place le midi.
L'après-midi sera rythmé par les musiques des seventies avec un concert gratuit du groupe Angork Band. Les jeunes de la région pourront mesurer leur connaissance des animaux lors du concours de jugement de bétail organisé par les JA du canton de Fours.
Vous pourrez terminer la soirée par un dîner dansant. Au menu (24€) : œufs en meurette - pavé de bœuf et gratin dauphinois - fromages - trio de desserts et café (réservation: Joëlle Dumas au 03 86 50 51 25)
Renseignements complémentaires sur la page Facebook de la Fête de l'élevage ou auprès de Frédéric Renaud au 06 13 45 36 08.

08/11 Marché du chêne

Le centre régional de la propriété forestière de Bourgogne vous invite à une journée d'information sur la variabilité des cours du chêne et les stratégies d'adaptation pour correspondre au marché.
Rendez-vous le 8 novembre à 9h en forêt, à Beaumont la Ferrière (58). Suivre les panneaux «Journée forestière» indiquant la route forestière depuis la RD 38 des Ponts de Beaumont à Prémery.
Thématiques abordées : Faut-il adapter les coupes au marché actuellement porteur ? Faut-il se concentrer sur l'amélioration des peuplements ou sur la récolte des bois mûrs ? Repas (17 euros) pris en commun pour ceux qui le souhaitent à La Bertinière, Les Bertins 58400 Narcy. Contact : CRPF de la Nièvre : 03 86 71 93 55 – Yann Mozziconacci : 06 20 63 56 64.

Viticulture

Amateur recherche Pouilly-Fumé désespérément

Les conditions météorologiques du printemps ont durement affecté les récoltes de Pouilly Fumé, Pouilly-sur-Loire et Coteaux du Giennois. La qualité du millésime suffira-t-elle à conforter les perspectives commerciales ?


L'esca provoque 4 à 5% de pertes chaque année chez les Blanchet. Les nouveaux pieds mettront 4 à 5 ans pour entrer en production.

Dans l'attente des déclarations de récoltes, difficile de chiffrer précisément les pertes affectant les appellations Pouilly Fumé, Pouilly-sur-Loire et Coteaux de Giennois en terres nivernaises. Les chiffres ne feront que confirmer ce que l'on sait depuis le printemps : bon nombre de cuves seront vides. Les Caves de Pouilly-sur-Loire, les Moulins à Vent, par exemple, qui regroupent environ 90 viticulteurs, enregistrent des pertes supérieures à 50% pour le Pouilly ; les coteaux du Giennois sont plus durement frappés avec des pertes de plus de 90%. Ces chiffres cachent une extrême hétérogénéité des situations, selon les secteurs, les parcelles.

Une année sans précédent

Ce printemps, les parcelles ont tout connu, sauf la grêle : le gel, puis le dégel brutal, l'humidité qui a favorisé le développement des maladies, et à l'été la sècheresse qui a provoqué des grillures. Heureusement, les pluies qui ont précédé les vendanges ont augmenté le rendement jus.
La profession avait pris les devants au printemps pour sensibiliser les partenaires aux difficultés à venir. «*Nous avions entrepris un travail amont auprès des administrations, de la DDT, de la MSA, des banques, du Conseil régional*» explique Katia Mauroy, Présidente du syndicat viticole de Pouilly. Les Caves de Pouilly-sur-Loire elles aussi ont invité les banques dans les vignobles dès mai, pour constater que «*certaines vignes étaient comme en hiver, d'autres avaient repris*».

Gestion de crise

La principale option pour tous : lisser les ventes des millésimes précédents, avec des difficultés à anticiper pour ceux dont les stocks sont bas. Ainsi, le caveau de Gilles et Christine Blanchet, à St Andelain, est fermé, les dernières bouteilles de 2015 sont réservées aux habitués. Même choix de gestion pour Emmanuel Charrier à Saint-Martin-sur-Nohain **:** «*on ne va pas prendre de gros marché, on va satisfaire les clients existants*».
L'effet de report d'achats sur d'autres vins et appellations sera faible car la baisse de récolte est générale, en région et partout dans le monde. Les efforts de fidélisation ne seront donc pas perdus, d'autant que les appellations Pouilly Fumé, Pouilly-sur-Loire et Coteaux du Giennois peuvent se prévaloir d'une typicité très forte.

Une clientèle du monde entier

Un argument «*terroir*» auquel la clientèle française est très attachée. L'origine est un critère de choix déterminant pour le consommateur français. «*Quand ils pensent vin, les français pensent à la région, à l'AOC. Il n'y a pas de notoriété de marque ici, contrairement à ce que l'on observe en Bordeaux ou en Champagne. Les vignerons sont toujours moins réputés que leurs appellations*» note Christophe Denoël, directeur des Caves de Pouilly-sur-Loire.
Les français consomment moins de vins, mais mieux. Il faut dire aussi que la production française a délaissé les vins de table, tournant le dos à une stratégie de massification de l'offre et de baisse des charges qui auraient mis la production nationale en concur-


Gilles Blanchet surveille la fermentation. Chaque cuve correspond à un terroir (silex, argilo-calcaire, argilo-sablonneux…) qui a son itinéraire de vinification.



rence directe avec des pays aux coûts de production plus bas.
La clientèle américaine et asiatique, elle, semble plus sensible au luxe ; tandis qu'un consommateur britannique aura tendance à regarder, juste après la couleur, le prix.

Différents itinéraires de commercialisation

Assumer soi-même la commercialisation : nombreux sont les viticulteurs qui n'envisagent pas leur métier sans «*aller jusqu'au bout*». «*Certaines années sont faciles à travailler, d'autres non. Il faut savoir les vendre aussi. C'est en expliquant les irrégularités qu'on informe les gens sur le métier, qu'on les éduque aux millésimes*» témoigne Gilles Blanchet. C'est ce contact avec le client, particulier, distributeur, caviste ou restaurateur, qui donne sens à toute une année de travail.

Contact direct avec le client

Les clients aussi recherchent le contact avec le vigneron. «Les *acheteurs veulent de plus en plus nous parler à nous, en direct*», observe Emmanuel Charrier.
Un choix qui demande beaucoup, beaucoup de disponibilité… Les Blanchet en conviennent dans un grand rire : «*Un dimanche à 8h du matin, un client a sonné au caveau…je l'ai reçu en pyjama et en chaussons !*» Pour construire leur réseau de clients, ils ont été très présents sur les foires, les salons professionnels, au détriment parfois de leur vie de famille et en sacrifiant les vacances. C'est en 1996, avec le coup de cœur du Guide Hachette qui récompense le Pouilly Fumé du caveau, que les ventes décollent. Un référencement et une visibilité acquis grâce à une grande régularité et à une attention quotidienne à la qualité, depuis le travail du sol économe en herbicides pour préserver la richesse de la vie microbienne, jusqu'aux étapes de la vinification. La fin de la fermentation par exemple est surveillée de très près : la troisième génération de levure, en faible concentration à ce stade, doit être maintenue à la bonne température pour finir la fermentation. A ce moment là, les cépages de sauvignon plantés sur les argiles à silex révèlent cette saveur si caractéristique de pamplemousse.
Régularité, qualité, disponibilité : il n'en faut pas moins pour fidéliser les clients, amorcer le cycle vertueux du bouche à oreilles, se lancer à l'export. Il faut aussi un solide sens du commerce: chez les Blanchet, Christine, rôdée à la vente dans la boulangerie


Le sourire de Gilles et Christine Blanchet pour accueillir leurs clients.

familiale, accueille les clients et gère la comptabilité, pour que Gilles puisse se consacrer en priorité au travail du sol, aux vignes, à la vinification, à la mise en bouteille. Emmanuel Charrier s'appuie lui sur les compétences d'Inès, qui termine son diplôme de commerce.

Le choix de la coopération

Pour les viticulteurs adhérents des Caves de Pouilly-sur-Loire, la coopération offre deux grands avantages, pour la partie de leur production vendue à la coopérative : assurer une rémunération et déléguer la partie commerciale et ses contraintes (déplacements, facturation, expédition etc.)
Environ 60% de la production s'exporte vers un panel de clients que les caves cherchent à diversifier au maximum. Si l'on assure qu'il y a de quoi faire un «*bon millésime*», l'année 2016 accentuera l'enjeu majeur de la structure, «*accéder à la matière première, le vignoble ne se développe pas, alors que nous avons capacité à vendre plus*» précise Christophe Denoël.
Qualité et régularité sont ici aussi les maîtres mots : «*nous essayons de garder les profils de vin d'un millésime à l'autre, mais c'est forcément un peu différent*». De même, les caves ont mis en place une échantillothèque permettant un suivi qualité de toutes les bouteilles commercialisées. «*Chaque bouteille est gravée, et nous gardons en échantillons ici 4 bouteilles pour chaque cuve. Si des problèmes sont signalés, nous pouvons faire une vérification et tracer les bouteilles concernées*». L'outil collectif permet également de s'adapter aux particularités de certains marchés à l'export, ainsi en est-il des bouchons à vis destinés au marché anglais.


Les Caves de Pouilly-sur-Loire travaillent avec des cuves et dans une moindre mesure, en fûts de chêne.

LUCIE LECOINTE

Des vignes-mères contre les maladies du bois

Tout est parti d'une question : «*Pourquoi nos vignes présentent-elles des symptômes de maladies du bois au bout d'une dizaine d'années seulement ?*» Des viticulteurs de la filière Centre-Loire, alertés par le développement rapide des maladies, décident de prendre le taureau par les cornes, avec autant d'allant que d'humilité. Emmanuel Charrier, ayant l'intuition de la démarche scientifique (tester, mesurer, adapter) participe ainsi avec d'autres à monter une vigne-mère de Sauvignon, en partenariat étroit avec des pépiniéristes et les laboratoires Sicavac. 267 familles différentes, issues de la sélection massale, ont été rassemblées et implantées. Elles seront multipliées et les premières greffes seront disponibles en 2018. C'est une réelle démarche exploratoire à laquelle se livrent les appellations membres de projet, ainsi que l'interprofession toute entière. «*Sur le plan national, on s'est rendu compte que tous les cépages ont ce problème. Même si le pied de vigne ne fait qu'une année de plus, ce serait déjà beaucoup !*» espère Emmanuel Charrier.

► Formations

Les formations proposées par la Chambre d'agriculture

10/11 Alimentation hivernale du troupeau allaitant

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation de trois jours, les 10,16 et 18 novembre prochains (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30), à Nevers, à destination des éleveurs de bovins. Les intervenants Amélie Brisson et Jean-Louis Bridier, conseillers élevage à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, vous amèneront à être capable d'analyser vos pratiques hivernales et à savoir identifier les changements à mettre en œuvre.
Contact : Amélie Brisson au 03 86 93 40 54

18/11 Limiter les pertes sur agneaux

La Chambre d'Agriculture vous propose une formation destinée aux éleveurs de moutons le 18 novembre (de 9h à 12h30-14h à 17h30). Le lieu sera déterminé en fonction des stagiaires et se fera sur une exploitation. La rentabilité de l'élevage ovin est liée directement à l'efficacité du troupeau: produire plus d'agneaux vivants et avoir un troupeau en bonne santé. Les intervenants sont Hubert Germain, vétérinaire formateur et Christophe Rainon conseiller ovin de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.
Contact : Christophe Rainon, au 06 72 39 76 43

18/11 Alimentation des ruminants

Avec une autonomie accrue des éleveurs sur la conduite de leur élevage, l'approche globale permet non seulement une amélioration du bien-être des animaux, en agissant de manière préventive sur les possibles pathologies, mais permet également de réaliser des économies d'intrants et d'améliorer la performance économique de son élevage. La Chambre d'agriculture vous propose une session de 2 jours prévus les 18 novembre et 9 décembre avec comme intervenant Hubert Hiron Docteur vétérinaire au GIE Zone verte. Le lieu sera fixé en fonction des stagiaires.
Contact: Julie Lagord au 03 86 93 40 08


V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
m.straub@vmat-dallage-chape.fr

▸Agenda

FDSEA Réunions cantonales

La FDSEA de la Nièvre se déplace sur le terrain jusqu'au 30 novembre. À l'ordre du jour: révision des zones défavorisées simples, plan de soutien filière végétale et animale, cœur de gamme, Téléthon …

Ci-dessous le calendrier des réunions:

• Montsauche: 9 novembre - 18h30 - «*Chez Flo*» à Ouroux en Morvan
• Nevers: 10 novembre - 18h30 - Salle des associations de Chevenon
• Lormes: 14 novembre - 18h30 - Maison du développement
• Pougues les Eaux: 14 novembre - 18h30 - Mairie de Guérigny
• Châtillon en Bazois/St Saulge: 15 novembre, 18h30, Restaurant Terre et Mer
• Donzy: 15 novembre, 10h00, Mairie de Donzy
• Prémery: 16 novembre, 18h30, Mairie de Lurcy le Bourg
• Moulins Engilbert: 17 novembre, 18h30 à la Sicafome
• St Benin d'Azy, 21 novembre, 18h30, Limon
• St Pierre Le Moutier: 22 novembre, 18h30, Mairie de Luthenay Uxeloup
• Pouilly sur Loire, 24 novembre, 10h00, Mairie de Garchy
• La Charité sur Loire, 28 novembre, 18h30, Mairie de Raveau
• Fours, 29 novembre, 18h30, Montambert
• Tannay - 30 novembre, 18h30, Mairie de Tannay
• Varzy: date à déterminer.

Contact FDSEA 58 au 0386934092

13/11 Foire concours à la Nocle Maulaix

Le 12 novembre se déroulera la foire-concours primée aux veaux de la Nocle-Maulaix, à partir de 14h, place de l'Eglise. Ce concours verra aussi l'attribution du super prix d'honneur de tous les concours nivernais d'animaux inscrits et non inscrits. Les catégories mâles inscrits, mâles nons inscrits, génisses d'élevage, taureaux de 18 mois concernent des animaux d'élevages qualifiés IBR A ou B. Repas en soirée (17 €) sur réservation. Réservation : 03 86 30 85 24 ou 03 86 30 87 91.

08/11 Collecte de laine

La Sicagemac organise le 8 novembre prochain de 8h à 10h une collecte de laine. Sur le site du Marché au bestiaux route de Saint-Sauge – 58800 Corbigny

Foire-concours de Moulins-Engilbert

Sous le soleil et conviviale

Une des plus anciennes foires-concours nivernaises, s'est déroulée ce 31 octobre à Moulins-Engilbert. Si la participation reste limitée, les éleveurs fidèles à cette manifestation s'attachent à présenter un concentré de savoir-faire et de qualité. Avec quelques ventes en prime et un soleil radieux qui remonte le moral.



Lors du jugement des 18 mois

Une fois n'est pas coutume, c'est sous un soleil radieux que le concours Moulins-engilbert s'est déroulé le 31 octobre dernier sur la place de la foire et sous chapiteau. De quoi redonner des couleurs à ce concours qui perdure grâce à l'engagement de son président, Alain Quinot et à la fidélité des élevages qui ne ratent jamais ce rendez-vous convivial. «*C'est de plus en plus difficile de maintenir ces petites foires*» regrette Alain Quinot, «*les éleveurs préfèrent concentrer leurs efforts sur quelques grands rendez-vous, comme Luzy ou Cercy-la-Tour, pourtant notre événement permet aussi de réaliser quelques ventes, car les éleveurs de la région savent qu'ils peuvent trouver ici des animaux de qualités qui correspondent exactement à leurs attentes*». De fait, en dépit des difficultés actuelles, plusieurs ventes se sont conclues à Moulins-Engilbert.

Cette attachement à la foire concours de Moulins-Engilbert, une des plus anciennes, est entre autres, bien représenté par le Gaec Gauthé «*45 ans de fidélité*», confie M. Gauthé, qui évoque le temps où la manifestation se déroulait encore devant un café du bourg. Si Moulins-Engilbert peut difficilement rivaliser avec les plus imposants concours de la région, la qualité en revanche est bien au rendez-vous, comme en témoigne la difficulté pour le jury à départager certains prétendants aux prix d'honneur. Preuve que la qualité se trouve aussi dans ces petits concours, qui permettent à des éleveurs du crus de trouver rapidement et facilement un bon reproducteur, inscrit ou non inscrit, en fonction de leurs besoins. Une façon là aussi de privilégier le local et la proximité...

ANNE-MARIE KLEIN


Le Gaec Beauzon remporte le prix d'honneur des veaux inscrits

Le palmarès

Veaux inscrits :
Section 1 : Mandarin (1er) au Gaec Gauthé – Mont d'Or (1er) à la SCEA Lemaître – Magnolia (2) au Gaec Gauthé – Manon (3) au Gaec Gauthé. Section 2 Mario (1) au Gaec Beauzon – Marquis (1) à la SCEA Lemaître – Major (2) au Gaec Gauthé – Moloch (3) au Gaec Gauthé. Section 3 : Major (1) au Gaec Beauzon – Moineau (1) au Gzec Beauzon – Mirador (2) au Gaec Beauzon – Mimosa (3) à François Boucher.
Prix d'ensemble : 1er prix au Gaec Gauthé – 2ème prix au Gaec Beauzon
Prix d'honneur : Marion (1) au Gaec Beauzon – Marquis (2) à la SCEA Lemaître – Mandarin (3) au Gaec Gauthé.
Prix de la ville : Maréchal au Gaec Gauhté (cet animal a été prix d'honneur à Corbigny)
Prix d'honneur laitonnes : Marylou à la SCEA Lemaître
Veaux non inscrits
Section 1 : My Way (1) à Martin Christian – Mexico (1) au Gaec Pautet – Marquis (2) au Gaec Pautet – Manioc (3) au Gaec Pautet.
Section 2 : Mignon (1) au Gaec Pautet – Muscat (2) à Nicolas Beauzon – Mirabeau (3) à l'EARL Renaud section 3 Magella (1) à l'EARL Renaud – Moineau (2) à Nicolas Beauzon – Mannequin (3) à Nicolas Beauzon.
Prix d'ensemble non inscrits : 1er Gaec Pautet – 2ème Nicolas Beauzon
Prix d'honneur : May Way (1) à Martin Christian – Mignon (2) au Gaec Pautet
Taureaux adultes inscrits de 18 mois : 1er et 2ème Guinot Alain.
Taureaux adultes non inscrits de 18 mois : 1er Christophe Beauzon – 2ème Guinot Alain – 3ème Christophe Beauzon.


Les autres années il fallait s'abriter de la pluie, pour cette édition c'est le soleil qui dardait ses rayons et réchauffait rapidement l'atmosphère


Le prix de la Ville au Gaec Gauthé avec un animal primé à Corbigny



Alysé

Ils ont investi pour rationaliser, développer ou diversifier leur élevage

À l'occasion des rencontres «*Passion Élevage*», organisées par Alysé les 8, 9 et 10 novembre prochains, 5 éleveurs de bovins viande, bovins lait et caprins témoignent et ouvrent leurs portes. Dans l'Yonne, quatre élevages participent à cet évènement.



Les bâtiments du Gaec du Grand Arran à Parly, accueillent un cheptel de 120 vaches laitières

La journée du **mardi 8 novembre** est organisée sous forme de rallye. Les visiteurs démarreront le parcours à partir de 10 heures sur l'élevage du Gaec Erfort à Venouse pour y voir un bâtiment fonctionnel pour 80 vaches allaitantes. Avec un focus sur le thème : «*Adapter l'alimentation de son troupeau à la qualité des fourrages 2016*». Le circuit amènera ensuite les éleveurs vers Soumaintrain, au Gaec Leclere, pour le repas offert par nos partenaires puis la visite du bâtiment qui abrite 60 vaches allaitantes et 80 génisses. Les deux éleveurs ont décidé d'investir pour optimiser leur temps de travail, ils témoignent de leur réalisation, avec un focus sur le thème «*Prairies dégradées, que faire ?*»

Mercredi 9 novembre, c'est le Gaec du Grand Arran, à Parly qui ouvre ses portes de 10 h 00 à 16 h 30. De nombreux fournisseurs seront présents sur les installations toutes récentes de cet élevage laitier. Les associés ont investi pour rationaliser la conduite de leur élevage, y sont-ils parvenus ? Focus sur le thème «*Gestion raisonnée et simplifiée des lisiers*».

Enfin, jeudi 10 novembre, Catherine Andral, éleveuse de chèvre à Saint Père, ouvrira à la visite sa toute nouvelle chèvrerie et les installations de transformation fromagère qui y sont annexées. Mme Andral a investi pour produire autre chose, elle explique ses choix et sa démarche, avec un focus sur le thème «*Les conditions d'une diversification réussie*».

Alysé et ses partenaires, vous invitent à découvrir ces réalisations et à échanger avec les éleveurs et les experts présents.

Programme des visites sur www.alyse-elevage.fr

Interview de M. Roux, associé du Gaec du Grand Arran à Parly

Quelles ont été vos motivations pour investir dans la rationalisation de la conduite de votre atelier ?

«*Avant tout c'est la passion de l'élevage qui nous a conduit à investir avec mon oncle. Nous voulions* également *améliorer le confort pour nous et nos animaux. Nous recherchons une meilleure qualité et une meilleure productivité. Développer, moderniser et aller de l'avant faisaient* également *partie de nos motivations*».

Cet investissement à t-il répondu à vos attentes ?

«*Oui en grande partie. Le confort de travail, dans un bâtiment chaleureux et fonctionnel, avec des animaux propres, nous offre satisfaction, toutefois nous attendons une amélioration de la qualité du lait et des problèmes de boiteries*».

Quel a été le point fort de l'accompagnement d'Alysé dans votre projet ?

«*Le point fort a* été *la démarche d'accompagnement depuis les premières esquisses, jusqu'au permis de construire, avec l'ensemble des démarches administratives et demandes de subventions. Nous avons pu bénéficier d'un appui important tout au long de notre projet*».

Quels sont les trois points forts de vos installations ?

«Le *bâtiment bois est agréable est chaleureux. Pas de condensation, on s'y sent bien. De plus l'esthétique est bien réussie.*

Les robots avec bureau et nurserie en position centrale sont également *un point fort, qui permet une bonne surveillance et apportent une facilité de travail en limitant les pas inutiles. La surveillance et le tri des vaches est un point fort de notre bâtiment*».

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE CADOUX ET GUILLAUME DURAND

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le compte rendu du palmarès du concours organisé par la Syndicat Charolais de l'Yonne (notre édition du 28 octobre) : Mojito, l'animal qui s'est vu attribuer le «Prix d'Honneur veaux mâles», appartient au Gaec de Saint Roch (21) et non au Gaec Touillon Moiron, comme indiqué par mégarde. Toutes nos excuses aux éleveurs concernés.



Mojito, Prix d'Honneur veaux mâles et propriété du Gaec de Saint Roch, à Recey sur Ource (21)

► Agenda

15/11 Réseau mixte et système de culture Innovant

Le RMT SdCi, les Chambres d'agriculture et le réseau des Etablissements publics agricoles, s'associent pour présenter mardi 15 novembre, le «Système de Culture Innovant» mis en place au lycée agricole d'Auxerre La brosse depuis 2007.

Au programme de la journée: présentation du RMT SdCi ; présentation de l'exploitation du lycée et des résultats de l'essai ; présentation d'un autre système de culture du Nord du département (Courgenay) ; déjeuner (sur inscription) ; 14h: visite des parcelles.

Contact : Sarah Gonzalez, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 28 46 et 06 31 48 61 30 - s.gonzalez@yonne.chambagri.fr

06/11 Foire Saint-Martin

La Foire Saint-Martin se tiendra dimanche 6 novembre, sur la Place de l'Arquebuse à Auxerre. Comme chaque année, la FDSEA 89 animera l'espace agricole. Le thème retenu cette année est : «l'agriculture d'hier et d'aujourd'hui», pour faire écho aux 70 ans de la FNSEA. L'angle que nous avons choisi est de montrer que l'agriculture a beaucoup évolué et dans le bon sens : qualité sanitaire, bien être animal, pénibilité… Comme chaque année nous allons avoir besoin de vous : communiquez sur votre métier, sur vos pratiques, venez nous aider à mettre en valeur l'agriculture auprès du grand public. Les volontaires peuvent se faire connaître auprès de Sandrine Vatinelle, au 03 86 49 48 10

fendt.fr
FENDT
Nouveau Fendt 800 Vario
Le perfectionniste
Exigeant dans les moindres détails !
Conciliant puissance et compacité, le 800 Vario, en véritable perfectionniste, vous propose désormais un nouveau terminal Variotronic 10,4", la régulation de pression des pneumatiques intégrée VarioGrip ou encore son innovant système de dépollution répondant à la norme TierIV finale, le tout pour vous assurer une rentabilité inégalée.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

Crise agricole

«Une situation très compliquée...»

Une première réunion du Comité Départemental de l'Économie Agricole (CoDEA), s'est déroulée le 12 octobre dernier, réunissant autour des services de l'Etat et de la Chambre d'agriculture, les principaux acteurs économiques et financiers de la sphère agricole.



Le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud, entouré du directeur de la DDT 89, Didier Roussel et de son adjoint au service de l'Économie Agricole, Philippe Jaeger

Instauré en septembre dernier, le CoDEA est le pendant du Codefi (Comité Départemental d'Examen des Difficultés de Financement des Entreprises), un dispositif créé dans les années 50, pour accompagner les entreprises artisanales, industrielles ou de service, en prise avec des difficultés. Le CoDEA succède à la cellule d'urgence mise en place en avril 2015, chargée d'accompagner les exploitants en difficulté.

Présidée par le préfet, cette cellule composée des représentants de l'État, de la Chambre d'agriculture, du médiateur du crédit, des banques, de la MSA et du Centre de gestion, s'est réunie 17 fois, pour examiner plus de 300 demandes, émanant principalement d'éleveurs, pour une aide globale au titre de la prise en charge des intérêts, de 883 K€. Le dispositif qui lui succède aujourd'hui, s'est fixé pour objectif d'accompagner les agriculteurs pour faire face aux difficultés structurelles de l'agriculture, auxquelles se rajoutent les difficultés conjoncturelles nées des évènements climatiques ayant touché le département au printemps. Une première réunion s'est tenue le 12 octobre dernier, présidée par le préfet de l'Yonne, Jean-Christophe Moraud, qui a rappelé lors d'un point presse le contexte : *«nous sommes confrontés à des difficultés à la fois structurelles et conjoncturelles qu'il nous faut aborder clairement avec un angle qui ne soit plus seulement de soutien, mais qui embrasse l'intégralité de la problématique économique de l'exploitation agricole qui, même un peu spécifique, est une entreprise à part entière. Cela veut dire que le travail effectué sur les dossiers, pourra dans certains cas, le plus réduits possible, se terminer par des procédures de droit commun pouvant aller jusqu'au dépôt de bilan et à la liquidation»*.

Passer l'hiver

Cette crise à la fois conjoncturelle et structurelle, accentuée par les difficultés de mise en œuvre de la nouvelle Pac, frappe l'ensemble des filières. Une situation inédite qui met à mal les trésoreries, après deux années déjà compliquées et il y a urgence souligne le préfet de l'Yonne : *«se pose aujourd'hui une problématique réelle de refinancement, ne serait-ce, pour les céréaliers, que d'acquérir les semences et intrants pour pouvoir espérer une récolte à l'été prochain. Même chose en ce qui concerne la viticulture, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de raisin qu'il ne faut pas entretenir la vigne et préparer les prochaines vendanges. Quant aux éleveurs, ils sont aux prises avec un effet ciseau redoutable, une forme de double peine les obligeant à décapitaliser, sauf que tout le monde le fait en même temps, affaiblissant un peu plus les cours de la viande, qui ont chuté de 16 % en septembre»*.

Une trentaine d'éleveurs laitiers du département ont opté pour la prime à la réduction de production, instaurée par l'État : soit 240 € par tonne de lait, dans une limite de 5% de la production totale. Concernant le secteur viticole, 70 exploitations bénéficient depuis le mois de juin, des mesures de chômage partiel mises en place. Un dispositif touchant plus de 260 salariés, pour une période pouvant dans certains cas se prolonger jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, des mesures ont été prises, autorisant les viticulteurs à racheter des moûts, mais les quantités disponibles sont faibles.

Il est encore trop tôt pour chiffrer le nombre d'exploitants concernés par un examen de leur dossier en CoDEA, voire une éventuelle cessation d'activité, mais Jean-Christophe Moraud le reconnaît : *«la situation est très compliquée. On en saura sans doute un peu plus fin novembre, début décembre, mais la période la plus cruciale sera sans nul doute la fin de l'hiver, avec une soudure pour certains, très difficile»*.

DOMINIQUE BERNERD

Foire Saint-Martin

Sous le signe de l'innovation

Cette année encore, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, animeront l'espace agricole de la Foire saint-Martin, dimanche 6 novembre, à partir de 9 heures

Combien seront-ils cette année encore, à sillonner les allées de l'esplanade de l'Arquebuse, à la découverte de l'agriculture icaunaise...? Au fil des ans, le succès de l'opération grand public orchestrée par la FDSEA et les JA de l'Yonne, ne se dement pas et nul doute que les visiteurs se presseront ce dimanche, autour des different stands mis en place pour l'occasion.

Le thème retenu pour cette edition 2016 est *«l'évolution dans l'agriculture depuis 70 ans»*. Un secteur qui innove en permanence et petits et grands trouveront là, matière à découvrir ce que ces évolutions ont permis : qualité sanitaire des aliments, bien-être animal, agriculture de précision... La Place de l'Arquebuse revêtira une fois de plus, un air de campagne, grâce aux nombreuses animations du jour : du paysan Boulanger qui cuira son pain devant vous, au cidre pressé en direct, en passant par le chef du restaurant *«le Bourgogne»*, Eric Gallet, qui cuisinera des plats de saisons avec des produits du terroir, sous les yeux des visiteurs. L'occasion aussi d'observer des tracteurs de plusieurs générations, des animaux vivants, des outils réduisant la pénibilité du travail dans les vignes. Avec, pour la première fois, une animation autour des drones agricoles, conduit par Frédéric Bouffety, *«agriculteur-cinéaste»* du nord du département et spécialiste du genre, la participation de la Cecna, autour du thème de la génétique animale, ainsi que celle de la Société de services PSAV, pour la promotion des métiers et la présentation de matériels. Parmi les nouveaux partenaires présents au titre des OPA : l'Association de Défense du Soumaintrain qui, après un combat de plusieurs années, a enfin décroché cette année la reconnaissance en IGP du fromage éponyme.



L'édition 2015 s'était déroulée sous des températures quasi estivales, en sera-t-il de même cette année?

Comme chaque année, le marché de producteurs installé sur l'espace agricole permettra aux visiteurs de s'approvisionner en produits du terroir : vins du cru, fromages, miel et pains d'épices, magrets et foies gras de canard, pain à l'ancienne, légumes de saison, viande de porc, escargots. La liste est longue et devrait aider à remplir les cabats ! Envie de déjeuner sur place ? Un bourguignon preparé à partir de viande locale vous attend... Les enfants sont aussi de la partie et pourront s'amuser sur les stands qui leur sont dédiés. Toutes les animations sont gratuites et accessible à tous ! Détail sur la page Facebook: fdsea de l'yonne.

L'espace agricole de la Saint-Martin est aussi l'occasion de communiquer sur le métier, sur les pratiques, à mettre en valeur l'agriculture auprès du grand public. Les bénévoles pour venir échanger avec les visiteurs sont tous les bienvenus. Si vous êtes volontaire, faites-vous connaître auprès de Sandrine Vatinelle au 03 86 49 48 10.

DOMINIQUE BERNERD



Jardins de la Croisière

Ça «gaze» pour les jardins...

C'est dans le cadre du salon Cité89, que les Jardins de la Croisière ont signé le 13 octobre dernier une nouvelle convention de partenariat avec GRDF (Gaz Réseau de Distribution France).



De gauche à droite : Érik Polrot, directeur des Jardins de la Croisière, Michel Jouan, président de l'association et Thierry Gay, directeur territorial régional Bourgogne à GRDF

Fondée en 1995 sous l'égide de la Chambre d'agriculture et la FDSEA de l'Yonne, l'association des Jardins de la Croisière a pour vocation de proposer un emploi et un accompagnement socio-professionnel à des personnes en précarité du nord de l'Yonne.

Avec pour objectif de tout mettre en œuvre pour favoriser le retour à l'emploi ou l'entrée en formation qualifiante. Avec des résultats particulièrement probants puisque l'an passé, 60 % du public accueilli sont sortis du dispositif avec un emploi ou se sont vu proposer une formation.

Au fil des années, les Jardins ont tissé des liens forts avec les acteurs du territoire et plusieurs entreprises accompagnent le travail d'insertion et les deux activités économiques développées par l'association : la production de légumes biologiques et les chantiers d'entretien d'espace rural. Parmi elles, Gaz Réseau de Distribution France (GREF), qui depuis sept ans, soutient les Jardins de la Croisière, par le biais notamment d'une subvention annuelle de 2 000 €. C'est dans le cadre du salon Cité89, qu'a été signée le 13 octobre dernier, une nouvelle convention de partenariat, en présence du président de l'association, Michel Jouan, de son directeur, Erik Polrot et de Thierry Gay, directeur territorial de la région Bourgogne à GRDF. Une subvention qui servira, explique le directeur des Jardins, *«à acheter des équipements pour nos salariés, que ce soit des chaussures de sécurité ou des protections auditives pour les personnes travaillant aux espaces verts»*.

Outre cet accompagnement financier, un soutien est apporté également au niveau de l'accès à la communication : *«c'est ainsi que GRDF nous accueille gratuitement sur leur stand, le temps du salon Cité89, avec pour objectif de présenter aux élus et techniciens des collectivités de l'Yonne l'offre de services que nous proposons»*. Parallèlement, une action a été menée auprès des salariés de l'entreprise, afin de les informer sur les services de paniers de légumes proposés par l'association. L'actualité des Jardins de la Croisière passe aussi par la mise en place d'un groupe d'entreprises partenaires, explique Erik Polrot : «pas encore de nom défini pour le moment, peut-être *«Les Amis de la Croisière»… On réalise que des petites structures comme les nôtres, prises par le quotidien, peuvent très vite se déconnecter des entreprises, alors que notre mission première est le retour à l'emploi. Rien de mieux que de cotoyer leurs responsables, pour rester dans la logique d'exigence de l'entreprise et connaître les opportunités d'emploi»*. Plusieurs structures ont déjà donné leur accord, comme Gamm Vert, Biocoop, Déclic Emploi et GRDF, bien sur.

DOMINIQUE BERNERD



► Agenda

10/11 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 10 novembre à la Chambre d'agriculture, 62, rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Email : mel.dijon@apecita.com

Besoin de main d'œuvre ? Pensez à Agri Viti Emploi 89

Saison hivernale viticole :
Le groupement d'employeurs départemental est présent à vos côtés pour répondre à vos besoins de recrutement dans les vignes pour la période à venir (taille, tirage de bois)
Salarié disponible :
A compter de 2017, nous aurons un salarié agricole disponible dans le secteur de Chailley jusqu'à 600 h par an. Ce jeune homme possède plusieurs années d'expérience sur des exploitations céréalières, avicoles, bovins viande, ainsi qu'en bûcheronnage
Zoom sur l'emploi partagé :
Spécialité d'AVE 89, le travail à temps partagé permet aux agriculteurs, éleveurs ou viticulteurs, de bénéficier et de fidéliser des compétences à temps partiel ou en saison, tout en permettant d'accéder à un emploi pérenne à temps plein. C'est une formule simple à mettre en place et adaptée aux entreprises de toutes tailles qui n'ont pas toujours le besoin, ni les moyens, de créer un poste salarié à temps plein à l'année !
AVE 89 se charge de l'embauche du salarié et de toute la gestion administrative de son contrat et vous le met à disposition. Contactez dès maintenant Marie Giraud au 03 86 49 48 28 ou sur agrivitiemploi89@gmail.com afin d'anticiper vos besoins ou pour plus d'informations.

► Formations

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48**

Gérer ma trésorerie
Le 15 novembre à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Créer et animer ma page Facebook
Le 23 novembre à Auxerre.
Contact : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33

Comment rester positif dans un contexte de crise ?
5 et 6 décembre à Auxerre. Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94

Commercialiser mes céréales
Le 7 décembre à Auxerre. Contact : Emilie Riberolles, 03 86 64 64 78 ou 06 83 81 90 95

Avoir un bon chien de troupeau (5 jours au cours de l'année)
Début le 13 décembre. Contact : Marie-Noëlle Caron, 03 86 94 82 93



Innovation alimentaire

1er concours Miam de Bourgogne-Franche-Comté

Le premier concours régional des produits alimentaires innovants de Bourgogne-Franche-Comté organisé par l'association Entreprises alimentaires de Bourgogne-Franche-Comté et le comité de promotion des produits régionaux, s'est déroulé le 18 octobre dans le cadre du SIAL.



Trente quatre produits présentés pour sept élus... une belle concentration de saveurs et d'innovation *«made in»* Bourgogne-Franche-Comté.

Le premier concours régional des produits alimentaires innovants de Bourgogne-Franche-Comté organisé par l'association Entreprises alimentaires de Bourgogne-Franche-Comté et le comité de promotion des produits régionaux, s'est déroulé le 18 octobre dans le cadre du SIAL. Mardi 18 octobre, à l'occasion de la Journée Bourgogne-Franche-Comté organisée dans le cadre du 27ème salon international de l'Alimentation à Paris, les sept lauréats du concours Miam, dans sa première édition BFC ont été distingués, parmi les trente quatre produits présentés au concours, issus de vingt trois entreprises de la grande région. Le jury composé de professionnels d'horizons très différents a opéré un classement dans cinq catégories pour sept prix et un huitième à venir qui donne la parole au grand public. Avec quarante sept entreprises présentes, la Bourgogne-Franche-Comté s'est affichée en force au SIAL 2016, parmi ces entreprises, dix sept ont exposé sur les collectifs Bourgogne-Franche-Comté, soutenus par la Région.

Les sept produits primés

- La Moutarde Mojito Reine de Dijon (21) – Coup de cœur du jury
- L'eau minérale de Vellminfroy (70) – Prix santé Bien-Etre
- Les irrésistibles de Fabrice Gillotte (21) – Prix plaisir gourmand
- Tulip de JFD Packaging (21) – Prix packaging
- Le Mariage Thé Matcha et Miel de Naturalim France Miel (39) – Prix de l'originalité
- Le Pur Gold William's, liqueur de la distillerie Paul Devoille (70) – Prix de l'élégance
- L'Ortolan truffé de la Fromagerie Milleret (70) – Prix Saveur

La huitième distinction, le prix Consom'acteur, se déterminera par le vote en ligne du grand public, du 24 octobre au 30 novembre, sur la page Facbook/concoursMiam, sur le stand du Comité de promotion des produits régionaux à la foire de Dijon, du 1er au 13 novembre, ou encore à Talents et Saveurs, du 18 au 20 novembre. Résultat fin novembre.

Formations

Engraisser ses bovins pour la filière bio ?

Vous êtes éleveur de bovins bio ou en projet de conversion et vous vous posez la question de l'engraissement ou vous souhaitez développer ou optimiser votre atelier d'engraissement ?
Bio Bourgogne vous invite à la formation "Engraisser ses bovins pour la filière bio ?"
Les mardi 15 et 29 novembre 2016 de 9 h à 17 h 30 à Pouilly en Auxois (21)
Programme
- Les besoins de la filière viande bio (marché, attentes des filières en termes de qualité et de quantité).
- Auto-diagnostic de votre système d'élevage actuel : points forts, points faibles et pistes d'amélioration dans l'optique de développer l'engraissement.
- Comment engraisser ses animaux en bio ? Valorisation de l'herbe et de la pâture. Faire mieux avec moins de concentrés. Modifier son assolement pour améliorer son autonomie (fourrages et concentrés).
- Chiffrage de l'impact technico-économique de la mise en place (ou du développement) de l'engraissement dans votre élevage.

Informations pratiques :
Intervenants : Aurélie Billon (Bio Bourgogne), conseillers techniques et commercialisation d'Éleveurs Bio de Bourgogne. Inscription avant le 4 novembre et infos complémentaires auprès d'Aurélie Billon au 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

Commercialisation en Grande distribution et en magasins spécialisés

Vous souhaitez développer de nouveaux systèmes de commercialisation sur votre exploitation et vous vous posez la question de la vente en magasins spécialisés et en Grande Distribution ?
BIO BOURGOGNE vous convie à une demi-journée sur ce thème :
le mardi 15 novembre de 14 h à 17 h 30 à Pouilly en Auxois (21)
Programme :
- Présentation des mécanismes facilitant ou non l'introduction de produits bio locaux dans la grande distribution (Compte rendu de l'étude menée en partenariat avec l'ARIA Bourgogne et l'ObsSIQO)
- Témoignage de producteurs (et transformateurs) bio bourguignons venus pour parler de leurs expériences
- Envisager ensemble des pistes d'actions et perspectives pour travailler avec les GMS.

Informations pratiques : Afin de faciliter l'organisation de cette demi-journée, il est nécessaire de vous inscrire. Inscription et infos complémentaires auprès de Marie Giraldi au 06 08 02 97 94, HYPERLINK "mailto:marie.giraldi@biobourgogne.org"marie.giraldi@biobourgogne.org

Crise céréalière

Vivéa accompagne les producteurs

La gravité de la situation des producteurs de céréales pour la campagne 2016 a amené Vivéa par la voix de sa présidente Christiane Lambert a organisé un accompagnement spécifique par le biais de la formation.

L'année 2016 a été extrêmement difficile pour les producteurs de céréales et en particulier les producteurs de grandes cultures des régions Centre, Ile de France, Haut-de-France, Grand Est et Bourgogne, qui sont parmi les plus touchés, avec des pertes de 30 à 50% du chiffre d'affaires par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ces chiffres devant encore être nuancés en fonction des exploitations et des régions.

De nouvelles thématiques spécifiques

Vivéa comptant parmi ses 600 000 contributeurs, 160 000 producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux et 50 000 ayant un élevage associé, Christiane Lambert, présidente de Vivéa a souhaité accompagner ce public en grande difficulté. Un groupe de travail a été mis en place composé des comités régionaux Vivéa des zones les plus touchées, rejoints par l'APCA, Arvalis, Coop de France métiers du grains, ainsi que des professionnels de grandes cultures, afin d'analyser les besoins et la place de la formation dans le redressement des situations de chacun.

Ces partenaires ont identifié des besoins en formation et compétences nécessaires aux producteurs pour faire face à la situation actuelle sur le court et le moyen terme. Plusieurs thématiques ont été identifiées :
Comprendre cette situation exceptionnelle et prendre du recul
Gérer la trésorerie et anticiper les besoins en fonds de roulement de l'exploitation

Utiliser les leviers techniques pour optimiser la marge brute sans mettre en risque l'exploitation
Calculer et analyser les coûts de production et optimiser les charges et la commercialisation.

Cette nouvelle offre devrait figurer dans les programmes des sessions de formation dès le mois de janvier. Pour Christiane Lambert il est essentiel que les producteurs comprennent toute l'importance de ces formations *«participer à une formation c'est un moyen de prendre du recul avec l'appui du collectif et de chercher des solutions pour rebondir»*.

D'APRÈS COMMUNIQUE VIVÉA

Pneus ou chenilles pour s'adapter à la charge

Les moissonneuses-batteuses de plus en plus lourdes et la contrainte du gabarit routier imposent le recours aux pneumatiques de dernière génération, voire aux chenilles.



Photo : Michelin

Les flancs très souples des pneus IF et VF assurent une empreinte plus étendue, aussi bien en largeur qu'en longueur.


Photo : Claas

Les chenilles allient une forte capacité de charge et faible compaction, tout en conservant un gabarit inférieur à 3,50 m.

La question des pneumatiques reste un sujet crucial lors de l'achat d'une moissonneuse-batteuse neuve. Plusieurs facteurs rentrent en ligne de compte : les coupes de plus en plus larges sont par conséquent plus lourdes. Les trémies offrent des capacités accrues, pouvant atteindre 14 000 litres. Par ailleurs, les agriculteurs cherchent à limiter la compaction des sols, tandis que d'autres souhaitent ne pas dépasser les 3,50 m de large sur la route afin d'éviter l'escorte par un second véhicule.

Pour répondre à toutes ces contraintes, on peut distinguer trois stratégies : augmenter le diamètre des roues pour augmenter la surface de portance, choisir des pneumatiques IF ou des chenilles caoutchouc pour offrir une plus grande surface de contact sans accroître le gabarit, afin de circuler sur la route.

Des pneus plus hauts et moins larges

Ces dernières années, les constructeurs ont fait évoluer leur machine pour pouvoir monter des pneumatiques de plus grand diamètre atteignant, voire dépassant les deux mètres. Outre l'augmentation de charge par essieu, cette évolution permet d'accroître la surface de la bande de roulement sans changer le gabarit. Mieux, il est possible de passer d'une dimension « basse » et large à une dimension haute et moins large, tout en ayant une capacité de charge équivalente et une bande de roulement sensiblement de même surface. Ainsi, comparée à une taille 800/65R32 (1,85 m de diamètre), la dimension 680/85R32 (1,95 m de diamètre) peut permettre à une moissonneuse-batteuse de rester dans un gabarit inférieur à 3,50 m tout en ayant une bande de roulement supérieure de 3 %. Mais ce diamètre accru ne concerne pas uniquement les pneumatiques avant. Certains constructeurs proposent des pneumatiques de 1,65 m pour l'essieu arrière.

Basse pression et grande surface au sol

Parmi ceux-ci, une majorité exploite la technologie IF (Improved Flexibility – flexibilité améliorée), voire VF (Very improved Flexibility – flexibilité très améliorée). Ces pneumatiques se caractérisent par leurs flancs très souples et par leurs capacités de charge élevées, notamment à faible pression. À titre d'exemple, un pneu IF 680/85R32 de type CerexBib gonflé à 1,8 bar offre une surface d'empreinte 25 % supérieure à un pneu standard de même dimension gonflé à 2,9 bars pour une capacité de charge identique. Le même pneu IF 680/85 R38 gonflé à 2,2 bars conserve même un avantage de 6,6 % de surface d'empreinte par rapport à un pneu standard 900/60R32 gonflé à 2,3 bars. Aujourd'hui, outre Michelin qui a été le précurseur avec son modèle CerexBib, la plupart des manufacturiers proposent la technologie IF, voire VF.

Mais attention, ces pneumatiques ont un coût. Selon les marques, la différence de prix entre un pneu classique et son équivalent en IF ou VF peut atteindre les 20 %.

Des chenilles d'origine sur les plus gros modèles

Solution plus radicale pour limiter la compaction, la chenille est même imposée sur les plus grosses machines comme la Lexion 780 ou encore la New Holland CR 10.90. Mais même sur des machines plus modestes, l'alternative des chenilles est proposée en option d'usine. Selon les marques et les largeurs, le surcoût par rapport à une monte de pneus classiques peut atteindre 60 à 90 000 euros. Certes, le coût reste élevé, mais le surcoût se retrouve à la revente. Difficile en revanche d'estimer les gains liés à la réduction importante de la compaction des sols obtenus grâce aux chenilles. Ces dernières peuvent également avoir un avantage décisif en termes d'organisation de chantier en préservant un gabarit routier inférieur à 3,50 m, y compris avec une grosse machine.

La chenille n'a pas encore une image très positive auprès des agriculteurs et entrepreneurs. La première crainte concerne le confort. Malgré les suspensions intégrées aux trains de chenilles, le confort reste plus ferme, mais l'on gagne en stabilité : il y a moins de ballant sur la route et les cahots sont gommés au champ. Quant aux bandes caoutchouc, tous les constructeurs s'accordent à dire qu'elles n'usent pas plus qu'un pneu et qu'elles feront la durée de vie de la machine.

MICHEL PORTIER ET LUDOVIC VIMOND



Convoyeur: Un passage obligé bardé de technologies

Véritable goulot d'étranglement sur la moissonneuse-batteuse, le convoyeur évolue et se dote de technologies nécessaires à l'optimisation de la machine.

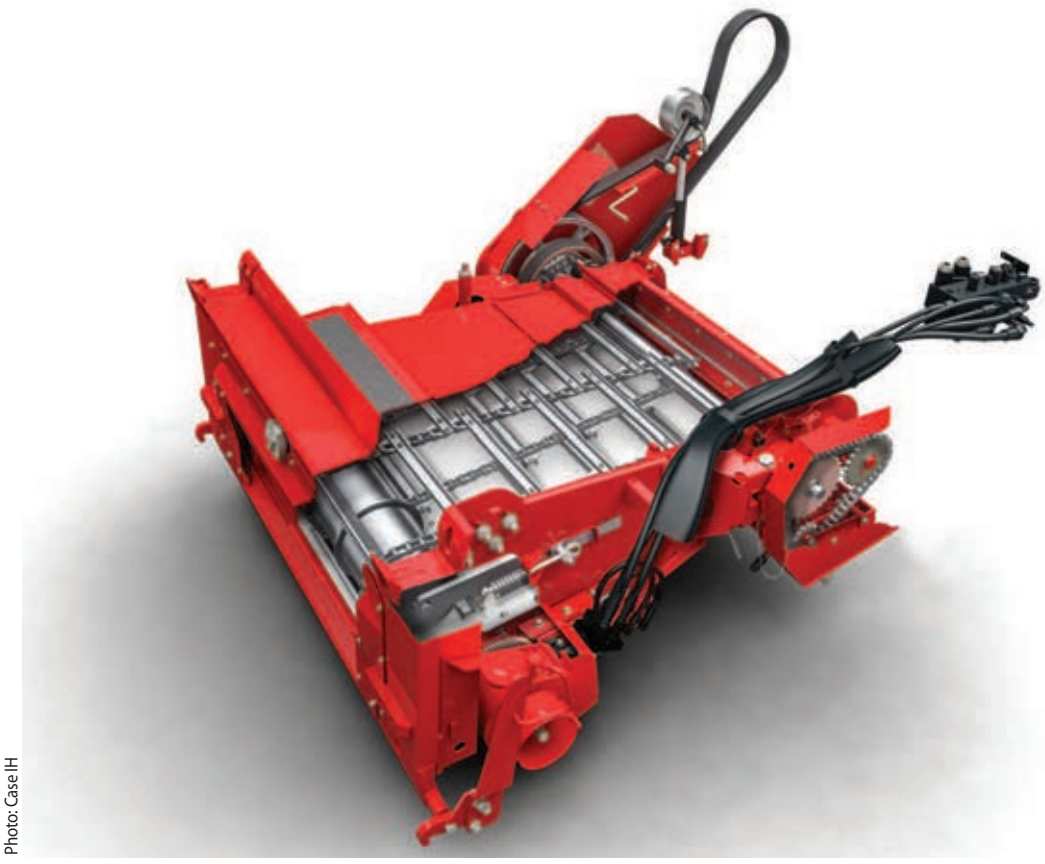


Photo: Case IH

Passage obligé, le convoyeur prépare la récolte pour optimiser le flux vers les organes de battage.

« *Pas de bon battage sans un bon convoyeur !* » Tel est le message unanime des constructeurs de moissonneuses-batteuses. Lieu de passage obligé, le convoyeur a été amené à évoluer ces dernières années. Il constitue notamment le support de l'outil frontal. Avec des coupes et cueilleurs de plus en plus larges, le convoyeur a dû être renforcé, aussi bien extérieurement pour pouvoir soulever la coupe, quitte à redimensionner les vérins de levage, qu'intérieurement, pour passer un plus gros volume de récolte. C'est la raison pour laquelle les plus grosses moissonneuses-batteuses adoptent quatre chaînes, mais aussi des barrettes en fonte, plus résistantes.

Certains constructeurs ajoutent en amont du convoyeur un rouleau d'alimentation à doigts rétractables pour fluidifier le flux de récolte à l'entrée du convoyeur. Ce rouleau équipe notamment les machines conçues pour évoluer dans les dévers importants, l'angle important entre la coupe et le convoyeur pouvant entraver le flux de matière.

Des courroies à la place des chaînes

Depuis peu, Claas propose de remplacer les chaînes par des courroies crantées. Le premier effet est de réduire considérablement le bruit. Le second est d'augmenter la longévité. En effet, avant le remisage hivernal, bon nombre d'agriculteurs huilent leur machine pour la préserver de la corrosion. Combinée aux poussières qui se déposent avec le temps, cette huile constitue une pâte qui tend à accélérer l'usure notamment au niveau des pièces mobiles comme les chaînes. Troisième effet, en cas de corps étranger, les courroies autorisent une déformation plus importante et donc réduisent les risques de casse. La seule culture pour laquelle la courroie crantée est déconseillée est le riz.

Toujours concernant les corps étrangers, les systèmes de détection et/ou d'élimination des pierres (rouleau épierreur, trappe et/ou bac à pierres) se sont démocratisés sur les machines. Certaines machines disposent d'un rouleau de convoyeur plein à l'avant, plutôt qu'une solution ouverte avec un axe. Si cette solution peut constituer un frein au flux de récolte, elle l'est également pour les pierres, ce qui préserve le reste de la machine.

Toujours plus vite

Pour avaler un flux toujours croissant de récolte, les vitesses de convoyeur évoluent à la hausse, pouvant atteindre 3,6 m/s. Plusieurs constructeurs ont également pris le parti d'allonger le convoyeur, afin d'avoir le flux le plus rectiligne entre la coupe et les organes de battage et d'éviter les bourrages.

Malgré tout, si cela survient, les moissonneuses-batteuses proposent un système mécanique ou hydraulique d'inversion du convoyeur. Les partisans du système hydraulique argumentent sur l'aspect progressif de l'inversion du sens, une inversion lente évitant, selon eux, de recréer un bouchon à un autre endroit. Avec son inverseur mécanique, John Deere avance la fiabilité de sa solution, ainsi son rendement énergétique, toute la puissance étant passée pour dégager ce bouchon.

Certaines machines bénéficient d'arrêt d'urgence actionné depuis la cabine avec une mâchoire de frein qui vient bloquer le convoyeur : ce système évite que l'inertie de la cinématique ne continue à faire progresser l'obstacle avant l'arrêt complet.

La grande majorité des moissonneuses-batteuses adoptent un entraînement de convoyeur par courroies, avec la possibilité, en option sur certains modèles, de faire varier la vitesse du convoyeur. Cela est particulièrement utile au maïs, pour lequel augmenter la vitesse du convoyeur accroît la vitesse des broyeurs du cueilleur et donc la qualité de découpe des résidus.

Attache de coupe : réglable pour un ramassage précis

Certaines moissonneuses-batteuses disposent en bout de convoyeur d'une attache de coupe réglable mécaniquement, voire hydrauliquement. Ce réglage du piquage (ou talonnage) est utile quand on change de monte de pneumatiques, par exemple des pneus extra-larges pour le maïs en conditions fraîches, ou quand on change d'outil frontal.

Un réglage hydraulique apporte un plus en termes de confort et de temps de réglage. Mais c'est également un atout lorsqu'on évolue dans une parcelle avec des conditions de portance variable. Chez John Deere, le réglage hydraulique du piquage agit conjointement sur celui de la hauteur de coupe, pour ne pas piocher dans le sol. Ces machines proposent d'enregistrer trois réglages mémorisés pouvant être rappelés instantanément quand on voit les conditions de portance changer.

Enfin, ces convoyeurs peuvent loger des capteurs, notamment pour mesurer l'épaisseur de récolte qui y passe. Entre autres mesures, cette information permet de moduler la vitesse d'avancement pour optimiser la charge au batteur et donc maximiser les performances de la machine.

Ludovic Vimond



Photo: Laverda

Sur certaines machines, notamment celles intervenant dans les pentes importantes, le convoyeur est précédé d'un rouleau à doigts rétractables facilitant le flux de récolte.

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



AGRILISMAT, AGRIBAILMAT
INVESTISSEZ DANS DU MATÉRIEL
À LA HAUTEUR DE VOS AMBITIONS

Nous savons que le choix du bon matériel est essentiel pour votre activité agricole. Au-delà d'une simple proposition de financement, nos conseillers Banque Populaire se tiennent à votre disposition afin d'optimiser l'investissement que cela représente.

Rencontrez votre conseiller ou connectez-vous sur bpbfc.banquepopulaire.fr
#LaBonneRencontre

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 € – Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13 – RCS Paris n° 493 455 042 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 045 100 – Réal. : 09/2016 – Crédits photo : Corbis –

les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés*

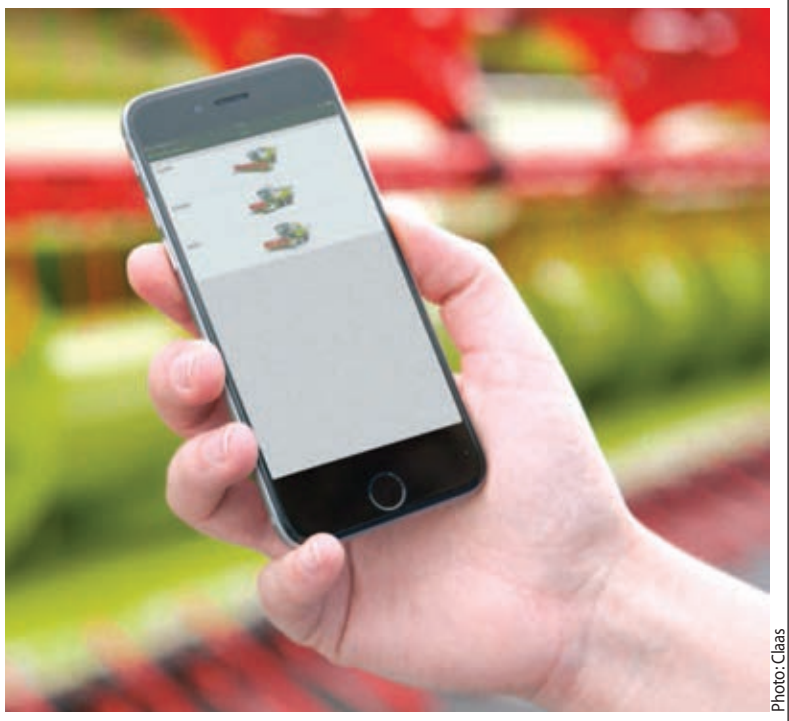
Case IH Caisson auto-nivelant pour les petites Axial-Flow

Un an après leur renouvellement, les trois modèles Axial-Flow de la série 140 bénéficient de plusieurs améliorations. À l'arrière du rotor, ce sont désormais six vis, au lieu de cinq, qui alimentent le nouveau caisson de nettoyage Cross Flow. Celui-ci dispose d'un nouveau dispositif de compensation de dévers jusqu'à douze degrés, utilisant des vérins électriques pour créer les mouvements latéraux des grilles. La gestion des résidus évolue également, permettant un passage du mode broyage au mode andainage par une commande électrique depuis la cabine. Le changement de la vitesse du broyeur s'effectue désormais sans outil. Autre amélioration, le fond des vis de grain propre et d'otons est désormais en matériaux composites, facilitant leur escamotage pour un nettoyage complet de la machine. Les élévateurs de grain propre et d'otons gagnent en capacité et sont repositionnés pour faciliter l'accès aux organes à droite de la machine. Le nouveau système de tension des chaînes est actionné depuis le sol. La cinématique est encore simplifiée en économisant deux courroies. Pour faciliter leur démontage, les grilles des contre-batteurs sont désormais décomposées en six modules plus légers. Les Axial-Flow 140 adoptent par ailleurs la casquette orientable en bout de goulotte apparue sur la série 240. En cabine, elles troquent leur levier de gammes pour un sélecteur électrique qui accompagne l'arrivée d'une transmission hydrostatique et d'un pont de capacité supérieure. Enfin, le convoyeur gagne en capacité, de nouveaux capteurs de rendement et un train de chenilles optionnel fourni par Zuidberg (760 mm) font leur apparition.
Modèle **Axial-Flow 5140, 6140, 7140**
Puissance maxi **310, 400, 450 ch**



Photo: M. Portier

Claas Une appli pour mieux régler sa moiss-batt


Photo: Claas

Utilisable sur Lexion, Tucano et Avero, l'application gratuite Cemos Advisor disponible sur IOS et Androïd, permet d'aider le conducteur à mieux régler sa moissonneuse-batteuse. En cas de problème, il lui suffit de rentrer les paramètres de la machine, ainsi que le résultat obtenu et l'application proposera un réglage. Si ce dernier s'avère pertinent, il pourra être enregistré sur l'application pour une utilisation ultérieure. Sinon, l'appli proposera d'autres réglages. Par la saisie de valeurs différentes, Cemos Advisor est même capable d'estimer les pertes de grain.

Claas Nouveaux moteurs et nouvelle hybride pour les Tucano


Photo: Claas

Les plus gros modèles de Tucano (440, 450 et 570) accèdent à une nouvelle motorisation et accueillent un nouveau modèle : la Tucano 560. Elle reprend le principe de battage de sa grande sœur hybride 570 et s'en distingue par sa puissance, plus faible, et son gabarit, comparable à celui d'une cinq secoueurs. Pour y parvenir, elle dispose d'un système de battage APS de 132 cm de large, contre 158 pour la Tucano 570. Signée Mercedes, la nouvelle motorisation satisfait Tier 4f sans FAP. Les volumes de trémie évoluent à la hausse, gagnant jusqu'à 1 000 l. De même, le réservoir à carburant peut atteindre en option 750 l.
Au niveau du caisson de nettoyage, la forme et la cinématique de la grille inférieure évoluent pour limiter les rebonds de grain et améliorer les performances de tri. La vis de fond de caisson gagne au passage en diamètre pour augmenter le flux de grain (+ 50 %) vers la trémie. Comme l'élévateur, elle est renforcée. Parmi les autres évolutions de ces machines, ajoutons un nouveau rouleau d'entrée de convoyeur, la visualisation du taux de remplissage depuis le terminal Cebis ou encore la disponibilité de phares à leds.
Modèle **Tucano 440 et 450/Tucano 560 et 570** - Système de battage **conventionnel/hybride**
Puissance **286 et 313 ch, 313 et 354 ch** - Trémie **9 000 et 10 000 l/ 9000 et 10 000 l**



les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés*

Deutz-Fahr La petite moiss-batt' passe au Tier 4f


Photo: L. Vimond

Le constructeur allemand termine le renouvellement de son offre en moissonneuses-batteuses. Les machines 5 secoueurs 6040 et 6040 HTS sont remplacées par les nouvelles C6205 et C6205 TS, la seconde se différenciant par un turbo-séparateur en sortie de batteur. Ces dernières adoptent le design général de leurs grandes sœurs, avec notamment les panneaux latéraux se relevant vers le haut. Elles héritent également de la cabine Commander Cab Evo II, plus spacieuse et bénéficiant d'un éclairage à huit optiques pour les travaux nocturnes.
Le poste de conduite abrite sous le siège passager un réfrigérateur amovible optionnel. Le conducteur dispose de toutes les commandes sur l'accoudoir, ce dernier se terminant par un terminal CCM affichant les principaux paramètres de fonctionnement. Cet accoudoir inaugure aussi un nouveau joystick, baptisé Commander Stick, offrant les principales commandes de pilotage de coupe à portée de doigts.
Par ailleurs, le moteur six cylindres de 6,1 litres passe les normes Tier 4f, uniquement grâce à un DOC et un SCR. En outre, il adopte un préfiltre rotatif, réduisant efficacement l'encrassement du filtre à air et donc son temps d'entretien quotidien.
Rentrant dans le gabarit routier de 3,50 m avec des pneus de dimension 800/65R32, ces machines sont disponibles avec ou sans suivi du terrain Autocontrol, avec des coupes à tablier fixe et des coupes à tablier mobile Varicrop.
Puissance maxi : 250 ch - Capacité de trémie : 7 000 l
Débit de vidange : 75 l/s
Largeur de coupe: - tablier fixe : 4,20, 4,80, 5,40 et 6,30 m – tablier Varicrop : 4,50, 5,50 et 6,50 m

Fendt Les C à l'assaut des montagnes

Dotée d'une transmission intégrale, la nouvelle moissonneuse-batteuse 6335 C ParaLevel Integrale dispose d'un châssis la maintenant à l'horizontale jusqu'à 20 % en dévers, 30 % en montée et 10 % en descente. Par ailleurs, toutes les moissonneuses-batteuses des séries C, L, P et X accèdent à une nouvelle génération de contrôle de la hauteur de coupe. Compensant les inégalités du sol jusqu'à 8 %, elle permet de choisir entre trois hauteurs de coupe. Enfin, les séries P et X reçoivent d'origine le système de régulation du débit Constant Flow, adaptant la vitesse d'avancement à la densité de récolte en s'appuyant sur deux capteurs montés sur la chaîne cinématique. Ces derniers calculent le taux de charge et permettent d'avoir un volume constant et donc une qualité de séparation constante.


Photo: Fednts

John Deere Les moiss-batt gagnent en performances

La gamme de moissonneuses-batteuses W voit l'arrivée de deux nouvelles options sur les W330 et W440. Elles peuvent être dotées d'un contrôle de la hauteur de coupe avec deux positions qu'on peut enregistrer et rappeler, ainsi que du suivi automatique longitudinal des dénivellations du sol. En outre, la W440 peut dorénavant accueillir une coupe 600R, tandis que les W 5 et 6 secoueurs peuvent recevoir une coupe 600 X, caractérisée par son tablier télescopique sur 800 mm.
En option, la série S dispose d'un pilotage hydraulique depuis la cabine du piquage et du talonnage de la barre de coupe fonctionnant de pair avec la gestion de la hauteur de coupe. L'opérateur peut enregistrer et rappeler trois positions sur le levier multifonctions.
Les S adoptent par ailleurs le caisson de nettoyage DynaFlo Plus. Plus léger et plus long, ce caisson en alu riveté augmente la surface de grille à grains de 12 %. Il va de pair avec un nouveau ventilateur plus puissant réduisant jusqu'à 15 % le volume d'ôtons pour le blé, l'orge et les petites graines, et jusqu'à 28 % pour les grosses graines. Grâce au système ATA, les S adaptent le régime de ventilateur et l'ouverture des grilles selon le type de graine et selon que la machine monte ou descend dans les parcelles pentues, corrigeant jusqu'à 10°.
De leur côté, les T voient leur surface de séparation forcée accrue de 40 %. Outre le caisson Dynaflo


Photo: L. Vimond

Plus, elles disposent d'un contre-batteur offrant 7 % de surface en plus et permettant d'activer ou de désactiver la batte d'ébarbage, d'un tambour inversé dont le diamètre est passé de 400 à 500 mm, d'un diamètre de séparateur tangentiel en hausse de 180 mm (800 mm) et d'un contre-séparateur offrant plus de surface. Les nouvelles T compilent ainsi 4 m2 de surface de séparation active.
Enfin, les coupes à tapis 600 Premium Flow accueillent un nouveau modèle, le 640 PF d'une largeur de 12,20 m. Il est dotée d'une vis d'alimentation et d'un rabatteur en deux parties et d'un double lamier synchronisé.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés* • les*nouveautés*

Massey Ferguson Évolutions pour les moiss'-batt' version 2016



Photo: Massey Ferguson

Les machines à 5 et 6 secoueurs Activa S et Beta peuvent désormais recevoir en option un contre-batteur sectionnel facilitant le passage des céréales au maïs. Les Activa S profitent d'une vis de vidange au débit accru (85 et 105 l/s). Sur les Beta 7360 PL et MF Beta 7370 PL, le système ParaLevel de compensation de dévers peut être associé en option à un essieu arrière moteur. Quant à la version PLI qui offre une compensation de 20 % en latéral et 30 % en montée, elle est dorénavant proposée sur le modèle à six secoueurs Beta 7370. Les machines à huit secoueurs Centora et hybride Delta embarquent un nouveau système de mesure du rendement et de l'humidité, ainsi qu'un système de graissage centralisé repensé. Enfin, la barre de coupe PowerFlow de 9,20 m évolue en reprenant la conception du modèle de 10,74 m déjà commercialisé.

Massey Ferguson Un moteur 4 cylindres pour l'Activa

Le constructeur renforce son entrée de gamme de machines à 5 secoueurs avec l'arrivée de la 7340 Activa et le renouvellement de la 7244 qui devient la 7344. Cette évolution accompagne l'adoption de moteurs Agco Power répondant aux normes Tier 4 f (DOC + SCR). La 7340 crée la surprise en optant pour un quatre cylindres 4,9 l, tandis que la 7344 accède à un six cylindres de 7,4 l. Un contre-batteur sectionnel facilitant le passage des céréales au maïs est proposé en option. Le design modernisé s'accompagne du nouveau toit de cabine issu des Activa S et d'un carénage de la hotte modernisé. L'habitacle accueille un nouveau levier multifonctions et une nouvelle console d'affichage (propre à chaque modèle). En termes de barre de coupe, la 7344 accède à la coupe à tapis PowerFlow de 5,50 m.

Modèle : Activa 7340 et 7344
Puissance : 176 et 218 ch
Trémie : 5 200 et 6 500 l
Largeur de coupe : 4,20 à 6 m et 4,80 à 7,60 m


Photo: Massey Ferguson

New Holland Les TC et CX Hillside se bonifient


Photo: New Holland

En parallèle de l'adoption de moteurs conformes aux normes Tier 4f sur la gamme de moissonneuses-batteuses CX5000/6000 et sur les TC5.80 et 5.90, New Holland fait évoluer ses modèles Hillside (compensation de pente). La CX5090 Hillside peut désormais recevoir des pneus de 700 et 800 mm de large en restant dans le gabarit de 3,50 m. Elle accueille un nouveau convoyeur capable d'accueillir la coupe à tablier variable Varifeed de 5,50 m. Quant à la TC5.90 Hillside, elle profite d'une nouvelle cabine et devient disponible en deux largeurs : 3,50 m ou 4 m. Le convoyeur gagne en capacité de levage pour accueillir une barre de coupe Varifeed de 5,50 m, de nouveaux cueilleurs ou des coupes à tournesol. Une nouvelle gestion automatique de la hauteur de coupe, ainsi qu'un pont arrière à coupure automatique en descente complètent les équipements de la TC5.90 Hillside. Un joystick en cabine assure une commande manuelle du système de compensation de pente.

New Holland La CR à l'assaut des coteaux


Photo: L. Vimond

Fruit d'un partenariat entre New Holland et la société française I2J, le système de compensation de dévers Everest se décline sur les CX 7.90 et 8.70, ainsi que sur les CR7.90, 8.80 et 8.90. Facturée autour de 30 000 euros, cette option corrige le dévers garantissant l'horizontalité de la machine jusqu'à 20 %. Sa combinaison avec le caisson autonivelant garantit un bon fonctionnement jusqu'à 36 %. Le kit Everest comprend une modification de la face avant, un essieu avant générant un faible déplacement d'avant en arrière des roues sur toute la course de la compensation, des modifications de l'hydrostatique et de l'hydraulique, ainsi qu'un faisceau électrique complet. Proposé uniquement avec des pneumatiques de 800 mm, ce kit est monté par le concessionnaire à la réception de l'usine et peut être démonté lors de la revente de la machine pour l'installer sur la suivante.





• coupes&cueilleurs • coupes&cueilleurs • coupes&cueilleurs •

Capello Des coupes à tournesol avec broyeur



Photo: L. Vimond

L'Helianthus est une gamme de coupes à tournesol conçues pour des interrangs de 40 à 75 cm. Elle dispose désormais d'un broyeur sous coupe pour éliminer les cannes résiduelles.
Largeur: 5,50, 7,50 et 9,40 m

Cressoni Une coupe repliable flexible



Photo: L. Vimond

La gamme de coupes repliables flexibles CRX Sojaflex s'étoffe avec une version de 7,60 m de large se repliant à 4,10 au transport.

Olimac Un cueilleur haute performance

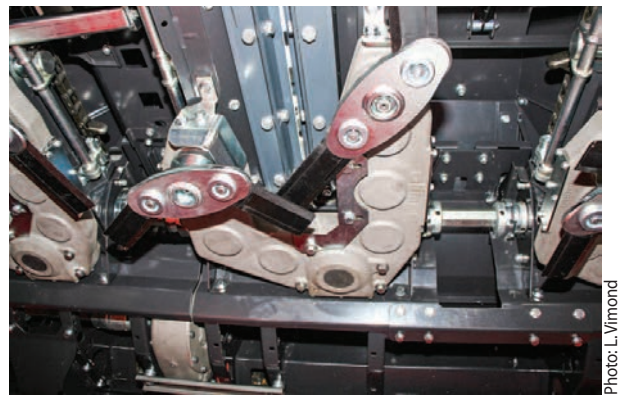


Photo: L. Vimond

En parallèle de l'adoption de moteurs conformes aux normes Tier 4f sur la gamme de moissonneuses-batteuses CX5000/6000 et sur les TC5.80 et 5.90, New Holland fait évoluer ses modèles Hillside (compensation de pente). La CX5090 Hillside peut désormais recevoir des pneus de 700 et 800 mm de large en restant dans le gabarit de 3,50 m. Elle accueille un nouveau convoyeur capable d'accueillir la coupe à tablier variable Varifeed de 5,50 m. Quant à la TC5.90 Hillside, elle profite d'une nouvelle cabine et devient disponible en deux largeurs : 3,50 m ou 4 m. Le convoyeur gagne en capacité de levage pour accueillir une barre de coupe Varifeed de 5,50 m, de nouveaux cueilleurs ou des coupes à tournesol. Une nouvelle gestion automatique de la hauteur de coupe, ainsi qu'un pont arrière à coupure automatique en descente complètent les équipements de la TC5.90 Hillside. Un joystick en cabine assure une commande manuelle du système de compensation de pente.

Geringhoff Une coupe à tapis flexible



Photo: L. Vimond

Le constructeur allemand lance une gamme de coupes à tapis dépourvue de vis d'alimentation et dotée d'un tablier flexible pour un bon suivi du sol. Elle se décline, pour l'instant, en largeur de 9,15 m.

Zaffrani Broyeur sous coupe à hauteur variable

Les barres de coupe à tournesol et sorgho Sunflow de 6 et 7,40 m peuvent recevoir un broyeur à hauteur variable indépendante de celle de la coupe. Équipé de rotors à axe vertical, il est relié à la coupe via un système de parallélogramme. La hauteur est réglée hydrauliquement en fonction de la position du convoyeur.



Photo: M. Portier

AgriBourgogne.fr
Rejoignez TdB sur Google+
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook

La SAINT MARTIN, c'est aussi chez MITSUBISHI !
MITSUBISHI MOTORS
PROMO STOCK 19 990€HT
Nouveau L200
Le seul pick-up à transmission intégrale !
• Nouveau moteur
• Nouveau chassis
• Portes antagonistes
• Rayon de braquage de 5,90 m
Club Cab Invite 2,4 DID - Tarif 24 900 €HT au 01/07/2016



À DÉCOUVRIR CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
GARAGE EUROPE
J.M. PECHINOT
48 bis rue de Longvic - CHENOVE - 03 80 52 99 50
Garantie 5ans ou 100.000 km

Pâturage

Passer d'un système maïs à un système pâturant

Malgré un chargement au pâturage important, François Roulland a souhaité se diriger davantage vers un système pâturant. Dans cette optique, quelques aménagements ont été nécessaires.



Photo: C. Delisle

Les 38 hectares accessibles aux pâturages ont été découpés en 31 parcelles d'une moyenne de 1,28 hectare. Un kilomètre de chemin en calcaire et 600 mètres de chemin en terre ont été réalisés.

« *La conversion de l'exploitation en mode de production biologique s'est faite en 2010. Elle s'est accompagnée d'une nouvelle façon de penser les choses et d'un objectif, arrêter le maïs afin d'alléger le travail et de développer le pâturage*», explique François Roulland, à la tête d'un troupeau de 130 laitières au Locheur dans le Calvados et dont l'exploitation fait partie du dispositif Reine Mathilde[1]. «*Au départ, j'étais stressé car peu formé au pâturage, mais j'ai bénéficié d'un bon accompagnement*», poursuit l'éleveur.

Un investissement de 950 euros/hectare

Sur l'exploitation, la surface accessible au pâturage est limitée à 38 hectares soit 35 ares par vache traite. Cela n'a pas pour autant découragé l'éleveur qui en 2016, pour la première fois depuis son installation, en 1994, a supprimé le maïs de ses rations et réussi à fermer le silo trois mois, de mai à juin. «*Ne pas avoir à démarrer le tracteur est un vrai plaisir*».

Afin de se tourner vers un système plus herbager, François Roulland a remis en herbe des parcelles précédemment en cultures et ressemé des prairies enrichies en chicorée. Les prairies temporaires sont composées de mélanges multi-espèces. Depuis un an, l'éleveur a mis en place du pâturage dit «*dynamique*» : une pâture par jour. À cet effet, des aménagements du parcellaire ont été réalisés. Des paddocks d'une moyenne d'1,28 hectare ont été installés. Sur les pourtours, des clôtures fixes ont été posées, alors que le découpage en micro-parcelles a été effectué avec des clôtures mobiles, pour permettre à l'éleveur de faucher refus ou excédents, le cas échéant. Un abreuvoir par parcelle, alimenté par un réseau de tuyaux a été installé. «*Chaque paddock dispose d'une entrée et d'une sortie pour ne pas matraquer les prés. J'ai également fait faire un kilomètre de chemin en calcaire et 600 mètres de chemin en terre. C'est agréable de circuler dessus et en ce qui concerne les vaches, on a constaté un indéniable mieux côté santé des pattes*», observe François Roulland. L'investissement s'est chiffré à 950 euros/ha, les chemins représentant 80 % du coût.

En parallèle, «*nous avons commencé à réaliser des mesures de l'herbe, travail indispensable pour bien maîtriser et hiérarchiser les entrées. Chaque lundi, deux heures sont réservées à cet effet. Cela nous permet de prendre des décisions en fonction de données tangibles. On choisit de débrayer ou non et on convient de l'ordre des parcelles à pâturer pour la semaine à venir, on identifie les surplus ou déficits pour décider de faucher, stocker ou compléménter*», précise l'exploitant.

Pour augmenter la surface accessible en pâturage, François Roulland a un projet d'échanges parcellaires. Depuis trois ans, l'éleveur a également démarré le croisement trois voies (Holstein, Jersiaise, Rouge Norvégienne) pour disposer d'animaux plus aptes au pâturage (animaux plus légers, moins grands) et également diminuer le taux de renouvellement afin de continuer à réduire le nombre d'UGB improductive. «*Aujourd'hui, je réfléchis à la succession de la ferme. Je prépare ainsi l'association avec Arnaud, actuellement salarié*».

C. Delisle

(1) Le projet Reine Mathilde, lancé en 2010 par Stonyfield France, a pour mission de faire de la Basse-Normandie une région pilote pour la production et la transformation laitière biologique et pour l'accompagnement des producteurs.

Chiffres clés Campagne 2014 - 2015

- **UMO : 4 dont 1 chef d'exploitation et 3 salariés**
- **SAU : 145 ha dont 108 de prairies et 36 de céréales et protéagineux**
- **Lait produit : 755 000 litres**
- **Lait vendu : 730 000 litres**
- **Lait produit par vache : 5 900 litres brut**
- **Commercialisation : laiterie Danone**
- **Cheptel : 130 vaches laitières Prim'Holstein (et croisées), 41 UGB génisses de renouvellement, deux périodes de vêlages de mars à mai et de juillet à octobre**
- **Chargement : 1,39 UGB/ha SFP**

▶ Vient de paraître

Maïs et sorgho

«*Diagnostic des accidents du maïs*» est une brochure éditée par Arvalis - Institut du végétal.



Cette nouvelle édition de 160 pages (référence : 3439) décrit en détail plus de 70 accidents observés sur la culture du maïs (carences, maladies, ravageurs, climat...) Il s'agit d'un document de terrain. Il comporte plus de 70 nouvelles photos, avec des textes encore plus précis pour faciliter l'observation des symptômes et l'identification des bioagresseurs, des mises à jour concernant les méthodes de lutte... Chaque accident est présenté sous forme de fiche décrivant en détail : les symptômes, la nuisibilité, les situations à risque ainsi que les solutions préventives et curatives.

Arvalis Institut du végétal vient aussi de publier «*Sorgho fourrager. De la culture à la valorisation*» (14 euros). La culture du sorgho possède des atouts à faire valoir. Récolté en grain ou plante entière, il présente des débouchés très diversifiés (alimentation animale ou humaine, biomasse énergétique). Ce document a pour vocation de rappeler les fondamentaux de cette culture aux plans de sa production et de son utilisation par les animaux et de souligner les nouvelles connaissances acquises.

Pour commander : www.editions-arvalis.fr ; Editions Arvalis Institut du végétal, ZA La Tellerie, CS 20016, 61438 Flers cedex, Tél. 02.31.59.25.00, editions@arvalisinstitutduvegetal.fr - (30 euros)



► Formations

Engraisser ses bovins pour la filière bio

Vous êtes éleveur de bovins bio ou en projet de conversion et vous vous posez la question de l'engraissement ou vous souhaitez développer ou optimiser votre atelier d'engraissement ?
Bio Bourgogne vous invite à la formation "Engraisser ses bovins pour la filière bio ?"
les mardi 15 et 29 novembre de 9h à 17h30 à Pouilly en Auxois (21)
Programme: les besoins de la filière viande bio (marché, attentes des filières en termes de qualité et de quantité) ; auto-diagnostic de votre système d'élevage actuel (points forts, points faibles et pistes d'amélioration dans l'optique de développer l'engraissement) ; comment engraisser ses animaux en bio ? Valorisation de l'herbe et de la pâture. Faire mieux avec moins de concentrés. Modifier son assolement pour améliorer son autonomie (fourrages et concentrés) ; chiffrage de l'impact technico-économique de la mise en place (ou du développement) de l'engraissement dans votre élevage.
Inscription et infos auprès d'Aurélie Billon au 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

Commercialisation en grande distribution et en magasins spécialisés

Vous souhaitez développer de nouveaux systèmes de commercialisation sur votre exploitation et vous vous posez la question de la vente en magasins spécialisés et en Grande Distribution ? Bio Bourgogne vous convie à une demi-journée sur ce thème le mardi 15 novembre de 14h à 17h30 à Pouilly en Auxois (21).
Programme : Présentation des mécanismes facilitant ou non l'introduction de produits bio locaux dans la grande distribution (Compte rendu de l'étude menée en partenariat avec l'ARIA Bourgogne et l'ObsSIQO) ; témoignage de producteurs (et transformateurs) bio bourguignons venus pour parler de leurs expériences ; envisager ensemble des pistes d'actions et perspectives pour travailler avec les GMS.
Afin de faciliter l'organisation de cette demi-journée, il est nécessaire de vous inscrire. Inscription et infos complémentaires auprès de Marie Giraldi au 06 08 02 97 94, marie.giraldi@biobourgogne.org



GTV Bourgogne

Les conditions d'élevages comptent aussi…

Les vétérinaires du GTV Bourgogne étaient réunis pour leur journée technique régionale annuelle. Au menu, une nouvelle approche de l'arthrite septique des veaux mais aussi un tour d'actualité sanitaire avec notamment la grippe et le BVD. Les praticiens bourguignons affichent aussi leur objectif de sensibiliser les éleveurs à l'intérêt d'améliorer les conditions d'élevage de leurs animaux.


Des formations ont été mises en place par le GTV Bourgogne et le GDS de Saône-et-Loire portant sur l'antibio-résistance et le bien-être animal.

Le 13 octobre, la 31ème journée technique régionale du Groupement technique vétérinaire (GTV) Bourgogne se tenait à Autun. Une soixantaine de vétérinaires praticiens représentant autant de cliniques vétérinaires des quatre départements bourguignons étaient rassemblés à L'Eduen pour un programme de conférences dense. S'adressant à des praticiens ruraux, cette journée avait été conçue pour *«coller au terrain à l'instant T. Avec en ligne de mire la réalité technico-économique en élevage qui impose de ne pas engager de frais sans raison»*, confiait en aparté Jocelyn Amiot, l'un des organisateurs de la journée, membre du GTV Bourgogne et de la SNGTV (société nationale des groupements techniques vétérinaires).

Arthrite septique des veaux : mal des stabul…

Pour illustrer ce parti pris, le thème principal de la journée était *«la chirurgie des veaux»* avec l'intervention de Pierre-Yves Mulon de l'Université du Tenessee. Un Français natif d'Autun qui s'est expatrié aux États-Unis où il est aujourd'hui enseignant-chercheur. L'intervenant a notamment abordé l'arthrite septique des veaux qui consiste en une inflammation ou infection des articulations. *«C'est une pathologie très courante, notamment suite à des abcès du nombril et des panaris qui dégénèrent. C'est un véritable problème des élevages modernes avec des causes environnementales primordiales. En particulier la saleté liée à la litière en stabulation»*, explique Jocelyn Amiot. Face à ce fléau, *«les vétérinaires se retrouvent assez démunis faute de solutions préventives et sachant que le seul colostrum ne suffit pas pour empêcher ces pathologies»*, pointe le vétérinaire.

Améliorer le pronostic

Dans son intervention, Pierre-Yves Mulon s'est attaché à expliquer *«comment aborder le problème»* en commençant surtout par *«affiner le pronostic de la maladie»*, résume Jocelyn Amiot. De fait, c'est à partir du pronostic que le praticien pourra *«proposer des actes ou pas»*, poursuit le vétérinaire. En clair, une radio peut être réalisée pour pouvoir dire à l'éleveur si cela vaut le coup d'engager des frais pour soigner le veau ou non. Car dans de nombreuses situations d'arthrite, *«trois semaines de traitement médicamenteux ne parviendront pas toujours à aseptiser l'articulation de ces veaux qui souffrent beaucoup. Pour certains animaux, c'est trop tard et grâce à un pronostic plus précis, le vétérinaire peut être en mesure de l'annoncer dès le départ à l'éleveur»*, conclut Jocelyn Amiot.

Tique, BVD, grippe…

Comme chaque année, une partie de la journée était consacrée à l'actualité sanitaire. L'occasion pour le GTV d'évoquer les Maladies transmises par les tiques ou MTT, lesquelles font l'objet d'une étude chapeautée par le GTV. Parmi ces maladies, la piroplasmose qui gagne du terrain ainsi que la maladie de Lyme laquelle suit la même recrudescence en animal qu'en santé humaine.
Il a également été question du BVD alors qu'une importante circulation du virus est observée en Bourgogne, informe Jocelyn Amiot. *«Or seulement la moitié des animaux sont vaccinés pour l'heure»*, pointe le vétérinaire qui explique qu'avec l'augmentation de la taille des cheptels, une vaccination à 100 % des animaux reproducteurs d'une exploitation s'impose.
Au chapitre de l'actualité vaccinale toujours, les conférenciers sont revenus sur l'explosion de grippe qui a frappé la fin de l'hiver 2015/2016. L'occasion de rappeler *«qu'une vaccination contre la grippe ne marche que si elle est menée de façon rigoureuse. Autrement dit dans le respect absolu des dates de vaccination et de rappel»*, met en garde Jocelyn Amiot. La vaccination contre la grippe a un coût et, mal conduite, elle peut s'avérer décevante pour l'éleveur. Dans ce cas, ce n'est pas le vaccin en lui-même qui serait en cause, mais plutôt l'organisation de l'éleveur…

Les bénéfices du bien-être animal

Par ailleurs, les praticiens du GTV se sont donnés comme objectif de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt d'améliorer les conditions d'élevage de leurs animaux. *«La prévention des pathologies ne se limite pas qu'à de la vaccination»*, analyse Jocelyn Amiot, *«mais elle requiert aussi des gestes de zootechnie pure»*. Des formations ont été mises en place par le GTV Bourgogne et le GDS de Saône-et-Loire portant sur l'antibio-résistance et le bien-être animal. *«Le but est d'expliquer comment utiliser moins et mieux les produits de traitement et qu'en améliorant les conditions d'élevage par le confort des animaux, on réunit de meilleures conditions de production»*, argumente Jocelyn Amiot.

Marc Labille

Place au GTV BFC

Cette 31ème journée technique régionale était la dernière sous l'égide du GTV Bourgogne puisque, l'an prochain, l'entité régionale du GTV sera Bourgogne Franche-Comté, explique Jocelyn Amiot. Conformément au redécoupage administratif territorial, le Groupement technique vétérinaire sera donc fusionné. Une fusion qui collera à la nouvelle région, mais qui voit se marier deux zones d'élevage assez différentes. *«Ce sera l'opportunité de mutualiser des compétences complémentaires»*, confie Jocelyn Amiot. Les vétérinaires bourguignons apporteront leur expertise allaitante tandis que leurs collègues franc-comtois renforceront la compétence laitière. *«Ils nous apporteront aussi leur expertise de l'herbage avec une clientèle en zone AOP Comté»*. Le GTV Bourgogne pèse grosso modo trois fois plus de praticiens que le GTV Franche-Comté.

Chirurgie des taureaux

Pierre-Yves Mulon est également intervenu sur la chirurgie des taureaux en présentant des techniques peu répandues en France. *«Ces chirurgies permettent de résoudre des problèmes courants portant sur les taureaux reproducteurs comme les verrues sur la verge»*, explique Jocelyn Amiot. Des interventions qui peuvent intéresser les utilisateurs de reproducteurs à haut potentiel génétique.
Le docteur Nicolas Roch a également fait un point sur la vasectomie. Les taureaux vasectomisés ont subi une intervention qui leur supprime leur fertilité, mais conserve leur aptitude à détecter les chaleurs des vaches. De ce fait, ils sont utilisés dans les élevages pour repérer les femelles prêtes à être inséminées artificiellement. Les vétérinaires bourguignons enregistrent une demande croissante de taureaux vasectomisés dans les élevages.

Prévention

Qu'est-ce-que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont concernés ?

Chaudières et chauffe-eau, poêles et cuisinières, cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol, appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles, groupes électrogènes, engins à moteur thermique, panneaux radiants à gaz.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations.

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduites de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage.

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans la cuisine, salles d'eau et chaufferies principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion.

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc…

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage …), ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans le logement.

Dans ce cas :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours.
- Ne réintégrer pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

GROUPAMA PRÉVENTION

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Du 07 au 10 novembre
PROMOTIONS sur l'ensemble du magasin
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - 03 80 90 66 60

Sportsmann 450 HO homologué 2 places 6325€HT
ou
Sportsmann 450 HO homologué 1 place EU Tracteur au prix de 6575€HT
Garage du Mouësse
Agent POLARIS The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

OPÉRATION DESTOCKAGE dans la limite des stocks
• 6 rateliers circulaires Agritubel 340€HT/pièce
• 12 barrières de pré «ovins» 5 m 154€HT/pièce
À voir sur place. Nombreux produits
L'Eleveur Bourguignon
12, Rue de la Coopérative - 03 80 90 66 60
21320 Pouilly en Auxois

DRAINAGE
Curage de fossés, Terrassement, Lavage de drain, Travaux publics...
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Réglementation

Quel cadre juridique pour le cheval territoire ?

L'utilisation en ville d'un cheval utilitaire suppose le respect de certaines règles juridiques et d'obligations de sécurité.

L'utilisation du cheval dans les villes tend ces dernières années à se développer pour des services d'entretien, de transport, de surveillance... Il est donc important, avant de mettre en place un service hippomobile, de se pencher sur la réglementation et les assurances.

«Le cheval est considéré comme un animal de rente, même si le débat perdure car certains souhaiteraient le voir passer sous le statut juridique d'animal de compagnie. Ainsi, de ce statut actuel découlent des obligations. Si on détient un cheval, doit alors être détachée à son entretien, une personne qui a les qualifications nécessaires et un logement, le protégeant des aléas climatiques, doit lui être réservé», note maître Eutedjian.

Des règles liées à la détention

Un certain nombre de règles vont régir la détention d'équidés, comme l'identification et l'enregistrement auprès du SIRE de tout équidé présent sur le territoire français, l'obligation pour tout détenteur de déclarer auprès de l'IFCE les lieux de détention d'équidés dont il est responsable, qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés détenus à titre permanent ou temporaire, la tenue d'un registre d'élevage par le détenteur, contenant tous les renseignements concernant le lieu de détention et les équidés présents, et enfin l'obligation de déclaration d'un vétérinaire sanitaire pour les détenteurs de trois équidés ou plus auprès des services vétérinaires de leur département. Ces mesures visent à agir en cas de crise sanitaire équine.

«Concernant les conditions de détention, l'application des textes s'effectue en fonction de ce qui n'est pas permis : il n'est donc pas permis de priver le cheval de nourriture et d'eau. L'alimentation doit répondre aux besoins physiologiques propres de l'espèce».

Des règles liées à son utilisation

Dans le cadre de l'utilisation d'un cheval comme moyen de transport, la collectivité qui l'utilise, va se retrouver dans le cadre d'un contrat de transport qui soumet à une obligation de sécurité. Le cheval est considéré comme un véhicule non immatriculé, cavalier ou meneur doit donc respecter le Code de la route (pas de circulation sur les trottoirs ou pistes cyclables, pas de au galop en ville, pas de circulation à deux de front), avoir 16 ans minimum, respecter les panneaux de signalisation...

Un certain nombre de règles sont également à suivre en lien avec le code sur le poids et la largeur des véhicules, sur l'allumage, les bandes métalliques, la nécessité d'un frein ou d'un embrayage...

«Un permis de conduire ou un certificat spécifique ne sont pas obligatoires .nToutefois certaines assurances demandent un certificat de meneur», précise l'avocate. Depuis 1957, les accidents qui mettent en cause un véhicule de ce type sont jugés par les tribunaux judiciaires. Le régime de responsabilités est à la fois pénal et civil.

«Tout ce qui n'est pas interdit est autorisé toutefois, il faut toujours garder à l'esprit une obligation de sécurité. En cas d'accident, les victimes pourraient mettre en cause le responsable sur ce point (elles n'étaient pas transportées de manière suffisamment sécuritaire). Rien ne l'oblige mais cela pourrait être reproché», insiste maître Eutedjian.



C.Delisle

Même si elle n'est pas exigée, l'obligation de sécurité dans le cadre du transport hippomobile est plus que recommandée.

Couvrir responsabilités, biens et personnes

«Il est important de raisonner son service équin avant de le mettre en place pour se prémunir de tout risque susceptible d'exister. Il est donc important de prendre en compte, lors de la signature d'un contrat d'assurance, toutes les garanties nécessaires pour couvrir les responsabilités en tant qu'organisateur du service hippomobile, les biens en tant que propriétaire ou utilisateur mais également les personnes qui interviennent dans la mise en place de ce service et dans son fonctionnement au quotidien ou celles qui participent à l'activité», souligne Philippe Lesage, assureur à SMACL assurances (spécialiste de l'assurance des collectivités locales).

C. D.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 19/10/2016	Bourg-en-Bresse 25/10/2016	St Christophe-en B. 26/10/2016	National 19/10 au 25/10/16
Vaches viande (V)	U	-	3,40 €	4,00 €	3,84 €
	R	3,40 €	2,95 €	3,62 €	3,42€
	O	-	NC	-	2,96 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,10 €
	O	2,75 €	2,65 €	-	2,80 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,46 €
	P	2,32 €	2,05 €	-	2,18 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,70 €	4,19 €
	R	-	3,55 €	3,86 €	3,51 €
	O	-	2,80 €	-	2,83 €
Taureaux VML	URO	-	2,20 €	2,40 €	2,38 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 02/11/2016

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,61	-	
300-350 kg	-	-	2,60	
350-400 kg	-	2,49	2,45	
400-450 kg	-	2,48	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,65	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	2,48	2,10	
350-400 kg	-	-	2,36	
400-450 kg	-	2,23	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+500 kg	-	1,56	-	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	2,29	1,91	1,74	-
5 -10 ans	2,20	1,85	1,68	1,54
+10 ans	-	1,70	1,60	1,40
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	-	1,97	-	

Bovins : 455
Marché décalé. 86% de vendues.

les acheteurs sont présents. Les cours sont sensiblement maintenus dans toute les catégories

INFOS : Sicafome organise une vente de cheptel avec vaches pleines et suitées, le jeudi 20 octobre à 14h00. Renseignements au 06 48 17 03 17

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 24/10/2016

Bovins (293)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
330 à 380 kg	750 - 920	2,31 - 2,40
400 à 465 kg	950 - 1100	2,36 - 2,39
Laitonnes		
355 à 400 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
330 à 540 kg	800 - 1180	2,19 -2,42
Génisses		
350 à 485 kg (16-24mois)	790 - 1070	2,09 - 2,25
520 à 655 kg (24-36mois)	970 - 1400	1,86 - 2,13
Taureaux		
715 à 1295 kg	1010 - 1970	1,41 - 1,52
Vaches		
Vaches légères	710 - 1080	
Vaches entre deux	1090 - 1330	
Vaches lourdes	1340 - 1700	

En broutards, la qualité est toujours présente mais le placement est plus difficile, accompagné d'une baisse de quelques centimes. Peu d'invendu. Peu d'apports en laitonnes, demande plus calme entraînant des invendus. Tarifs fermes en génisses valablemnt vaccinés. En vaches, les volumes restent importants, cours soutenus en lourdes, léger replis en vaches âgées et trop maigres.

Bovins gras : 15
Génisses de viande : 3,66 à 4,08 kg de viande. Fermeté des tarifs, un invendu

Prochain marché bovins le lundi 31 octobre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 02/11/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,55
300 à 350 kg	2,56	2,35
350 à 400 kg	2,49	2,35
400 à 450 kg	2,38	2,30
Laitonnes	**U**	**R**
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,57	2,40
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,96	1,72
de 5 à 10 ans	1,79	1,63
+ 10 ans	-	1,50

Broutards Laitonnes : En raison d'une faible présentation, aucune cotation a été faite.

Vaches-Génisses : Bonne présentation entraînant une hausse dans toutes les catégories.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 25/10/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,65 €	2,20 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,20 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,55 €	2,05 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,05 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,05 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Vente toujours mauvaise en marchandise non vaccinée.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 17/10/16 au 23/10/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,45 €	-
350 kg	-	2,36 €	-
400 kg	-	2,30 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,23 €	-
500 kg	-	2,18 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,38 €	
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,24 €	-

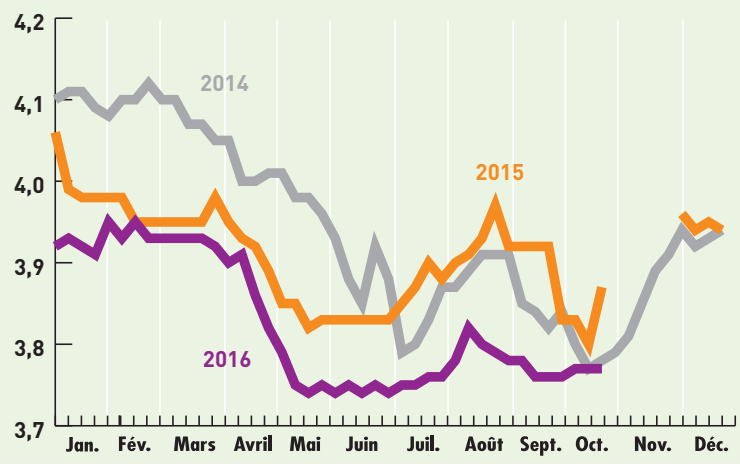
Tendance : Quorum non atteint. application des chiffres du réseau.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 17/10/16 au 23/10/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,77 €	3,61 €	-			
Races mixte		-	3,11 €	3,09 €	3,05 €	-	
Races lait					-	2,77 €	-
Bœufs	**E**	**U=**	**R=**	**R-**	**O+**	**O=**	**P+**
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	**U=**	**U-**	**R+**	**O+**	**O=**	**P+**	**P=**
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,84 €	3,73 €	3,39 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,91 €	3,81 €	3,72 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		-				
Races mixte				3,12 €	3,04 €	-	
Races lait					-	2,55 €	2,48 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O=**	**P+**	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,46 €	4,22 €	3,98 €	3,83 €			

Tendance : Un peu moins d'offre en vaches charolaise.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 17/10/16 au 23/10/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,76 €	3,71 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,76 €	4,50 €	4,07 €	3,89 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,84 €	3,75 €				
Races mixte					3,11 €	3,04 €		
Races lait						-	2,61 €	2,54 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O+**			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,51 €	4,33 €	3,89 €	-				

Tendances SEM. 44 / 2016

Bovins de boucherie

Cette période de l'année est toujours difficile en terme de commerce avec un recul des ventes lié à la fiscalité qui pèse sur les ménages. La mise en place du cœur de gamme est lente, surtout quand on observe la place dédiée aux races à viande dans les grandes surfaces. Les linéaires restent majoritairement approvisionnés en viande étoilée de race laitière ou de jeunes bovins.

Sur les marchés, les transactions sont calmes, mais les tarifs se maintiennent dans les femelles de qualité bouchère. La vente est plus régulière avec une remontée constante des prix dans les Charolaises viandées ainsi que dans les allaitantes de milieu de gamme. La demande reste sélective dans les animaux bas de gamme (R- et O-) légers, âgés ou en manque de finition. En réformes laitières, le marché est plus équilibré avec des industriels qui vont profiter du férié de la Toussaint pour stabiliser les prix. En jeunes bovins, la tendance est enfin légèrement positive, mais l'attente sera longue dans la remontée des prix pour que les éleveurs couvrent leurs coûts de revient.■

Broutards

Peu de changement dans l'orientation commerciale. Les sorties d'automne s'étalent doucement avec des conditions climatiques favorables. Les volumes progressent dans le centre du pays, mais sans déstabiliser le marché. Le commerce est régulier avec des tarifs stables dans les bons mâles Charolais ou Limousins de 350/400kg. Dans les femelles, l'activité reste assez régulière dans les bonnes laitonnes Charolaises vaccinées à exporter sur l'Italie. La vente se montre très calme dans les ordinaires à destination de l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Même si la situation semble s'améliorer du côté des sorties de veau gras, le nombre de places disponibles reste insuffisant. De nombreux opérateurs vont profiter du férié de la Toussaint et de la perturbation du ramassage des veaux pour faire l'impasse ou de réduire fortement les mises en place. La situation reste extrêmement tendue même si les tarifs se stabilisent dans les veaux Holsteins ou mixtes avec un tri sévère dans les lots. Le marasme est important dans les croisés laitiers légers. Le commerce reste également sous pression dans les bons croisés jaune ou blanc bleu, seul le haut de gamme se maintient. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 24/10/2016*

Agneaux (1109)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,86 - 3,24	2,47 - 3,17
Gras (38-44 kg)	-	2,68 - 3,29	2,43 - 2,82
Gras (44-50 kg)	-	2,62 - 3,21	2,24 - 2,58
Gras (+50 kg)	-	2,44 - 2,53	1,98 - 2,37
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (208)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	1,15 - 1,28	0,82 - 1,22	0,20 - 0,67
(+60 kg)	1,14 - 1,41	0,89 - 1,29	-
Divers			
Béliers : 89 à 136 €	1,02 - 1,56	-	
Agneaux maigres : 40 à 94 €	-	1,59 - 3,03	-
Caprins : 21 à 42€		-	0,35 - 0,74
Boucs :			
Divers :			

Ovins : 1363
L'Offre reste importante pour la saison. 97% de vendus.

Agneaux : Les besoins sont moins soutenus que les semaines précédentes, entraînant une baisse des cours assez sensibles.

Brebis : Malgré tout, les transactions restent fluides avec très peu d'invendus.

Béliers: Cours inchangés.

Prochain marché lundi 7 novembre (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 17/10/2016*

Ovins : 230	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras -44 kg	100 - 128	2,50 - 3,00
Agneaux gras + 44 kg	115 - 135	2,27 - 3,11
Brebis	58 - 110	0,89 - 1,39
Béliers	-	-

Tarifs reconduits en agneaux légers, placement plus difficile en lourds (+de 50 kg) accompagné d'une baisse.
Cours fermes en brebis supérieures, tendance baissière en maigres.s

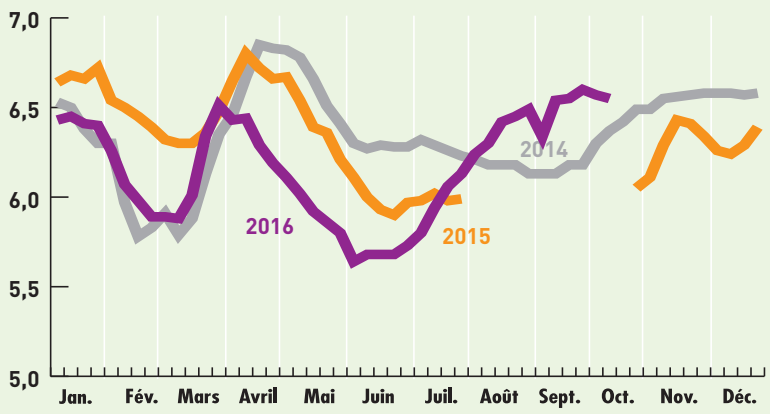
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 17/10/16 au 23/10/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,92 €	6,43 €
Couvert	16-19 kg	6,96 €	6,80 €	6,34 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,89 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 17/10/16 au 23/10/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,55 €	6,42 €	2,36 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 17/10/2016 au 23/10/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,77 -0.10	6,76 -0,14	6,05 -0,10	-	-	-	-
	R Var.	6,55 -0,03	6,60 -0,07	6,59 -0,11	-	6,77 0,01	6,87 0,07	6,81	-
	O Var.	-	-	-	-	6,51 0,13	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,75 -0,04	6,70 -0,09	5,97 -0,03	-	6,96 0,07	6,88 0,03	-
	R Var.	6,53 -0,04	6,61 -0,07	6,59 -0,09	5,96 -0,04	6,92 0,09	6,80 0,03	6,59 0,03	5,95 -0,15
	O Var.	-	6,30 -0,37	-	-	6,43 0,07	6,34 0,12	6,24 0,11	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,89 0,02	5,64 =	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Vente difficile entraînant une nouvelle baisse des cours. Brebis : Vente très mauvaise en particulier à l'export entraînant une baisse des cours. **Zone sud :** Applicaion du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaire de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoir.».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 31 octobre) :
«Marché stable, cours reconduits.»

Porcins

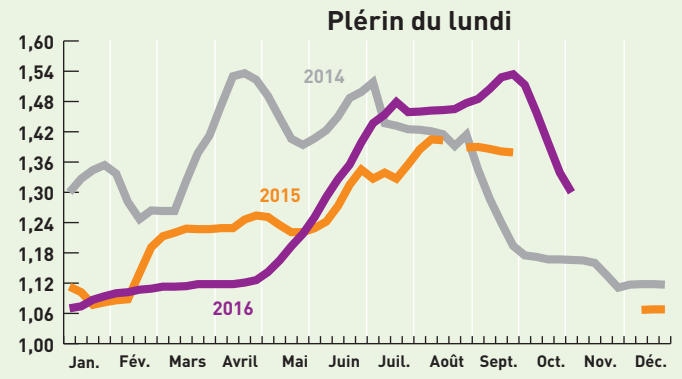
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 744 porcs présentés) *Cotations du lundi 31 octobre 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,300 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 14/10/16 au 20/10/16*

1,81 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

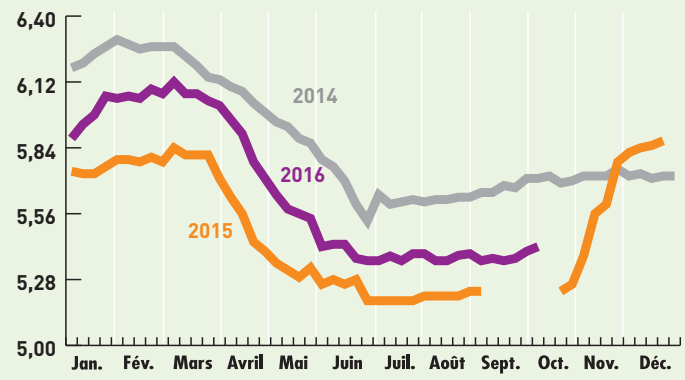
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 17/10/16 au 23/10/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,09 €	-	-
U	-	7,32 €	5,52 €	-
O	-	5,42 €	4,16 €	3,88 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 31/10/16 au 4/11/16*

Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	490 - 555 €	300 - 380 €	125 - 220 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*	140 - 240 €	80 - 120 €	55 - 85 €	25 - 50 €
St-Etienne *(veau 50 à 65 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*	260 - 390 €	150 - 220 €	125 - 160 €	60 - 100 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*	420 - 520 €	230 - 300 €	125 - 160 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)* **779**	100 - 200 €	50 - 110 €	20 - 75 €	10 - 30 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 17/10/16 au 23/10/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,82 €	2,70 €	-	-
Bons	2,70 €	2,40 €	2,05 €	-

Céréales

Marché du 20 OCTOBRE 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	oct.-mars	171	T	C
	fourrager 68 kg/hl	oct.-mars	142	N	C
Nord Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	oct.-mars	171	N	C
	fourrager 68 kg/hl	oct.-mars	142	N	C
Aube/Yonne	meunier		inc.		C
	fourrager 68 kg/hl mini	oct.-déc.	147	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	fourrager 60kg/hl	oct.-déc.	125	N	C
Sud Côte-d'Or	60kg/hl	oct.-mars	132	N	C
	55 kg/hl	oct.-mars	115	N	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl		inc.		C
	55 kg/hl		inc.		C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone	selon PS		inc.		C
Aube/Yonne	55 kg/hl		n.p.		C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.		C
Yonne			n.p.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		dispo.	163	N	C
Saône et Loire		nov.-janv.	155	N	C

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	215	N	C

Luzernes déshydratées	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17%1ère main	oct.	167	V	
	17%1ère main	oct.-nov.	169	V	

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	

Matériel

Tracteur

07 - Vds MF158F court TBE moteur 150h + MF865 avec fourche
✆ **06 99 09 75 16**

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ **03 61 38 04 28**

18 - Vends stripel Lachaud, 3,80 m - faucheuse Kuhn, 5 disques - andaineur Khun, 3,50 m, bras démontable - remorque, 4 roues, 5 t - 6 barrières de stabulation - râtelier monté sur barrière - divers matériels de collection.
✆ **06 27 30 65 86.**

21 - RECHERCHE cuve acier fuel simple paroi 8 000 litre ou plus (réf. 4305)
✆ **06 61 73 01 21**

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres/**MF** du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / **FENDT**modèle après 1980, même porte outils / **DEUTZ** 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres **/VALTRA - CLAAS - SAME/ZETOR** 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980/**EICHER** 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres/**RENAULT** série 14-54 et 34 - Temis - Ares - Celtis et autres / **FIAT** de 80-90 à 180-90 - Winner - TL - TLA - G et autres / **JOHN DEERE** série 40-50-55-6000-7000 et autres /**CASE** IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres/**MB** TRAC après 1985 - **UNIMOG MERCEDES** Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers… et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65/**JOHN-DEERE** 342/Round BALLER 120x120/Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques…
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses/Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN…
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI Tél. 06 10 84 67 52
meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

89 - VENDS tracteur Case IH 1056, 1988, 6 800 H, bon état, pneus moyens. (réf. 420B)
✆ **06 83 50 90 36**

Travail sol

01 - Vds cause cessation faucheuse Fella 5m30 60 TL - herse rotative Amazone - Bétaillère 3 bêtes Hauswirth - andaineur Kuhn GA 4511 GM - rouleau prairie 3m50
✆ **06.30.31.09.69**

26 - Vds covercrop hva 26 disques Kuhn 3 000 euros.
✆ **06 08 76 06 57**

42 - vds charrue Huard 465 4 corps sécurité boulon + charrue Huard 365 3 c non stop hyd. - tt TBE
✆ **06 20 58 24 30**
ou 04 77 66 20 67

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 430B)
✆ **06 29 81 80 05**

Traitement

21 - VENDS pulvé Evrard Meteor 28 m., 3 400 l., rampe alu., pneu neuf, circulation continue, 17 000 euros (réf. 390A)
✆ **06 77 96 42 98**

Distribution

42 - Vds mélangeuse Tatoma MV 14m3 double vis verticales an 2006 bon état prix 15000 euros
✆ **06 75 39 54 15**

Cave

71 - Cherche filtre à plaques, 40 x 40, inox, tireuse inox, 4 becs minimum, cuve polyester, 100 à 500 L, à chapeau flottant. j.p.cornee@wanadoo.fr
✆ **03 27 59 08 33**

Agri. divers

01 - Vds cause décès hangar à démonter - moulins grain farine - tank à lait - établi - divers mat
✆ **03.85.51.81.59**

03 - vds faneuse Kuhn 5801 digidrive 6 toupies revi faite en concess pièces changées fac
✆ **06 23 46 73 24**

18 - Vends tracteur New Holland TM125, 6.500 h, 2001 - pulvé Berthoud DPA Racer, 2.500 l, 24 m
✆ **06 50 22 55 15**
ou 06 75 65 94 97.

26 - Vds semoir engrais Sulky mono plateau RC500 a peu servi, pulvé Berthoud 400l rampe 9m, semoir blé Nodet 2m50, cuve gasoil 400l avec pompe vide fût neuve.
✆ **04 75 31 52 79**

38 - Vds lot abreuvoirs démarrage poussins + abreuv. cloche.+ photos envoye par mail
✆ **06 80 92 49 05**

38 - Vends ramasseuse maïs 3 rangs, année 80, état de marche.
✆ **04 74 58 42 67 HR**

39 - Vds tbé séparateur à grain sur charriot 50q/h avec 6 grilles, suceuse à grains PJF
✆ **03 84 70 19 44 midi**
03 84 70 02 77 soir

42 - Vds tracteur Cormick 137 D+ charrue + barre de coupe + calèche 2 r bandage sur pneus freinés
✆ **04 78 48 46 68**
ou 06 84 87 44 70

58 - VENDS semoir céréales 3 m., 2004, - Roundballer John Deere, 1999, - pulvé Berthoud 12 m., - semoir engrais 24 m., 2002, - herse dents 4 m., - broyeuse haie, 1991 (réf. 420D)
✆ **07 80 41 79 50**

58 - VENDS herse prairie 4 m. Maury 2006, - covercrop 3 m., - brabant Naud 99 3 socs, - 2 aplatisseurs à réparer (réf. 420C)
✆ **07 80 41 79 50**

58 - VENDS aplatisseur Reixit, - 2 rouleaux, - moteur élecrique, - dessileuse pailleuse Lucas, - castor + 30 UT, très bon état. Ternant 58250 (réf. 420E)
✆ **06 81 67 26 54**

58 - Cause retraite VENDS rouleau chizel vibro, - vidéo surv., - semoir grain, - fendeuse, etc... (réf. 4301)
✆ **03 86 30 47 43**

67 - Vends griffes d'asperges qualité contrôlée, variétés Ramada, Cumulus, Prius, Thielim, Grolim, Herkolim, Gijnlim, Rhapsody, Backlim, etc. Loue rigoleuse et planteuse.
✆ **06 14 36 28 98**

69 - Vends caisses à fruits en bois bon état Lo. 51 La. 36 H. 21.
✆ **marithegranger@orange.fr**
ou 04 78 35 17 40

70 - Achète charrues Kverneland réversible et en planche. Presses BR Welger, Claas, Deutz Fahr, JD, Krone et Carraro. Tracteurs Ford et MF 168 188 690. Presses MD Claas et JD.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vds cse retr. broyeur mélangeur Skiold 500 kg, moteur rampe 6 m, curage Miro 51 m chaîne carrée, vis à grain 8 m, diamètre 125 sur charriot, tonne à eau sur roues 1.200 L, bac 600 L.
✆ **06 33 57 36 38**

84 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vds récolteuse automotrice hydr. moteur Perkins conditionnement palox enjambe le banc déplacement latéral cueilleur.
✆ **06 09 11 87 72**

Elevage

39 - Vds logette Big Cow CK 66 places neuve, fixation barre au garrot complète 4 900 HT
✆ **06 71 65 10 96**

42 - Vds bascule bovins Marechalle 1500 kg sans tva prix ferme 1300 euros
✆ **04 77 65 42 74**
ou 07 86 91 78 78

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds camion IVECO 35C13 2,8 L turbo tribenne réhaus. équip livr. bois chauf. 253 000 kms 6 pneus neufs TBE, 6 500 euros à déb.
✆ **06 87 92 92 18**

38 - Vends Toyota Hilux excellent état année 2005, double cabine : 9800 euros.
✆ **06 88 98 67 33**

42 - Vds Boxer frigo caisse Lamberet crochet attelage 50 000 km - an 06/2013 tbe 25000 euros HT
✆ **06 36 51 17 67**

69 - Bétaillère Master 120 cv 2010 63000 kms caisse alu neuve, dispo 31 oct. Révisé. Tél Gauthier
✆ **06 07 74 89 24**

Achat-Vente

Récolte

42 - Producteur vds maïs ensilage, épis en bottes, filmées enrubannées, livré + orge , blé Tb qualité
✆ **06 66 93 88 00**
ou 04 77 36 74 81

42 - Vds paille blé orge Br BC tb qualité livr. assur. prix selon distance
✆ **06 20 58 24 30**
ou 04 77 66 20 67

58 - VENDS maÎs ensilage sur terres noires, très beau (réf. 4202)
✆ **06 08 26 17 31**

69 - Agriculteur vds maïs épi foin et enrubannage de luzerne.
✆ **06 87 63 57 72**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou**
03 84 32 30 91

Fourrage

69 - Vds paille de blé bottes carrées 70/120/240 livrées FC Poncet St Laurent de Chamousset.
✆ **06 81 44 66 22**

74 - Vends foin année 2016, bottes carrées 90 X 120.
✆ **06 77 17 77 53**

Bât. Pro.

38 - Vend grange agricole et terrain 700 mètres pour jardin.
✆ **06 44 85 60 89 HR**

Propriété

Immobilier

21 - Vends T3 quartier Champollion, 62 m2 + balcon 10 m2, copro 2014, BBC, 36 lots, cuisine équipée, charges env. 130 €/mois TCC, 139 500 € NV (réf. 430D)
✆ **06 13 16 31 29**

Viticulture

69 - Vous cherchez des parcelles de vigne à acheter ou à faire gérer en Beaujolais (réf. 4306)
✆ **06 10 43 35 81**

Divers

01 - Vends piquets parc et vigne, prix 2 euros 1,70 m - 2,50 euros 1,80 m. Adresse 595 route des Massets, 01 Feillens.
✆ **06 75 19 89 25**

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ **03 84 67 30 63.**

38 - Vds tracteur Zetor 1978 dem alt pneu av neuf 1500 euros - 6 Ha parc avec eau hangar métal.
✆ **04 76 36 34 87**

38 - Vds Peugeot Partner pour pièces, remorque Moiroud 2T400, chauffage de serre.
✆ **06 41 55 24 33**

39 - Prends chevaux en pension pour l'hiver ou à l'année prés ou boxes
✆ **hr 03 84 37 69 61**
06 75 79 41 55

42 - Vds coupe racines bon état + roues complètes montées sur jante petite remorque + pte pomm. terre bétail
✆ **06 41 40 08 28**

58 - Vends moto tout terrain-chemin, 125 JIMLING, 4 temps, mise en circulation 2008, 2 502 kms, 729 euros (réf.4103)
✆ **06 07 69 20 98**

58 - VENDS orge d'hiver 13 € le ql, quantité 300 qx. Rouy (réf. 4303)
✆ **06 83 88 15 16**

Location

Agricole

21 - Recherche prés à louer ou pension pour printemps 2017, région Semur, Les Laumes, Montbard et Chatillon, très sérieux (réf. 4307)
✆ **06 16 97 71 35**

69 - Cause retraite cède en fermage 5 ha de vignes en Régnié et Beaujolais Villages.
✆ **04 74 04 31 03 HR**

Autre

69 - Villeurbanne St Jean bord A42 - Périphérique local préparation légumes 450 m2 + Appt. 62 m2 forage gaz froid 60 m2.
✆ **06 11 37 89 79**

Offre

Emploi

84 - Recherche couple sérieux retraité ss enfants à charge avec références pour gardiennage et entretien propriété à Carpentras en échange petite maison F3. 15 heures hebdo de jardinage rémunérées. CV, lettre de motivation, casier jud.
✆ **A envoyer par mail à**
fvo842@gmail.com

89 - Explo. polyculture élevage 300 VA Limousin St Fargeau CHERCHE salarié, expérience souhaitée, bon salaire, logement, contrat 39 H (réf. 4204)
✆ **06 60 72 36 20 -**
manager@guilliens.com

Service

38 - Prends bovins en pension hiver 2016/2017.
✆ **06 28 25 98 01**

42 - A partir du 16/01/2017 future auto entrepreneuse offre service découpe et fabrication en bœuf veau agneau porc auprès agriculteurs ou autres - bouchère qualifiée (cap et bp) 12 ans expérience - bonne connaissance milieu rural - Prost Alice - St Just La Pendue
✆ **06 29 50 01 75**

84 - E.T.A. se met à votre service pour la récolte de fruits et la taille de fruitiers. Travail soigné et déclaré. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

Demande

Emploi

71 - Jeune homme de 34 ans cherche emploi dans l'agriculture ou travaux publics, ayant de l'expérience, motivé, sérieux et ponctuel.
✆ **09 67 70 12 55**
06 02 09 52 71

Mariage

Rencontre

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 22 51 25 46**

22 - Homme 50 ans ayant travail et revenus assurés souhaite rencontrer une amie aimable et gentille pour combler solitude pesante voir plus si affinités. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (réf. 430A)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

22 - Pour vous Madame l'approche des fêtes de fin d'année est l'occasion de prendre un nouveau départ, venez à ma rencontre, j'ai 50 ans (réf. 43VB1)
✆ **06 98 97 78 70**

Animaux

Bovin

01 - Vds vaches laitières en lactation race Mo
✆ **06.70.02.07.00**

Cause cessation,
VENTE de CHEPTEL au **CADRAN**
96 vaches et génisses échographiées termes de novembre à mars.
20 vaches suitées limousines IBRA ou indemnes IBR individuels
Jeudi 10 novembre 2016
à SICAFOME - 58290 Moulins Engilbert
Expo: 12H00 - Vente: 14H00
Renseignements au
06 48 17 03 17 ou 03 86 84 28 75

07 - Vds taureaux Limousin 5 ans bonne origine, calme
✆ **06 34 12 28 65**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

10 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2Ëme veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite.
✆ **06 12 85 67 49**



10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ **06 85 72 55 83**

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problËme de vêlage.
✆ **03 81 35 33 17**
ou 06 44 95 63 44

PORTES OUVERTES
Élevage HBC **les 11 - 12 novembre**
Gaec PETIT
MAUREPAS - 89110 Merry-la-Vallée
Port. 06 70 70 51 21 - 06 17 99 30 52

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ **06 33 65 65 18**

18 - EARL Trameson, 18350 Charly, vd taureaux adultes, 30 mois, 18 mois et veaux repro de l'année, HBC, visite de l'élevage toute l'année.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 – pour vaches et pour génisses- avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends taureau, 18 mois, HBC, fils de Tombapik, ind. IBR, toutes garanties sanitaires. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ **06 68 68 24 94.**

18 - Vds choix de taureaux charolais de 18 mois, qualités de viandes et maternelles. EARL Breton, 18 Germigny L'exempt. 06
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - El. HBC VENDS taureaux 2 ans, et veaux reproducteurs de l'année CHAROLAIS, IND IBR. TGS . GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 410C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

CHAROLLES - Les 11 et 12 novembre 2016

Grand Concours Reproducteurs H.B.C.

Confrontation de près de 600 animaux

La qualité au rendez-vous

L'occasion de choisir votre reproducteur dans le haut de gamme de la génétique charolaise - Vente amiable

Rens. Ste Agric Charolles: 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr



21 - VENDS reproducteurs mâles 10 mois Limousins, IND IBR, GS, TBO, type mixte. Groen Sébastien (réf. 3801)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage charolais HBC, VENDS 23 vaches et 28 génisses pleines, vêlage novembre - décembre, TGS. (réf. 42VB1)
✆ **06 50 56 40 48**

21 - Cause surnombre VEND génisses Montbéliardes IA, bonne génétique 1 à 14 mois. Elevage AB (réf. 420A)
✆ **03 80 35 02 62**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 18 mois et 1 an, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 4205)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS taureaux 18 mois HBC, vêlage facile, prix soldé. Fred. Lechenault - Saint Thibault (réf. 4304)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - VENDS 9 génisses Blonde d'Aquitaine d'un an et 1 mâle d'un an pour reproduction, TBO, cheptel inscrit, GS (réf. 430C)
✆ **06 16 97 71 35**

38 - Vds jeunes vaches limousines suitées ttes garanties sanitaires animaux calmes bonnes origines.
✆ **06 71 72 04 51**

38 - Cause cessation vds génisses pretes PH terme du 20/10 au 30/11. Mères + 10000kg.UPRA.Génisses génotypées.
✆ **06 88 47 93 08**

38 - Vends Génisses prêtes Prim'holstein, Oct.-Nov. prix à débattre.
✆ **06 42 00 04 88 HR**

39 - Vds cse cessation laitière vaches prêtes race 46 IA CL echo indemnes IBR BVD INS BBB
✆ **06 79 59 91 05**

42 - Vds tb génisse Holstein issue meilleur vl troupeau terme 20/10 vaccin. BVD - Grezolles
✆ **06 84 27 60 46**

42 - Vds génisses prêtes Montbéliardes inscrites TGS étable entravée
✆ **06 74 48 83 75**

42 - Vds taureau HBC mixte 5 ans IBR A cessation Pontille Annick - Montagny
✆ **04 77 66 11 29**

42 - élevage Holstein vds vingtaine de jeunes vaches au lait TGS UPRA CL
✆ **06 77 99 23 77**

43 - Vds VACHES Montbéliardes fraîches au lait, inscrit Upra et CL, indemne Ibr, étable à 9000 Kg, bonne morpho,
✆ **06 71 79 70 22**

58 - VENDS taureaux 18 mois et veaux HBC, TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 4106)
✆ **03 86 50 05 60**
06 83 85 43 95

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS et LIMOUSINS 18 et 30 mois, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (réf. 4105)
✆ **03 86 29 03 39**

58 - VENDS bons taureaux 18 mois Charolais HBC, Limousins, - veaux reproducteurs Charolais HBC, Limousins INDEM IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 4003)
✆ **06 72 26 48 56**
06 78 97 54 52

58 - VENDS vaches et génisses charolaises pleines (réf. 4302)
✆ **06 74 80 80 17**

63 - Cheptel Salers trait VD 1 taureau Salers 6 ans (pointage HBS77) 1 taureau 2 ans, vaches jeunes vac. BVD, HBS, IBR A.
✆ **06 68 54 34 36**

69 - Vends vaches au lait CL Mombéliarde + truies pleiness.
✆ **04 74 70 94 03**

69 - Dispose 30 places stabulation pour génisses 12 à 30 mois TGS pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 33 46 08 66**

69 - Vds génisses PH et croisées RED H de 2 à 8 semaines.
✆ **06 76 63 79 84**

70 - Vds Males Parthenais, type viande, velage facile, calme, possible de livrer.
✆ **06 80 73 11 79**

71 - VENDS taureaux HBC Viande et Elevage, soins raisonnés. GAEC Goulliard (réf. 410A)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Vds 60 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 30 génisses de 20 mois à saillir, HBC, T. B. qualité, origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Elevage sérieux vend 50 vaches pleines, HBC ou non, à choisir parmi 450. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

71 - Vends 33 génisses pleines, vêlage super facile décembre janvier, IBR A, HBC, vacc. FCO. Debarnot.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vends génisses 30 mois et vaches pleines, HBC, IBR A, vaccinées FCO, vêlage décembre.
✆ **06 70 17 47 50**

71 - Vds vaches, gén. non HBC, écho., vêl. fév. mars, IBR A, cessation. Dumas Bernard 71 Ciry-le-Noble.
✆ **06 10 55 02 78**

71 - Elevage limousin vend pour la repro. génisses 18 mois et taureaux 12-18 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

Ovin

18 - Petit élevage sélection béliers DORSET réserver : http:pchenu1.perso.sfr.fr (réf. 4101)
✆ **02 48 21 37 61**
06 83 27 36 00

26 - Vds bélier Préalpes né 2013.
✆ **04 75 27 50 22 HR**

71 - Vends 30 agnelles charollaises, inscrites et non inscrites, livraison possible. Ducert Claude, 71 Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

01 - Vds porcelets de 25 à 40 kg poss. livraison - boucler
✆ **04.74.37.56.71**

Chien

03 - vds 3 mâles bouviers bernois nés 0508 tat.mère250269602175264 parents à la ferme
✆ **06 50 97 02 98**

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ **06 83 37 33 85**

71 - Vends chiots Bouvier bernois, 4 F, 2 M, portée de 6, pucés, vacc., nés le 02-09, non Lof, 750 euros, mère Lof, n° tat. 250268711042720, Siren n° 451506000.
✆ **06 71 20 14 77**





ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

CHÉNEAU GRANDE CAPACITÉ
+ ROBUSTE
+ SIMPLE
+ EFFICACE
Prix compétitif et devis en ligne ! Sans soudure !
Tôle galva de 15/10e et fixation après la charpente
Montage avec une clé de 17 et une visseuse
Economisez sur les descentes et les tranchées
AGRI DIFFUSION
✆ 04 70 05 82 22
FAX 04 70 05 82 23 - 03 SAINT MARTINIEN
E-mail : agridiffusion@yahoo.fr


ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
16 990 € Franco base
www.lambert-sa.com
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

VIS A GRAINS ELECTRIQUE
DE REPRISE OU SUR CHARIOT
Ø 100-120-150MM
VIS HYDRAULIQUES POUR SEMOIRS OU REMORQUES
DIFFUSION DIRECTE (17)
05 46 32 44 33 - WWW.DIFFUSION-DIRECTE.FR


CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

PIÈCES D'ORIGINE DIRECT USINE
JOHN DEERE - CASE IH
MASSEY - N. HOLLAND
Tél. 02 41 52 18 53
WWW.PIECESMOINSCHERES.COM

Défi~Mat

ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEUR	an	Heures	CV
CASE MXU 125, boîte 16/16 cab. susp.	2004	4200	125
CLAAS Celtis 426 RA + char MX T6 arceau	2005	2200	74
CLAAS Celtis 456 Plus RX, **invers hydro-3 DE**	2008	5400	102
CLAAS Axos 310, bâtis MX	2011	1900	75
CLAAS Axos 330 CX, char MX 80,5	2011	3500	90
CLAAS Ares 547 ATZ, cab.susp., **TBE**	2006	2700	95
DEUTZ Agrosun 100, boîte 24/24	2000	3900	100
FENDT 310, vario, char manip MP100	2013	2090	105
JOHN DEERE 6300, relevage avant	1995	6400	90
JOHN DEERE 5820, char JD 551	2004	5350	90
JOHN DEERE 6620, TLS HCS HMS 4 DE	2002	7300	125
JOHN DEERE 6230, char JD 583, **TBE**	2010	2600	100
JOHN DEERE 6230 P, relevage avant	2008	4800	100
JOHN DEERE 6230 AP, char JD 633, bms 210	2011	5500	100
JOHN DEERE 5070 M, char JD 583	2010	1100	70
JOHN DEERE 6100 RC, char JD H310, **TBE**	2014	1800	100
JOHN DEERE 6105 R, char JD 310 + bms 190	2013	1900	105
JOHN DEERE 6105 R, char JD 310	2013	2900	105
JOHN DEERE 6170 AP, TLS rel et pdf avant	2013	2220	170
M. FERGUSON 4270, bt 24/24	2000	4200	110
M. FERGUSON 5435, faucheux VS 100, **TBE**	2011	3800	83
M. FERGUSON 5445, char MF 956	2005	7216	90
M. FERGUSON 6255, char MF 895	2003	7300	95
M. FERGUSON 6270, pare brise ouvrant	2002	5500	115
VALTRA N 103 HITECK, char Q 51 BMS	2014	1600	100
VALTRA N 92, char Q 41 BMS	2012	2700	100

MATERIEL DIVERS	an	capacité
Télescop. CATERPILAR - TH 406, 130 cv, 4 T, 3300 H, *révisé*	2008	6 m
Télescop. DIECI - AGRIPLUS 407, 140 cv, 4 T, 2800 H	2013	7 m
Presse B.R. KRONE - RP 1260, ficel filet, pick up 190	2002	
Presse B.R. KRONE - VP 1500, ficel filet, pick up 190 éjecteur	2006	
Presse B.R. VICON - RF 120 L, ficelle, pick up 2 m, rotoflow	1998	
Presse B.R. WELGER - RP 405, ficel filet, pick up 190, rotoflow	2006	
Presse H.D. SUPERTINO - SR 6080, 60-80 pick up 2 m, 4 noueurs	2007	
Fend. bûche GYRAX - F16T, central hydrau	2012	16 T
Treuil FRANSGARD - V9000SF, com. élec à distance	2000	9 T
Dist. engrais. PROLOG - CNX 6120, tapis DPA, double disque	2007	8 m³
Sem. ligne AMAZONE - Combi HR, semoir + herse, BE	2003	3 m
Semoir mono. AMAZONE - ED 452, 6 rgs, micro granulateur	2005	
Plat. four. PROMODIS - VANTO P800 - essieu tandem	2002	8 m
Tonne à lisier PICHON - TCI7 - bras pompage	1997	7 000 L
Tonne à lisier PROMODIS - TP 65 - flèche ressort	1999	6 500 L
Épand. à fum. GILIBERT - HELIX 8, tapis noix neuf	2009	8 m³
Épand. à fum. GILIBERT - HELIOS 14, central hydrau	2005	14 m³
Épand. à fum. LEBOULCH - GOLDIATH 162, porte guillotine	2011	16 m³
Covercroop QUIVOGNE - DISQUE, système en V	1979	2,4 m
Bin. à maïs MONOSEM - SUPERCROP SCD, 6 rgs, fertiliseur	2011	
Fourch. à dés. QUICKE - SILOCUT 150, euro	2010	1,50 m
Bol TRIOLIET - SOLOMIX 1200 ZKP, com. élec., paill.	2011	12 m³
Desileuse KUHN - 3850, com. télé, centrale hydrau	2002	3,8 m³
Desileuse SILODIS - D1700, téléflexible	1992	1,7 m³
Cur. de fossé BERRY - V 2500, rotor diam 40, déport 2,50 m	2003	
Cur. de fossé BERRY - V 2501, rotor diam 35, déport 2,50 m	2011	
Faneuse FELLA - TH901 TRANS, 8 toupies, semi portée	2007	9 m
Faneuse KUHN - GF 5801 MH, 6 toupies	2000	5,80 m
Faneuse KUHN - GF 7601 MH, 8 toupies portées	2006	7,60 m
Faneuse PÖTTINGER - HIT 91 NZ, 8 toupies portées, *révisée*	2006	9 m
Faucheuse KUHN - GMD 700 GII HD, 7 disques, *révisée*	2008	2,8 m
Faucheuse KUHN - GMD 702 GII, susp. pneum., 7 disques	2007	2,8 m
Faucheuse KUHN - GMD 800 GIIFF, chang rap couteaux, *révisée*	2010	3,10 m
Faucheuse KUHN - GMD 2810 FF, 6 assiettes, **TBE**	2010	2,67 m

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

C.N.S INSTRUMENTATION

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 €
Siège social :
14 rue du Cap Vert
21800 Quétigny
441 929 304 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal des décisions du 30/06/2016, l'associé unique a décidé de nommer :

- En qualité de commissaire aux comptes titulaire : Ernst & Young et Autres – 1-2 place des Saisons – Paris la défense 1 92400 Courbevoie – immatriculée 438 476 913 RCS Nanterre en remplacement de PricewaterhouseCoopers Entreprises dont le mandat est arrivé à expiration.
- En qualité de commissaire aux comptes suppléant : Auditex 1-2 place de des Saisons – Paris la défense 1 92400 Courbevoie – immatriculée 377 652 938 RCS Nanterre en remplacement de Monsieur Laurent LEBAHAR dont le mandat est arrivé à expiration.

Mention sera portée au RCS de Dijon

AL214417909

TRANSFERT DE SIÈGE

FACECO

Société civile au capital de 92.700 euros
Siège social : 5 rue du Golf
21800 Quétigny
RCS 753.880.699 Dijon

Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 20/9/2016, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Ainsi à compter de ce jour, le siège social :

- **Ancienne mention** : 5 rue du Golf 21800 Quétigny
- **Nouvelle mention** : 12 rue du Golf 21800 Quétigny

AL214417905

BCIF

EURL au capital de 40.000 euros
Siège social : 5 rue du Golf
21800 Quétigny
RCS 441 504 313 Dijon

Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 20/9/2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social.

Ainsi à compter de ce jour, le siège social :

- **Ancienne mention** : 5 rue du Golf 21800 Quétigny
- **Nouvelle mention** : 12 rue du Golf 21800 Quétigny

AL214417906

BCIF ADMINISTRATIONS-COLLECTIVITES

EURL au capital de 8.000 euros
Siège social : 5 rue du Golf
21800 Quétigny
RCS 442 335 212 Dijon

Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 20/9/2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social.

Ainsi à compter de ce jour, le siège social :

- **Ancienne mention** : 5 rue du Golf 21800 Quétigny
- **Nouvelle mention** : 12 rue du Golf 21800 Quétigny

AL214417907

SCP PAUL GUITHEAUX ET PHILIPPE DEBORDES

Société Civile Professionnelle
Capital : 405.514,39€
siège social : 7 Rue de Dijon
21310 – Mlirebeau-sur-Beze
N° d'identification : 383588068 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date 01 octobre 2016 il a été décidé du transfert de siège social de Mirebeau-sur-Béze, 7 Rue de Dijon à Saint- Apollinaire (Côte d'Or), 723 Route de Gray.

Le dépôt et les formalités seront effectués auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

AL214417917

MODIFICATION DE CAPITAL

DIJON BOURGOGNE HANDBALL DBHB

Aux vues de l'AGE, du CA et du certificat de dépôt des fonds du 13/10/2016, le capital de la société DIJON BOURGOGNE HANDBALL - DBHB, SA au capital de 451 500 euros, 9 rue Ernest Champeaux Stade des Poussots 21000 Dijon, 513 880 419 RCS Dijon, a été augmenté de 240 000 euros par émission de 24 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 451 500 euros à 691 500 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

AL214417915

CONVOCATION

Convocations aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Générale

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social 49, route d'Auxerre
89470 Moneteau

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour le Châtillonnais, le lundi 21 novembre 2016 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE
- pour le Tonnerrois, le mardi 22 novembre 2016 à 9h15, salle polyvalente de LEZINNES
- pour la Puisaye, le mercredi 23 novembre 2016 à 9h15, salle polyvalente de TOUCY
- pour l'Auxerrois, le jeudi 24 novembre 2016 à 9h15, salle du Foyer Municipal de MONETEAU
- pour la Bassée-Gâtinais, le vendredi 25 novembre 2016 à 9h15, salle polyvalente de VILLENEUVE LA GUYARD

Ordre du jour :

Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 2 décembre 2016 dont la convocation est ci-dessous

Election des représentants de la Section à l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 2 décembre 2016

Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

Questions diverses

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le vendredi 2 décembre 2016 à 15 h au Manoir de Hauterive – 1 rue de l'Eglise – 89250 HAUTERIVE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015-2016 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2016

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

Approbation des comptes

Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Quitus aux Administrateurs

Affectation du résultat de l'exercice 2015-2016

Constatation de la variation du Capital Social

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

Questions diverses

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard DELAGNEAU

AL214417862

RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce légale de démission de gérant de la SARL LA CUDE parue le 9 septembre 2016. Melle Aurélie HUBERT, demeurant 10 bis route de Dijon 21110 Genlis, est maintenue dans ses fonctions de gérante sans limitation de durée. M. Gérard HUBERT demeurant 5 rue Merceret 21121 Fontaine les Dijon n'est pas nommé gérant.

La gérance

AL214417545

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 35

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/10/2016

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LECHATELET : Terre - 3 ha 60 a 54 ca - Les penois: G-154

PAGNY-LA-VILLE : Terre 6 ha 38 a 05 ca - Au pont vevres: ZD-372 - Buisson de pont vevres: ZD-371(J)-371(K)

Objectif pour les dossiers ci-dessus : Priorité pourra être donnée à un projet de développement local

MEURSAULT : Vignes AOC Coteaux Bourguignons et Bourgogne.

23 a 42 ca - Les corvees: AT-109[59]-110[59]

MONTHELIE : Vignes AOC Coteaux Bourguignons et Bourgogne.

13 a 87 ca - Les gamets: B-184-192-1080[193]

GRISELLES: landes

34 a 69 ca - La louee: ZL-33 - Vignes du pont de bize: ZP-12-33

LAIGNES: Bois-taillis et terre

2 ha 49 a 87 ca - Comme jean bonnot: YY-34(J)-34(K)-34(L) - La borde au senod: E-191

Objectif : maintien de l'exploitant sur une partie des parcelles.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/11/2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 11 Rue François Mitterrand - 21850 Saint-Apollinaire, Tél. : 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214417918

MODIFICATION DE STATUTS

RD RENOVATION

SARL au capital de 5 000 €
18 rue de Bellevue - 21000 dijon
808 133 201 RCS Dijon

PV AGE 20/10/2016 : à la suite de la démission de Romain DEREPAS, cogérant, il n'a pas été procédé à son remplacement. Il a été décidé le transfert du siège social, à compter du 20/10/2016, du 18 rue de Bellevue à Dijon (Côte d'Or) au 3 rue des Novalles à Talant (Côte d'Or). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL214417890

SCM 25 BD DE BROSSES

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30 septembre 2016, la collectivité des associés de la société SCM BILLARD - CREUSVAUX, SCM au capital de 300 Euros, dont le siège est à Dijon (21000) – 8 Place du Théâtre, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 799 356 365, a pris acte de la démission de M. Stéphane CREUSVAUX, demeurant à Fontaine-les-Dijon (21121) – 14, rue Jehly Bachelier, dans ses fonctions de co-gérant à compter du 30 septembre 2016 et constate qu'à partir de cette même date, M. Pierre-Henry BILLARD est demeuré seul gérant de la société. Il a été, en outre, décidé de modifier la dénomination sociale qui devient « SCM 25 BD DE BROSSES «, à compter de ce même jour. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : SCM BILLARD – CREUSVAUX ;
- Nouvelle mention : SCM 25 BD DE BROSSES ;

Enfin, il a été décidé de transférer le siège social à Dijon (21000) – 25 Boulevard de Brosses, à compter du 30 septembre 2016 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

- Ancienne mention : Siège : Dijon (21000) – 8, Place du Théâtre ;
- Nouvelle mention : Siège : Dijon (21000) – 25 Boulevard de Brosses.

Mention sera faite au RCS de Dijon . Pour avis.

AL214417903

ARTS DE VIVRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 241.100 €
Siège social : 5 rue du Platane
et rue du Commerce
21800 Quétigny
015 650 393 RCS Dijon

L'associé unique a décidé, le 17/10/2016, la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Son capital reste fixé à 241 100 €.

Sous forme de SARL, le gérant était Monsieur Thierry WILLIG-ROSENSTEIN

Sous sa nouvelle forme, le Président est Monsieur Thierry WILLIG-ROSENSTEIN demeurant 19 rue d'Anjou – 75008 Paris.

Les commissaires aux comptes sont : la société BOUDET & ASSOCIES (commissaire aux comptes titulaire) 8 rue des Deux Communes – 94300 Vincennes – RCS Créteil 420 422 206et la société FIDUCIAIRE CHOULY MONGENDRE (commissaire aux comptes suppléant) – 29 rue de la Liberté – 94300 Vincennes – RCS Créteil 509 008 025.

AL214417910

EURO INFORMATION DIRECT SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 320.000 €
Siège social
1, Avenue de la Découverte
21000 Dijon
384 354 783 RCS Dijon

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2003, la société S.A.G.V. SARL, dont le siège social et Chemin Départemental 63 – 67116 REICHSTETT, RCS Strasbourg 389 143 801, a été nommée commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009, le mandat de la société S.A.G.V a été renouvelé pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014 a pris acte de l'arrivée à échéance du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société S.A.G.V. et a nommé en remplacement la société SALUSTRO REYDEL SA, dont le siège social est 2 rue Gambetta – 92400 COURBEVOIE, RCS Nanterre 652 044 371, commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009 a pris acte de la démission avec effet au 18 mars 2009 de la société KMT AUDIT, commissaire aux comptes suppléant. L'Assemblée Générale a décidé de ne pas pourvoir au poste laissé ainsi vacant.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009 a également pris acte de la démission avec effet au 18 mars 2009 de Monsieur Henri KOENIG, commissaire aux comptes titulaire. L'Assemblée Générale a décidé de ne pas pourvoir au poste laissé ainsi vacant.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2015 a pris acte de l'arrivée à échéance du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société RSM SEGEC et a nommé en remplacement la société KPMG SA, dont le siège social est Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, RCS Nanterre 775 726 417, commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

AL214417912

FUSION

LE BOUT DU MONDE SARL
au capital de 50.308 €
Siège social :
3 Avenue Charles Jaffelin
21200 Beaune
429 121 437 RCS Dijon
(Société Absorbante)

HIRO SARL
au capital de 40 000 €
Siège social :
3 Avenue Charles Jaffelin
21200 Beaune
429 121 437 RCS Dijon
(Société Absorbée)

Aux termes d'un acte SSP en date à Beaune du 22 octobre 2016, il a été établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société HIRO par la société LE BOUT DU MONDE.

Actif évalué à : 468 497 €

Passif évalué à : 312 600 €

Actif net : 155.897 €

La société LE BOUT DU MONDE détient 20 000 parts sociales de la société absorbée ; elle procédera donc seulement à la rémunération des autres associés (fusion renonciation). L' augmentation de capital auquel elle procédera de 9 517 €. L'opération dégagera un boni de fusion de 126 380 € qui sera porté au passif du bilan de la société absorbée à un compte « prime de fusion ».

Le présent projet de fusion et la dissolution de la société absorbée qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation de la condition suspensive d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des parties à la fusion.

La fusion aura un effet rétroactif au 01 janvier 2016.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du TC de Dijon au nom des deux sociétés.

Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis

AL214417908

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE «SCI BERNARD»

Société civile immobilière
Capital : 303.606,00 Euros
Siège à : Dijon (21000)
41 Rue Chabot Charny
RCS : Dijon
SIREN : 433 565 827

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire de la société dénommée SCI BERNARD en date du 25/10/2016, il a été décidé de nommer Mme Béatrice POULETTY née TONNOT, dt à Dijon (21000), 41 Rue Chabot Charny en qualité de cogérante, sans limitation de durée à compter du 25/10/2016,

Pour avis,

La gérance

AL214417904

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 78 SCI

en liquidation au capital de 1 000€
Siège social: rue des Frères Montgolfier
21700 Nuits Saint Georges
314 604 828 RCS Dijon

Le 18/10/2016, l'associée unique, a décidé la dissolution anticipée de SCI 78.

Décision de dissolution déclarée auprès du GTC de Dijon. En application de l'art 1844-5 du Code civil et de l'art 8 al 2 du décret n°78-704 du 03/07/1978, cette dissolution s'effectue sans liquidation et entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société au profit de son associée unique, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le TC de Dijon.

AL214417911

AVIS DE CONSTITUTION

DIJON 3D

SARL au capital de 7.500 €
7 rue des marguerites
21600 Longvic
Société en cours de constitution

Avis de constitution

Acte SSP : 24/10/2016 :

Dénomination sociale : DIJON 3D.

Forme : SARL.

Capital : 7500 €.

Siège social : 7 rue des marguerites 21600 Longvic.

Objet : Impression en 3D ; Commerce et location de tous types de matériels, de logiciels, de supports high-tech et d'objets notamment 3D et toutes les activités annexes s'y rattachant ; Création et conception de tous supports et types d'objets notamment 3D ; Formation.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Christophe LAFAURIE, demeurant 7 rue des marguerites, Longvic.

Agrément cession titres : agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS Dijon.

Pour avis et mention.

AL214417850

HOLDING ALEXIS.F

Société civile
au capital de 54 500 euros
Siège social : 5, route d'Ancey
21370 Lantenay
RCS Dijon

Avis de constitution

Par acte SSP en date à Dijon du 18/10/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile ;

Dénomination sociale : HOLDING ALEXIS.F ;

Siège social : 5, route d'Ancey 21370 Lantenay ;

Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;

Capital social : 54 500 euros, constitué à concurrence de 100 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 54 400 € au moyen de l'apport de 6 800 parts sociales, émises par la Société MDMZ, SARL, dont le siège social est fixé 14, place de la Libération, immatriculée au RCS sous le numéro 513 118 877 RCS Dijon ;

Gérance : Mr Alexis FUCHS, demeurant 101, rue d'Auxonne 21000 Dijon ;

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

La Gérance

AL214417863

SCI REBOX

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : ZA « Les Savelles » Arcelot
21310 Arceau

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 18 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI REBOX

Siège social : ZA «Les Savelles » Arcelot - 21310 Arceau

Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Nasser CHAABOUB et Mme Myriam CHAABOUB, demeurant ensemble 42 rue du Lavoir - 21910 Barges

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions consenties à des associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés obtenu à l'unanimité pour toutes les autres cessions.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : La Gérance

AL214417902

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/10/2016, il a été constitué une SCI dénommée : CLOS PIERRE ARNAUD

Siège social : 150 Route De Dijon, 21200 Beaune

Capital : 2.000€

Objet : La société a pour objet : Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Gérance : M. Arnaud GACON, 150 Route De Dijon, 21200 Beaune, M. Pierre BLONDEAU, 150 route de Dijon, 21200 Beaune

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL214417913

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Saint Martin de la Mer du 01/10/2016, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination** : RUMMLER-UFFHAUSEN
- **Siège** : Hameau de Mâcon - 21210 Saint Martin de la Mer
- **Durée** : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de Dijon
- **Objet** : l'exercice d'activités agricoles
- **Capital** : 10 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire
- **Gérance** : Jean-Luc RUMMLER demeurant Hameau de Mâcon - 21210 Saint Martin de la Mer
- **Cession de parts** : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis - La gérance

AL214417914

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Romain BRUCHON, notaire à Dijon, le 21/10/2016, de la SCM de médecins suivante :

Dénomination : CABINET MEDICAL HAUTEVILLE

Siège : à Hauteville Les Dijon (21121), 3, rue des Riottes

Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF ANS (99

ans)

Objet : faciliter les activités professionnelles des associés, sans pouvoir par elle-même exercer leur profession, telles que celles-ci définies par la législation en vigueur et par les codes de déontologie respectifs en assurant notamment le libre choix par le malade entre les praticiens, membres de la société, ainsi que l'indépendance technique et morale de chaque praticien qui exercera sous son entière responsabilité personnelle.

Capital social : 300,00 €

Apports en numéraire : 300,00 €

Cogérants : Mademoiselle Mélanie POULINGUE, demeurant à Ahuy (21121), 3, allée des Frênes.

Monsieur Julien ANGELOT, demeurant à Dijon (21000), 21 rue Molière.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

Immatriculation : RCS de Dijon

Pour avis et mention

Me Romain BRUCHON

AL214417916

NIÈVRE

NOMINATION

POPIANE

SAS au capital de 40.000 €
Siège : Rue du Quarré Courcy
58220 Donzy
401453188 RCS de Nevers

L' Assemblée Générale Ordinaire des associés du 30 juin 2016, a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant la société PIERRE SULPICE EXPERTISE ET AUDIT sise 26 rue d'Ablis à Chartres (28), en remplacement de Monsieur Pierre DAVID, non renouvelé.

Pour avis et mention - Le Président

AL584417892

TRANSFERT DE SIÈGE

ODI INVESTISSEMENTS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 260 000.00 €
Siège social
64 rue du 4 septembre
58600 Fourchambault
501 446 694 RCS Nevers

Suivant décisions de l'associé unique du 17 octobre 2016 :

Le siège social a été transféré, à compter du 17/10/2016, de 64 rue du 4 septembre, Fourchambault (Nièvre), à 337 rue Romain Rolland, Garchizy (Nièvre).

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL584417937

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Me Emmanuel CLERGET
Notaire à La Charité Sur Loire
(58400)

A VENDRE

Par adjudication
aux enchères publiques

Le 13 décembre 2016 à 14h00, au bureau permanent de l'office notarial ci-après désigné, à Prémery (58700), 5 avenue de la Gare,

Des biens ci-après désignés :

A Tamnay-en-Bazois (Nièvre) 58110
Lieu-dit Vouavre, Le Cloiseau.

Diverses parcelles,

Cadastré :

Section A N° 0305 Lieudit VOUAVRE
Surface 00 ha 22 a 10 ca Nature PRE

Section A N° 0313 Lieudit LE CLOISEAU
Surface 00 ha 36 a 40 ca Nature TERRE

Section A N° 0314 Lieudit LE CLOISEAU
Surface 00 ha 94 a 25 ca Nature TAILLIS

Section A N° 0315 Lieudit LE CLOISEAU
Surface 04 ha 36 a 80 ca Nature PRE

Section A N° 0319 Lieudit LE CLOISEAU
Surface 00 ha 23 a 39 ca Nature PRE

Section A N° 0413 Lieudit VOUAVRE
Surface 00 ha 12 a 90 ca Nature PRE

Section A N° 0418 Lieudit VOUAVRE
Surface 01 ha 97 a 28 ca Nature PRE

Total surface : 08 ha 23 a 12 ca

Mise à prix : : DOUZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX EUROS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (12 346,80 EUR), soit 1500,00 euros l'hectare.

Pour tous renseignements et visites, s'adresser à l'Office Notarial «**SCP GAUTHIER-CLERGET», à LA Charité Sur Loire (58400),** 37 ter avenue du Maréchal Leclerc, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Téléphone: 03.86.70.90.40.

L'adjudication aura lieu sous le ministère de Maître Emmanuel CLERGET, notaire à La Charité Sur Loire

AL584417853

MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

ERGULER CONSTRUCTIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 10 000 euros
Siège social : 22 rue de Donzy,
58200 Cosne Cours Sur Loire
RCS Nevers 802 000 380

Par décision du 13 octobre 2016, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du 13 octobre 2016 la dénomination sociale «ERGULER CONSTRUCTIONS» par «E.C.R. BAT.» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de activités de travaux d'étanchéité et d'isolation, de voiries et réseaux divers, d'assainissement, de métallerie, de stores et fermetures, de vitrerie, d'agencement intérieur, de ventilation, d'espace vert, de terrassement, de peinture, de chape fluide, de charpente, de construction ossature bois, de menuiserie, de bardage, de couverture, de zinguerie, de démoussage et la location et la vente de matériel et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- d'augmenter le capital social de 9 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 1 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social **:** 10 000 euros

Pour avis

La Gérance

AL584417935

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend DIX PAVILLONS MITOYENS
en copropriété
à Nevers (58000)
Rue Pablo Neruda
et Place du 7ème Régiment d'Artillerie

3 pavillons Type 5 :

- **Référence : 1333/8868/4** : Ce pavillon **T5 sur 2 niveaux** de **94 m²** habitables comprend : 4 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée**. Garage** en sous-sol, **jardin et cour avec escalier privatif.**

Classe Energie : C - Quote-part de charges de copropriété : 432 € annuels (soit 36 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 58.997 € ***

Référence : 0321/3640/25 : Ce pavillon **T5 sur 2 niveaux** de **110 m²** habitables comprend : 4 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage, jardin et cour. Classe Energie : C -** Quote-part de charges de copropriété : 444 € annuels (soit 37 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 64.000 € ***

- **Référence : 0321/3647/13** : Ce pavillon **T5 sur 2 niveaux** de **110 m²** habitables comprend : 4 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage, jardin et cour. Classe Energie : C** - Quote-part de charges de copropriété : 420 € annuels (soit 35 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 64.400 € ***

7 pavillons Type 4 :

- Référence : 1333/8860/20 : Ce pavillon **T4 sur 2 niveaux** de **86 m²** habitables comprend : 3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage** en sous-sol, **jardin et cour avec escalier privatif.**

Classe Energie : C - Quote-part de charges de copropriété : 468 € annuels (soit 39 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 54.058 € ***

- **Référence : 1333/8863/17 :** Ce pavillon **T4 sur 2 niveaux** de **86 m²** habitables comprend : 3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage** en sous-sol, **jardin et cour avec escalier privatif.**

Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété : 436 € annuels (soit 37 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 54.058 € ***

- Référence : 1333/8865/7 : Ce pavillon **T4 sur 2 niveaux** de **86 m²** habitables comprend : 3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage** en sous-sol, **jardin et cour avec escalier privatif.**

Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété : 388 € annuels (soit 33 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 53.977 € ***

- Référence : 1333/8866/6 : Ce pavillon **T4 sur 2 niveaux** de **86 m²** habitables comprend : 3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage** en sous-sol, **jardin et cour avec escalier privatif.**

Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété : 388 € annuels (soit 33 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 53.977 € ***

- Référence : 1333/8869/3 : Ce pavillon **T4 sur 2 niveaux** de **86 m²** habitables comprend : 3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage** en sous-sol, **jardin et cour avec escalier privatif.**

Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété : 392 € annuels (soit 33 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 53.977 € ***

- Référence : 1333/8870/2 : Ce pavillon **T4 sur 2 niveaux** de **86 m²** habitables comprend : 3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage** en sous-sol, **jardin et cour avec escalier privatif.**

Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété : 392 € annuels (soit 33 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 53.977 € ***

- Référence : 1333/8871/1 : Ce pavillon **T4 sur 2 niveaux** de **86 m²** habitables comprend : 3 chambres, séjour, cuisine, salle d'eau - w.-c., salle de bain, dégagement et entrée. **Garage** en sous-sol, **jardin et cour avec escalier privatif.**

Classe Energie : D - Quote-part de charges de copropriété : 400 € annuels (soit 34 € mensuels) - **PRIX DE VENTE : 54.581 € ***

Lots soumis au statut de la copropriété – Nombre de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 32 lots.

Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.

* (hors frais de notaire et bancaires)

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 09 79 99 02 12 – **jnoel@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA NIEVRE ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

AL584417841

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BOURGOGNE BOIS ENERGY

SARL au capital de 200000 €
Siège social : Route de Moulot,
Les Hâtes, 58500 Clamecy
794 413 054 RCS de Nevers

L'AGE du 20/10/2016 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. CADET Christian, à compter du 20/10/2016.

Modification au RCS de Nevers

AL584417889

NON DISSOLUTION

SARL ETABLISSEMENTS HENRY PASCAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 23 000 euros
Siège social : Route Principale
58110 BICHES
452 653 066 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2016, Monsieur Pascal HENRY, associé unique et seul gérant de la société sus-désignée, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL584417563

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCHEIER SOLAIRE FRANCE

Société à responsabilité limitée
avec un capital de 100 000 €
ayant son siège de liquidation
3 Rue Auguste Lambiotte
58700 Prémery
514 488 071 RCS Nevers

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 29 décembre 2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christoph SCHEIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL584417469

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

CS-BAT

SARL au capital de 1 000 euros
Le Moulin du Battoir
58210 Varzy
RCS Nevers 803 941 889

Décision du 01/10/2016 : L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Christian SARDA, dt 7 Rue de la Voigère 88170 Maconcourt, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL584417936

les avocats

Legalys Conseils
Route d'Orléans
BP 89 - 18230 St Doulchard

OCTANE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 40 000 euros
Siège social et de liquidation :
10 route de ménétréau
BP 3 –18240 Boulleret
RCS Nevers 343368239

Aux termes d'une décision en date du 20 octobre 2016, l'associée unique a décidé

la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Francisco NEGREIRA SALGADO, demeurant La Boulaye, 18260 Subligny, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé 10 route de Ménétréau – BP 3 – 18240 Boulleret.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur

AL584417938

LA MANDRAGORE

Par délibération du 19 octobre 2016, les associés de la société LA MANDRAGORE, société civile au capital de 41.000 euros dont le siège social est à Authiou (58700) Les Brosses, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 479 386 328, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 septembre 2016.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL584417941

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 octobre 2016 à Clamecy, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : SARL CERBERE STYX

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet :

Surveillance humaine et gardiennage de biens immeubles en l'absence d'occupants se trouvant dans ces immeubles, ainsi que la réalisation de services liés à ces activités (installation d'alarmes et de systèmes temporaires de surveillance, services de conciergerie privée liés à la surveillance et au gardiennage,...).

Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 18 rue de l'Ile Margot, 58500 Clamecy.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Michel Daulard, demeurant 18 rue de l'Ile Margot, 58500 Clamecy.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Nevers (Nièvre).

Pour avis et mention, le gérant.

AL584417888

AVIS DE CONSTITUTION

Selon d'un acte sous seing privé en date à Villapourçon du 19/10/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ETA du Morvan

Siège social : Le Banchot, 58370 Villapourçon

Objet social : travaux agricoles (broyage, labour, semis, battage, pressage, ...) et toutes activités liées à ces prestations

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros

Gérance : Mme LARRIVE Laetitia et M. Benjamin MORISOT demeurant Le Banchot, 58370 Villapourcon

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL584417894

KIOSQUE VICTOR'S NEVERS

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : KIOSQUE VICTOR'S NEVERS ;

Forme sociale : SARL ;

Siège Social : Galerie Marchande du Centre Commercial CARREFOUR – Route de Fourchambault – 58180 Marzy ;

Objet social : Achat, vente de produits et accessoires de cosmétiques et de beauté et de produits de parapharmacie ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 1 400 € ;

Gérance : Mr Gaëtan DEUTSCHLER dt à Nevers (58) – 7, rue Mirangron ;

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL584417939

SCI LAVROUX

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société « SCI LAVROUX «, SCI au capital de 1.000 €,

Siège social : Lieudit La Ronde 58240 Tresnay.

Objet social : l'acquisition d'un bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble. Agrément : les parts sont librement cessibles entre associés.

Gérant : Pierre ROUMIEUX demeurant Lieudit La Ronde 58240 Tresnay.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL584417940

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
74 rue Rambuteau
71000 Mâcon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Moux en Morvan du 20/10/2016, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination** : SEGUIN
- **Siège** : Chaumien - 58230 Moux en Morvan
- **Durée** : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de Nevers
- **Objet** : l'exercice d'activités agricoles
- **Capital** : 10 000 Euros constitué uniquement d'apports en numéraire
- **Gérance** : Christophe SEGUIN demeurant Chaumien – 58230 Moux en Morvan
- **Cession de parts** : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis - La gérance

AL584417942

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : C.P.C «CHEMINEES POELES DU CENTRE»

Forme : SASU

Capital : 200 €

Siège social : route de Clamecy, 58800 Corbigny

Objet social : Vente et installation de Poêles, cheminées, tous chauffages et matériaux du bâtiment, et plus généralement, toutes opérations industrielle, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, nationales ou internationales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Début d'activité : 15 octobre 2016

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Président : DIVORNE Louis

Associé : DIVORNE Louis, demeurant route de Clamecy, 58800 Corbigny

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Le Président

AL584417915

YONNE

NOMINATION

LERAT AVOCAT

BATIMPULSE

Société par actions simplifiée
au capital de 45 430 euros
Siège social : 12 Rue Arrault
89130 Toucy
803 567 239 R.C.S. Auxerre

AGO du 23/09/2016 : l'assemblée générale a décidé de nommer pour une période de six exercices, en qualité de commissaire aux comptes titulaire : la société Grant Thornton, représentée par Monsieur Thierry RIZZA, 2 Bd de la Trémouille – 21000 Dijonet en qualité de commissaire aux comptes suppléant : la société IGEC, 3 Rue Léon Jost – 75017 Paris.

Mention sera faite au RCS Auxerre

AL894417933

DISTAR

SAS au capital de 38 112,25 €
Siège social : 1 rue Guillaume des Barres
89340 Villeneuve la Guyard
RCS Sens 333 161 321

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2016, l'Assemblée Générale Mixte a nommé Monsieur Gilles BRION, domicilié 13 Rue Maxime à Neuville Sur Oise (95000), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société ERIC SULPICE EXPERTISE, lui-même appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur André BUSSIERE, en raison décès de ce dernier.

Pour Avis

Le Président

AL894417963

CESSION DE PARTS

Me Maryse BELLIAU
Notaire
5 rue André Martin
89120 Charny Orée de Puisaye

Modification statutaire

Aux termes d'un acte de CESSION DE PARTS reçu par Maître Maryse BELLIAU le 20 octobre 2016 a été constatée la modification suivante des statuts de la société S.C.M CROSNIER CORBIN dont le siège est à Champignelles (89350) 12 avenue Pierre Bertrand immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

Article 2 DENOMINATION

La société prend la dénomination S.C.M CORBIN-LAMBRECHT

Article 3 SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé à Champignelles (Yonne) 30 rue Pesant et Bombert

Article 7 CAPITAL SOCIAL

Le capital a été fixé à la somme de 5518.65€, divisé en 362 parts de 15.24 euros chacune, numérotées de 1 à 362, réparties de la façon suivante

Madame Aurélie LAMBRECHT 181 parts numérotées de 1 à 181

Monsieur Michel CORBIN 181 parts numérotées de 182 à 362

Total égal au nombre de parts composant le capital social de 362 parts.

Article 15 GERANCE

La Société est gérée et administrée par Monsieur Michel CORBIN et Madame Aurélie LAMBRECHT pour une durée indéterminée avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Pour avis

Le notaire

AL894417952

TRANSFERT DE SIÈGE

CABINET BRIERE

Immeuble « Le Clos St Jacques »
2 rue de la sous-préfecture
60200 Compiégne
03.44.38.88.98
Courriel : avocats@cabinetbriere.fr.

Transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 Août 2016, les associés de la société «DocDirect», Société Anonyme au Capital de 53.250 Euros, dont le siège social est à Ecuisses(Saône et Loire) Zone d'Activité du T.G.V., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 592 018 378 RCS Chalonsur Saône, SIRET : 592 018 37800055, ont décidé de transférer, à compter du 1er septembre 2016, le siège social à Joigny (Yonne) – 42Rue du Paradis. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Président du Conseil d'Administration : Monsieur Jean-Jacques REMILLY demeurant à Pralognan La Vanoise (Savoie) - 79 Chemin des Oiseaux. Administrateurs : Madame Claire LINARES demeurant à LYON (Rhône) –27 Rue Valentin Couturier, Monsieur Angelo ARCARISI demeurant à Saint Symphorien De Marmagne (Saône et Loire) – La Gourloye. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis, Le Président du Conseil d'Administration M. Jean-Jacques REMILLY.

AL894417940

ORSEN SAS

Aux termes d'une décision en date du 12 octobre 2016, les associés de la Société ORSEN, SAS au capital de 262.480 Euros ayant son siège à Sens (89100) rue Champbertrand, immatriculée sous le numéro 752 356 576 RCS Sens ont décidé de transférer le siège social de la société à Garancieres En Beauce (28700), Base de Garancières, Lieudit Dièpe CD 05 à compter du même jour.

Mention sera faite au RCS de Sens

Pour avis

Le Président

AL894417944

SCI EMMAROCA

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social: 10 rue des Vignes Saint Jacques
89300 Joigny
453 715 609 RCS Auxerre.

Le 28/10/2016, l'associé unique a transféré le siège social à 1 Impasse Frédéric Chopin 34110 Frontignan à compter du 28/10/2016. Immatriculation au RCS de Montpellier.

Mention au RCS de Auxerre.

AL894417965

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL NICOLAS FLEURY

Société civile
au capital de 223 400,00 euros
Siège social : 3 rue du Bourg - les Forges
89160 Jully
518 726 161 Rcs Auxerre

Lors d'une décision en date du 27 octobre 2016, l'associé unique a décidé de réduire le capital social de 134 040 euros, ce qui a pour effet de le ramener à la somme de 89 360 euros.

Pour avis, la gérance.

AL894417929

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à Avallon (89), le 22 octobre

2016, a été effectuée une réduction de capital social de l'EARL SOILLY, dont le siège est à

Quarré les Tombes (89), Velars le Comte, identifiée au SIREN sous le n° 433 880 405

et immatriculée au RCS d'Auxerre.

Ancien capital: 240 000,00 €

Nouveau capital: 192 110,00 €

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'Auxerre.

Pour avis

Le Notaire.

AL894417936

TRANSPORTS PIROELLE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 9 000.00 €
Siège social : 63 rue des Préaux
89140 Serbonnes
800 472 607 RCS Sens

Avis.

Suivant décisions de l'associé unique du 17 octobre 2016 : L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de neuf mille (9000) euros. Il est divisé en cent (100)parts sociales de quatre-vingt-dix (90)euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille (50 000) euros. Il est divisé en cent(100) parts sociales de cinq cents(500.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance

AL894417941

APPORTS

ASSOCIATION A.I.L.E.S.

6 rue Henri Sanglier
89100 Sens
SIREN n° 409 052 149

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sens (89) du 20 juillet 2016,

L'Association A.I.L.E.S. (Association des Initiatives Locales pour l'Emploi dans le Sénonais), association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture de Sens (89), le 8 juillet 1996, sous le numéro W893000485, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 31 juillet 1996, ayant son siège social à SENS (89100), 6 rue Henri Sanglier, régulièrement identifiée au SIREN sous le numéro 409 052 149, ayant pour objet «d'animer le dispositif pour l'insertion et l'emploi, de coordonner l'ensemble des politiques en faveur de l'emploi sur le périmètre d'intervention du PLIE, de fédérer les initiatives locales pouvant contribuer de façon directe ou indirecte au maintien ou à la reprise de l'emploi, de conduire et de gérer toute action concourant au maintien ou à la reprise de l'emploi.»

Entité «apporteuse»

ET

L'association MOBIL'ECO association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture de Sens (89), le 19 décembre 2013, sous le numéro W893002693, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 4 janvier 2014, ayant son siège social à Sens (89100), 63 boulevard de Verdun, régulièrement identifiée au SIREN sous le numéro 821 739 984, ayant pour objet «d'être un espace de développement permanent permettant la réalisation de toute action et tout projet liés à la mobilité sur tout territoire, d'être un lieu de connaissance et de savoir pour la mobilité et l'insertion socio-professionnelle au service de ses salariés et du territoire, de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de construire un projet professionnel, voire de vie, et de les accompagner vers une solution sociale et professionnelle pérenne en s'appuyant notamment sur un dispositif IAE (ACI…) pour la mise en œuvre de certaines actions.»

Entité «bénéficiaire»

ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif.

Aux termes de ce projet de traité d'apport partiel d'actif, l'Association A.I.L.E.S. ferait apport, à l'association MOBIL'ECO de sa branche complète et autonome d'activité « Mobilité», comprenant les activités suivantes liées à la mobilité (la «**Branche d'Activité**») :

- transport solidaire à la demande au bénéfice de personnes en recherche d'emploi, de personnes accédant à l'emploi ou à la formation, ou de publics fragiles,

- location de deux-roues et de voitures à l'attention de ces mêmes publics,

- auto-école associative au bénéfice de ces mêmes publics, ainsi que dans le cadre de conventions avec les organismes prescripteurs pour l'insertion professionnelle.

Il est précisé que les activités liées au Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Sénonais sont expressément exclues de l'apport, ces activités étant conservées par l'association A.I.L.E.S.

Désignation et évaluation des biens apportés

L'association A.I.L.E.S apporte à l'association MOBIL'ECO, sous les conditions de réalisation énoncées au traité d'apport, l'ensemble des éléments d'actif concernant la Branche d'Activité transmise, dans leur état résultant de l'arrêté de compte à la date du 31 décembre 2015, pour leur valeur ci-après indiquée, estimée à ladite date.

La valeur nette comptable des biens qui composent l'actif, s'élevant ainsi qu'il résulte de l'arrêté de compte à la date du 31 décembre 2015, à cent cinquante-neuf mille cinq cent quinze euros et quatre-vingt-neuf centimes (159 515,89 €), la valeur nette dudit apport partiel d'actif s'établit à cent cinquante-neuf mille cinq cent quinze euros et quatre-vingt-neuf centimes (159 515,89 €).

Propriété et jouissance

L'apport partiel d'actif de l'association A.I.L.E.S au profit l'association MOBIL'ECO, prendra effet au 1er janvier 2016 avec rétroactivité à cette date.

En conséquence, les opérations actives et passives réalisées par l'association A.I.L.E.S. à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'à la date définitive de l'apport seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte exclusif de l'association MOBIL'ECO, qui reprendra les résultats actifs et passifs de l'exploitation de la Branche d'Activité transmise.

Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport envisagé par l'association A.I.L.E.S, l'association MOBIL'ECO, association bénéficiaire de l'apport, prendra en charge le passif tel qu'il résulte de l'arrêté de compte à la date du 31 décembre 2015, ainsi que tous les frais ou charges de toutes natures sans exception ni réserve liés à la Branche d'Activité transférée qui incombaient à l'association apporteuse, notamment impôts, taxes ou redevances qui deviendraient exigibles.

Les créanciers concernés par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à l'apport dans le délai de 30 jours auprès du Tribunal de Grande Instance de Sens.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives des deux entités prévues le 5 décembre 2016.

AL894417966

ASSOCIATION MOBIL'ECO

63 boulevard de Verdun
89100 Sens
SIREN n° 821 739 984

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sens (89) du 20 juillet 2016,

- L'Association A.I.L.E.S. (Association des Initiatives Locales pour l'Emploi dans le Sénonais), association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture de Sens (89), le 8 juillet 1996, sous le numéro W893000485 , dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 31 juillet 1996, ayant son siège social à Sens (89100), 6 rue Henri Sanglier, régulièrement identifiée au SIREN sous le numéro 409 052 149, ayant pour objet «d'animer le dispositif pour l'insertion et l'emploi, de coordonner l'ensemble des politiques en faveur de l'emploi sur le périmètre d'intervention du PLIE, de fédérer les initiatives locales pouvant contribuer de façon directe ou indirecte au maintien ou à la reprise de l'emploi, de conduire et de gérer toute action concourant au maintien ou à la reprise de l'emploi.»

Entité «apporteuse»

ET

- L'association MOBIL'ECO association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la sous-préfecture de Sens (89), le 19 décembre 2013, sous le numéro W893002693, dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel du 4 janvier 2014, ayant son siège social à SENS (89100), 63 boulevard de Verdun, régulièrement identifiée au SIREN sous le numéro 821 739 984, ayant pour objet «d'être un espace de développement permanent permettant la réalisation de toute action et tout projet liés à la mobilité sur tout territoire, d'être un lieu de connaissance et de savoir pour la mobilité et l'insertion socio-professionnelle au service de ses salariés et du territoire, de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de construire un projet professionnel, voire de vie, et de les accompagner vers une solution sociale et professionnelle pérenne en s'appuyant notamment sur un dispositif IAE (ACI…) pour la mise en œuvre de certaines actions.»

Entité «bénéficiaire»

ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif.

Aux termes de ce projet de traité d'apport partiel d'actif, l'Association A.I.L.E.S. ferait apport, à l'association MOBIL'ECO de sa branche complète et autonome d'activité « Mobilité», comprenant les activités suivantes liées à la mobilité (la «**Branche d'Activité**») :

- transport solidaire à la demande au bénéfice de personnes en recherche d'emploi, de personnes accédant à l'emploi ou à la formation, ou de publics fragiles,

- location de deux-roues et de voitures à l'attention de ces mêmes publics,

- auto-école associative au bénéfice de ces mêmes publics, ainsi que dans le cadre de conventions avec les organismes prescripteurs pour l'insertion professionnelle.

Il est précisé que les activités liées au Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Sénonais sont expressément exclues de l'apport, ces activités étant conservées par l'association A.I.L.E.S.

Désignation et évaluation des biens apportés

L'association A.I.L.E.S apporte à l'association MOBIL'ECO, sous les conditions de réalisation énoncées au traité d'apport, l'ensemble des éléments d'actif concernant la Branche d'Activité transmise, dans leur état résultant de l'arrêté de compte à la date du 31 décembre 2015, pour leur valeur ci-après indiquée, estimée à ladite date.

La valeur nette comptable des biens qui composent l'actif, s'élevant ainsi qu'il résulte de l'arrêté de compte à la date du 31 décembre 2015, à cent cinquante-neuf mille cinq cent quinze euros et quatre-vingt-neuf centimes (159 515,89 €), la valeur nette dudit apport partiel d'actif s'établit à cent cinquante-neuf mille cinq cent quinze euros et quatre-vingt-neuf centimes (159 515,89 €).

Propriété et jouissance

L'apport partiel d'actif de l'association A.I.L.E.S au profit l'association MOBIL'ECO, prendra effet au 1er janvier 2016 avec rétroactivité à cette date.

En conséquence, les opérations actives et passives réalisées par l'association A.I.L.E.S. à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'à la date définitive de l'apport seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte exclusif de l'association MOBIL'ECO, qui reprendra les résultats actifs et passifs de l'exploitation de la Branche d'Activité transmise.

Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport envisagé par l'association A.I.L.E.S, l'association MOBIL'ECO, association bénéficiaire de l'apport, prendra en charge le passif tel qu'il résulte de l'arrêté de compte à la date du 31 décembre 2015, ainsi que tous les frais ou charges de toutes natures sans exception ni réserve liés à la Branche d'Activité transférée qui incombaient à l'association apporteuse, notamment impôts, taxes ou redevances qui deviendraient exigibles.

Les créanciers concernés par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à l'apport dans le délai de 30 jours auprès du Tribunal de Grande Instance de Sens.

Le projet de traité d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives des deux entités prévues le 5 décembre 2016.

AL894417967

CONVOCATION

Convocations aux Assemblées de Section et à l'Assemblée Générale

SCA 110 BOURGOGNE

Siège social 49, route d'Auxerre
89470 Moneteau

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative 110 BOURGOGNE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

- pour le Châtillonnais, le lundi 21 novembre 2016 à 9h15, salle polyvalente Luc Schréder de CHATILLON sur SEINE

- pour le Tonnerrois, le mardi 22 novembre 2016 à 9h15, salle polyvalente de LEZINNES

- pour la Puisaye, le mercredi 23 novembre 2016 à 9h15, salle polyvalente de TOUCY

- pour l'Auxerrois, le jeudi 24 novembre 2016 à 9h15, salle du Foyer Municipal de MONETEAU

- pour la Bassée-Gâtinais, le vendredi 25 novembre 2016 à 9h15, salle polyvalente de VILLENEUVE LA GUYARD

Ordre du jour :

Information et discussion sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 2 décembre 2016 dont la convocation est ci-dessous

Election des représentants de la Section à l'Assemblée Générale Plénière ordinaire du vendredi 2 décembre 2016

Renouvellement du 1/3 sortant des membres du Comité de Région

Questions diverses

Convocation à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière qui aura lieu le vendredi 2 décembre 2016 à 15 h au Manoir de Hauterive – 1 rue de l'Eglise – 89250 HAUTERIVE.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015-2016 et sur la gestion du Groupe 110 BOURGOGNE

Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2016

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés

Approbation des comptes

Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Quitus aux Administrateurs

Affectation du résultat de l'exercice 2015-2016

Constatation de la variation du Capital Social

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs

Questions diverses

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Gérard DELAGNEAU

AL894417890

C.A.PRO.GA. LA MEUNIERE

190 bis rue Paul Doumer – 45200 Montargis

ASSEMBLEES de SECTION des ASSOCIES COOPERATEURS

Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de la Section à laquelle ils sont rattachés, et qui se tiendra dans les communes ci-dessous désignées :

- Mardi 22 Novembre 2016
à 9 heures
Section COURTENAY/PIFFONDS
et LA SELLE/CHEVANNES
Salle Polyvalente de CHANTECOQ

- Mardi 22 Novembre 2016
à 15 heures
Section DOUCHY/CHÂTEAU-RENARD
Salle Polyvalente de DOUCHY

- Mercredi 23 Novembre 2016
à 9 heures
Section LADON/CORBEILLES/LORRIS
et ST FIRMIN/GONDREVILLE
Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD

- Mercredi 23 Novembre 2016
à 15 heures
Section GIEN/NOGENT
et MONTCRESSON/CHATILLON
Salle Polyvalente de LA BUSSIERE

précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **MARDI 6 DECEMBRE 2016.**

Les Associés Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et du texte des résolutions proposées, au Siège de la Coopérative ou chez les Administrateurs de leur section mentionnés sur leur convocation.

ASSEMBLEE de SECTION des ASSOCIES NON COOPERATEURS

Les Associés Non Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont convoqués à l'Assemblée de Section qui aura lieu le **MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016** à 9 heures, Salle Polyvalente de ST MAURICE SUR FESSARD, précédant l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du **MARDI 6 DECEMBRE 2016.**

Les Associés Non Coopérateurs ont la faculté de prendre connaissance quinze jours avant la réunion, des comptes annuels et consolidés, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et consolidés, et du texte des résolutions proposées, au siège de la Coopérative.

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les Associés de la Société Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais « La Meunière » sont informés que les Délégués élus aux Assemblées de Section des Associés Coopérateurs et à l'Assemblée de Section des Associés Non Coopérateurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire le **MARDI 6 DECEMBRE 2016** à 9h30, Espace Jean Vilar à AMILLY.

Ordre du Jour de l'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

1. Nomination du Bureau,
2. Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur les opérations sociales de l'exercice 2015/2016, clos le 30 juin 2016,
3. Rapport sur la gestion du groupe,
4. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et les conventions réglementées,
5. Ratification des conventions réglementées visées à l'article 25 des statuts,
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
7. Approbation de ces comptes,
8. Répartition et affectation du résultat,
9. Quitus au Conseil d'Administration,
10. Renouvellement d'Administrateurs représentant les Associés Coopérateurs,
11. Renouvellement de l'Administrateur représentant les Associés non-Coopérateurs,
12. Renouvellement du mandat d'un co-Commissaire aux comptes et de son suppléant,
13. Fixation de l'indemnité allouée au Conseil d'Administration,
14. Constatation du montant du capital social,
15. Pouvoirs pour formalités.

Le Président
du Conseil d'Administration
J-M. BILLAULT

AL894417920

CAPSERVAL

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer aux **ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE** de la Coopérative Agricole CAPSERVAL qui auront lieu

le vendredi 25 novembre 2016
à 13 heures 30 précises
Salle des fêtes de Sens,
rue René Binet

à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2015.
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015-2016.
- Lecture et rapports des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2015-2016.
- Constatation du montant du capital social au 30 juin 2016 et fixation de l'intérêt à servir aux porteurs de parts.
- Affectation de l'excédent de gestion.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.
- Fixation de l'indemnité globale annuelle attribuée aux vacations du Président, des Administrateurs, des Commissaires aux Inventaires.

Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration et présentation du projet de traité de fusion entre la société coopérative agricole CAPSERVAL et la société coopérative agricole CEREPY.
- Lecture du rapport spécial de révision.
- Approbation du projet de traité de fusion.
- Adoption des modifications statutaires liées à la fusion :

Changement de la dénomination.

Modification de l'objet.

Modification des obligations des associés coopérateurs - Durée d'engagement.

Relèvement du plafond du capital social.

Ajout des dispositions relatives aux coopératives à sections.

Modification de la composition du Conseil d'Administration.

Relèvement des pouvoirs d'emprunts.

- Mise en conformité des statuts suite au décret du 28 décembre 2010 qui modifie les nouveaux seuils de commissariat aux comptes dans les coopératives et unions de coopératives agricoles et adoption des nouveaux statuts.
- Ratification des désignations d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Coopérative Agricole issue de la fusion.
- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la fusion.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date des Assemblée Générales, de prendre connaissance au siège de la Coopérative des rapports du Conseil d'Administration, de ceux des Commissaires aux Comptes, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2015-2016, du rapport spécial de révision, du contrat de fusion, des modifications statutaires liées à la fusion ainsi que des propositions de résolutions qui seront présentées à ces Assemblées générales.

Le Président : Etienne HENRIOT

AL894417927

CEREPY

Assemblée Générale Ordinaire
du Vendredi 25 Novembre 2016

Mesdames, Messieurs les Associés-Coopérateurs et Associés non Coopérateurs de CEREPY sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 25 novembre 2016 à 9 heures 00 précises, dans la salle des Congrès du Parc des Expositions d'Auxerre**, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du Bureau de l'Assemblée,
- Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2015,
- Présentation des comptes au 30 Juin 2016,
- Rapport des Commissaires aux comptes,
- Discussion sur les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes,
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes,
- Affectation du résultat,
- Nomination et renouvellement d'Administrateurs,
- Vote des résolutions,
- Questions diverses.

L'Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui délibérera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2015,
- Désignation du Bureau de l'Assemblée,
- Rapport du conseil d'administration et présentation du projet de traité de fusion entre la société coopérative agricole CAPSERVAL et la société coopérative agricole CEREPY,
- Lecture du rapport spécial de révision,
- Approbation de la modification relative à la diminution de la valeur nominale des parts sociales,
- Approbation du projet de traité de fusion,
- Dissolution de la société coopérative agricole CEREPY,
- Désignation des associés proposés à la fonction d'administrateurs dans la société coopérative agricole issue de la fusion,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les Associés-Coopérateurs ont la faculté, à compter du 15ème jour précédent les Assemblées Générales, de prendre connaissance, au siège de la Coopérative :

- des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes,
- des bilan et compte de résultat de l'exercice 2015/2016.
- du projet de traité de fusion entre la société coopérative agricole CAPSERVAL et la société coopérative agricole CEREPY, et du rapport spécial de révision.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président,

Laurent PONCET

AL894417962

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE LA MARDELLE AUX LOUPS

Earl au capital variable avec
un capital plancher de 15 000 €
Siège social :
Ferme de la Mardelle aux Loups
89150 Dollot
429 108 848 Rcs Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2016, les associés ont :

- décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 1er octobre 2016 avec comme nouvelle dénomination sociale « Sas de la Mardelle aux Loups »,
- complété l'objet social avec en sus de l'élevage de volailles qui reste sa production principale, l'élevage de lapins, la transformation des produits issus de son élevage, l'achat revente de produits lui permettant de développer sa gamme de produits,
- constaté la fin des fonctions de gérant de M. Jean-Pierre Brunet, nommé

Mme Céline Brunet demeurant à Saint Valérien (Yonne), 16 rue du Pressoir, aux fonctions de Président, et M. Jean-Pierre Brunet demeurant à Dollot (Yonne), Ferme de la Mardelle aux Loups, aux fonctions de Directeur général.

Tout associé peut participer aux assemblées et dispose d'autant de voix que d'actions. Les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale et du Président

Pour avis, le Président.

AL894417921

FORM'INFO

SARL au capital de 5000 Euros
10 rue du Bordeau,
89100 Saint-Denis-Les-Sens
804811933 R.C.S. Sens
Sigle : FORM'INFO

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2016 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 30/09/2016

Nouvel objet social : Organisme de formation : formation d'adultes dans le cadre de la formation continue, formateur, consultant

Autres modifications :

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2016 il a été pris acte de modifier le nom commercial de la société qui devient : FORM'INFO

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL894417930

LES CARS MATHIEU

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 60.000 €
Siège social :
11 Avenue de la Tournelle
89000 AUXERRE
794 776 997 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'un Procès-Verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 23 Septembre 2016, il a été décidé :

-Conformément aux dispositions de l'Article L223-42 du Code de commerce de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société

D'augmenter le capital social d'une somme de 150.000 Euros pour le porter de 60.000 Euros à 210.000 Euros par la création de 1.500 parts nouvelles de 100 Euros de nominal chacune.

-De réduire le capital social d'une somme de 127.500 Euros pour le porter de 210.000 Euros à 82.500 Euros par l'annulation de 1.275 parts sociales existantes de 100 euros chacune, entièrement libérées, de ce fait les capitaux propres se trouvent reconstitués.

Le capital est ainsi fixé à 82.500 Euros divisé en 825 parts sociales de 100 Euros.

Les articles 6 , 7 et 8 ont été modifiés en conséquence.

L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Pour Avis.

AL894417954

LA CELLOISE

SARL au capital social de 15.244,90 Euros
Siège social : 16 rue du Cormier
(89116) La Celle Saint-Cyr
RCS Sens 412 063 869

L'actionnaire unique a, le 27/10/2016 :

- modifié la dénomination sociale qui sera désormais «ICAUNAISE DE RESEAUX DIVERS».

- transféré le siège social à Malay Le Grand (89100), Rue de l'Industrie.

- pris acte de la démission de M. Christian RAIMBERT, de ses fonctions de gérant et nommé auxdites fonctions : M. Cyril CHARETIE, demeurant à Vaumort (89320), 14 Route de

Villeneuve et Mme Sandrine IMBERT. dermeurant à Sens (89100), 47 rue de la Vanne.

Pour avis.

AL894417964

FUSION

FUSION

Le 26.6.2016, l'associé unique de la SELARL du DOCTEUR BERTHEAU-HOCHARD, capital de 30.000 €, siège social à Auxerre (89) 31 bis, rue Louis Richard, 801 303 579 RCS

Auxerre, a constaté la réalisation de la fusion de la SCM CABINET D'ECHOGRAPHIE ET DE RADIOLOGIE FOCH, au capital de 228,67 €, siège social est à Auxerre (89) 31 bis, rue Louis Richard, 391 225 687 RCS Auxerre, aux termes duquel la SCM CABINET D'ECHOGRAPHIE ET DE RADIOLOGIE FOCH a transmis à la SELARL du DOCTEUR BERTHEAU-HOCHARD tout son patrimoine pour un montant net de 228,68 €. Il n'a pas été procédé à l'échange de parts de SCM CABINET D'ECHOGRAPHIE ET DE RADIOLOGIE FOCH contre des parts de la SELARL du DOCTEUR BERTHEAU-HOCHARD puisque la SELARL du DOCTEUR BERTHEAU-HOCHARD détenait 100% du capital de la SCM CABINET D'ECHOGRAPHIE ET DE RADIOLOGIE FOCH. Aucune prime de fusion n'a été constaté. La fusion est devenue définitive le 26.10.2016. La SELARL du DOCTEUR BERTHEAU-HOCHARD a la jouissance des biens à compter rétroactivement du 1/1/2016. La dissolution de plein droit de la SCM CABINET D'ECHOGRAPHIE ET DE RADIOLOGIE FOCH est devenue définitive à la date de la décision l'associé unique de la SELARL du DOCTEUR BERTHEAU-HOCHARD. La SCM CABINET D'ECHOGRAPHIE ET DE RADIOLOGIE FOCH sera radiée du RCS d'Auxerre.

AL894417942

→ NON DISSOLUTION

SAS STIK INDUSTRIES

L'A.G.E. du 18/10/2016 de la SAS STIK INDUSTRIES, au capital de 700 000 €, ayant son siège social à Sens (89100), ZI des Vauguillettes, 15, rue des Grahuches, statuant dans le cadre des dispositions de l'article 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de Sens.

AL894417934

M - TISSUS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 500.00 €
Siège social
4 rue de l'Etang de Serbois 89100 Sens
811 828 524 RCS Sens

Suivant décisions de l'associée unique du 28 septembre 2016 :- L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance

AL894417951

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

LES SIX GERBES

Société Civile Immobilière
au capital de 400 euros
Siège social : 14 Route Nationale
89190 Molinons
440 688 984 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 30/09/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur M Dominique MASSÉ pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé 14 bis Route Nationale à Molinons (89190). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894417864

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE PLEUX ET SIMART

SELAS au capital de 4.573,47 €
Siège social
37, rue Paul Bert 89000 Auxerre
378 320 642 RCS Auxerre

(Absorbée)

Suivant Décisions Collectives en date du 30/09/2016, les associés de la société LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE PLEUX ET SIMART ont approuvé dans toutes ses dispositions le traite de fusion par voie d'absorption de la société par la société BIO +, SELAS au capital de 987.107,38 €, siège social : 9, rue de la Faïencerie – 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE, 340 051 713 RCS MELUN, de la totalité de son patrimoine, avec effet fiscal et comptable au 1er janvier 2016, et de dissoudre de plein droit sans liquidation la société du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

La société sera radiée au RCS d'AUXERRE.

AL894417947



FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

MONNOT-YONS

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social et siège de liquidation:
60 ter rue de Lyon
89200 Avallon
RCS Auxerre 752 535 542

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 octobre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateurs Madame Patricia MONNOT et Madame Céline YONS demeurant respectivement 2 rue du chemin ratier 89310 CHATEL GERARD et 29 rue du bas 89200 ANNAY LA COTE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 60 ter rue de Lyon 89200 AVALLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL894417949

GISELE, CHRISTIAN, ET LES AUTRES

SCI au capital de 159000,00 Euros
2 rue du Château d'Eau, La Longueraie,
89320 Cerisiers
753471846 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 28/10/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/10/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Leclercq Christophe, 2 rue du Château d'Eau, La Longueraie, 89320 Cerisiers et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL894417969

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 octobre 2016 à Villeneuve Sur Yonne, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : CB

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises,

Réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 36 rue des Pavillons, 89500 Villeneuve Sur Yonne.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Mme Claire Bornat, demeurant 36 rue des Pavillons, 89500 Villeneuve-Sur-Yonne.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL894417875

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 octobre 2016, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : GP.MAT

Forme : SC

Capital social : 200 €

Siège social : 15A Rue du Popelin, 89100 Saint Clément

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location de bien immobiliers.

Gérance : Madame Sandra MATEUS demeurant 2 Boulevard des Arènes, 30000 Nîmes

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894417926

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 octobre 2016, il a été constitué une Société civile.

Dénomination sociale : Fleury Nicolas.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 3 000 euros.

Siège social : 3 rue du Bourg – les Forges – 89160 Jully.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros.

Gérant : M. Nicolas Fleury demeurant à Jully (Yonne), les Forges, 3 rue du Bourg.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894417932

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Fontenay Près Chablis (Yonne) du 24 octobre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DOMAINE DES QUATRE CHEMINS

Siège : 13 Rue des Puits, 89800 Fontenay Près Chablis

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles et viticoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'activité de négoce dont achat de raisins, moût, vins, alcool, produits intermédiaires, spiritueux, stockage, élevage, vinification, commercialisation de produits viticoles, négoce en gros ou au détail, commissionnement et courtage desdits produits,

Débit de boisson à emporter, commercialisation de produits régionaux, Caveau et dégustation, l'activité de gites et de chambres d'hôtes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Isabelle COLLIN GAUTHERON, demeurant 5 Rue de la Grande Cour, 10340 Bagneux La Fosse.

La Société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Pour avis La Présidente

AL894417939

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination CONCEPT BOIS AGENCEMENT, une SAS au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 5, rue Héric, ayant pour objet la conception, la vente, la réalisation, l'agencement, l'aménagement de toutes biens immobiliers (bureaux, maisons individuelles, hangars, etc...). Accès aux assemblées – vote : Tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé à la nomination de M. R. BEAUDEUX demeurant à Auxerre (89) 5, rue Héric en qualité de Président.

La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre.

AL894417943

CREAT-ING

Par acte SSP du 25/10/2016, il a été constitué une SASU dénommée CREAT-ING.

Siège social : 9 rue des Jacquins - 89150 Jouy.

Capital : 7.500 €.

Objet : Ingénierie,bureau d'études,maître d'oeuvre.

Président : M. Christian MOTHU, 9 rue des Jacquins - 89150 Jouy.

Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession des actions de l' associé unique est libre et librement négociable.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL894417945

JOLY PACKING SOLUTION

Par ASSP en date du 15/10/2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JOLY PACKING SOLUTION

Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.

Siège social : 20 rue du Général Leclerc 89100 Sens

Objet : prestations de services et le conseil dans le domaine de la logistique ; toutes opérations de stockage, d'entreposage, de conditionnement, de location, de reconditionnement ; achat et vente de produits industriels, de manutention et de transports.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Vincent Depreux, demeurant à Sens (89100), 20 rue du Général Leclerc.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL894417946

EARL DE LA BORDE

Société civile au capital de 7 500,00 euros
Siège social : 34 rue Girard
89630 St Léger Vauban

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à St Léger Vauban du 31/10/2016.

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EARL de la Borde ;

Siège : St Léger Vauban (89630), 34 rue Girard ;

Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d' Auxerre;

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

Capital : 7 500,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

Gérance : Monsieur LEPAGE Rémi, exploitant agricole, demeurant à 34 Rue Girard 89630 St Léger Vauban. en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance ;

Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée :

Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par la gérance.

Pour avis

La gérance

AL894417950

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 28.10.2016, il a été constitué une SARL dénommée : AUX DELICES 44. Nom commercial : Ô DELICES 44. Capital : 1000€. Siège : 3, Rue d'Eckmuhl, 89000 Auxerre. Objet : restauration rapide. Durée : 99 ans. Gérance : Mme KAMIL Anissa, 10 Rue de Fontenotte, 89000 Auxerre. Immatriculation au RCS de Auxerre

AL894417968

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Le Musée des nourrices et des enfants de l'assistance publique retrace son histoire

Le Morvan terre "nourricière"

L'histoire des nourrices et des enfants de l'assistance publique a façonné l'identité du Morvan, du XVIIème siècle au milieu du XXème. Il fallait raconter cette histoire et faire oeuvre de mémoire pour ces dizaines de milliers d'enfants placés, ces nourrices "sur lieu" ou "sur place"... C'est ce qu'a entrepris le Musée des nourrices et des enfants de l'assistance publique d'Alligny en Morvan, en inscrivant ce projet dans le territoire, pour en faire un lieu de vie autant qu'un lieu de mémoire.



Photo: François Guillaume

Un bâtiment tout de blanc vêtu, comme les nourrices et leurs dentelles, une couverture en ardoise, comme les "maisons de lait" des alentours, l'ancien relais de poste situé au coeur du village a bien changé, transformé en musée et en lieu d'animation.


Une nourrice sur lieu devait avoir bonne figure, belles dents, bonne "tournure" et faire preuve bien sûr de ces capacités à allaiter.



Photo: Stéphane Jean-Baptiste

Un parcours ponctué de "Maisons", où s'entremêlent données historiques et témoignages plus intimes.

« *L'élevage humain est la plus grande industrie du Morvan, plus encore peut-être que l'exploitation et le flottage du bois»* écrivait Ardouin Dumazt dans sa suite d'ouvrages *«Voyages en France»* parus au début du XX^{ème} siècle. L'accueil des enfant en nourrices et notamment ceux de l'assistance publique, a connu dans le Morvan un tel essor qu'il a été qualifié au cours du XIX^{ème} siècle *«d'industrie des nourrices»*. Cette *«industrie»* a fait vivre un grand nombre de familles paysannes pauvres et a perduré jusqu'au milieu du siècle dernier. Elle a profondément marqué la démographie du Morvan et dans de nombreuses familles on peut encore trouver des témoins issus de l'assistance publique, porteurs de cette mémoire à la fois intime et collective et, pour certains, marqués à jamais par cette "différence".

Nourrice «sur lieu» : un statut privilégié

L'*«industrie»* des nourrices a donné lieu à deux types de *«nourritures»* : les nourrices *«sur lieu»* et les nourrices *«sur place»*. Les nourrices sur lieu allaient exercer leur activité chez les bourgeois aisés et dans les familles nobles. Dans cette activité nourricière, les jeunes femmes morvandelles s'étaient acquis au fil des siècles une solide réputation de bonnes nourrices, sachant ce qu'il fallait faire pour avoir du lait et le garder, en ces temps où l'on allaitait les enfants près de deux années. Certaines priaient Sainte Agathe, *«spécialisée»* dans le secours aux aspirantes nourrices en mal de lait, d'autres baignaient leurs seins dans des fontaines réputées miraculeuses. Elles étaient en général bien traitées par les familles qui les employaient. Tout en faisant partie de la domesticité, elles bénéficiaient d'un statut privilégié et revenaient au pays pécule en poche et nouvelles manières en sus. Elles contribuèrent ainsi à l'évolution socio-économique des familles morvandelles les plus pauvres. Au XIX^{ème} siècle, 52% des nourrices sur lieu travaillant à Paris venaient du Morvan. Les guerres et les évolutions sociétales ont ensuite limité cette activité.

En revanche, l'activité de nourrice sur place a perduré jusqu'au milieu du siècle dernier. Ces nourrices sur place accueillaient les enfants - souvent des *«petits Paris»*- mis en nourrice par leurs parents pour les plus chanceux, ou confiés à l'assistance publique quand ils étaient abandonnés par leur mère trop pauvre pour assurer leur subsistance. Ces *«enfants de l'assistance»* étaient envoyés grandir à la campagne par l'administration publique contre une indemnité destinée à couvrir la nourriture et l'entretien. Près de 50 000 enfants ont été accueillis dans le Morvan par l'intermédiaire de bureaux de placement parisiens ou d'agences régionales comme celle de Château-Chinon. Les Familles morvandelles pauvres y trouvaient là un complément de revenu en accueillant un ou plusieurs enfants qui s'ajoutaient à une fratrie souvent déjà nombreuse. Certains tombaient bien, d'autres moins bien, en dépit d'un suivi administratif très organisé. Jusque dans les années 1960, beaucoup d'adolescents placés deviennent commis de ferme, formant une main d'oeuvre bon marché et facilement corvéable.

Un musée d'évocation, vivant et dépoussiéré

Raconter cette histoire n'était pas chose aisée, tant l'intime se mêle à la mémoire collective. C'est ce qu'a entrepris le Musée des nourrices et des enfants de l'assistance, installé à Alligny-en-Morvan. Un musée vivant, qui mêle histoires d'hier et témoignages d'aujourd'hui. Au fil des siècles et des images figées, au travers des photos de classe, des documents administratifs, des témoignages vibrant d'émotion et des reliques de ces placements... ces enfants et ces familles reprennent vie. De l'enfant bien intégré et élevé avec bienveillance à l'enfant maltraité, tous les cas de figures existent. Souvenirs émus pour certains, mémoire douloureuse pour d'autres.

La force de ce musée c'est d'éviter le pathos et de proposer un parcours aussi vivant et complexe que cette réalité historique qui a forgé l'identité du Morvan. C'est un musée d'évocation où l'émotion est partout présente, dans les objets, dans les témoignages visuels et dans les beaux visages de nourrices portant fièrement l'enfant qu'elles allaitent. Leur temps fait, elle reviendront modifier durablement la vie des hameaux et des villages.

Du XVII^{ème} siècle à nos jours, c'est toute l'évolution de la société et de la famille que l'on découvre. En toile de fond, se dessine les évolutions de la société et les regards qu'elle porte sur la famille, la parentalité, l'abandon, les enfants et les moeurs. Et cela fonctionne. Il suffit de parcourir le livre d'or pour constater combien les visiteurs se sentent concernés et trouvent dans leur propre histoire un écho à ces vies déracinées. Certains ont choisi de rester en Morvan et d'y faire souche. D'autres viennent à la recherche d'un passé en forme de point d'interrogation, qu'ils s'efforcent de reconstituer grâce à la généalogie.

Mais comment ne pas mettre en parallèle ces deux pauvretés, celle des familles morvandelles qui ont vu dans l'activité de nourrice un complément de ressources indispensables à leur survie et celle des villes industrielles et industrieuses avec leur lot de travailleuses pauvres condamnées à l'abandon d'enfant. Entre les deux, l'administration a organisé comme elle a pu le sauvetage de ces cohortes d'enfants abandonnés à eux-mêmes. Mais être un enfant placé, quelle que soit l'époque, c'est être différent et cela marque à jamais.

ANNE-MARIE KLEIN

En savoir plus...

Le musée des nourrices et des enfants de l'assistance publique est à la fois un lieu de mémoire présentant les enjeux historiques et sociologiques du placement des enfants et du métier de nourrice, mais aussi un lieu ressources pour toutes les personnes recherchant des informations sur leur filiation. Le musée qui est aussi un lieu de vie et d'échanges participe à la vie du territoire par le biais des activités culturelles qu'il accueille (danse, lectures, événements culturels...) et grâce à l'intégration d'un café convivial et de chambres d'hôtes.
Il a été labellisé Pôle d'excellence rurale par l'Etat et a reçu le prix de l'innovation patrimoniale 2008. Il est porté par la communauté de communes des Grands lacs du Morvan avec l'appui du Parc régional du Morvan. Il est la septième Maison d'un réseau de six Maisons à thème qui constitue l'écomusée du Morvan, ainsi que trois sites associés.
Musée ouvert tous les jours de 10h à 18h, sauf le mardi. Ouvert 7j/7 en juillet et août. Groupes sur réservation. Tarifs : plein tarif 6€ - tarif réduit 3,50€ - gratuit pour les moins de 8 ans. Contacts : 03 86 78 44 05 - accueil@museedesnourrices.fr - www.museedesnourrices.fr